BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVII
D
15
NAPOLI

HISTOIRE
NATURELLE ET POLITIQUE
DU ROYAUME
DE SIAM.

DIVISE'E EN QUATRE PARTIES.

La premiere contenant la situation, & la nature du Pays. La seconde, les mœurs des Habitans, leurs Loix, & leurs Coutumes. La troisiéme, leur Religion. La quatriéme, ce qui regarde le Roy qui regne à present, & ce qu'il y a de plus particulier dans la Cour de ce Royaume.

A PARIS,
Chez CLAUDE BARBIN, au Palais, sur le second Perron de la Sainte Chappelle.

M. DC. LXXXVIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

AU ROY.

IRE,

L'Accueil que VOSTRE *MAIESTE' a fait aux Am-*

baſſadeurs du Roy de Siam, me donne lieu de croire que l'Hiſtoire de ce Prince, & des Pays qui ſont ſoûmis à ſa puiſſance, ne luy ſera pas deſagreable. Quand même VOSTRE MAIESTE', SIRE, *pourroit ſe deffendre de cette curioſité qui me paroît ſi naturelle, d'apprendre ce qui ſe paſſe dans un Royaume où Elle ſçait qu'elle eſt déja l'objet de la plus haute eſtime du Souverain, & de la plus profonde veneration des Peuples; Elle ſe feroit toûjours un plaiſir de remarquer l'état preſent où il ſe trouve, afin de mieux voir dans la ſuite les heureux changemens qu'Elle doit attendre du ſecours & de la protection qu'Elle*

luy donne. C'eſt particulierement cette occaſion, SIRE, *qui a fait comprendre à tout le Monde, que les Vertus de* LOUIS LE GRAND, *ne pouvoient pas eſtre renfermées dans les limites de la France; & que le Ciel n'avoit pris plaiſir d'en reünir un ſi grand nombre en la perſonne ſacrée de VOSTRE MAIESTE' que pour en faire ce treſor public, dont il a depuis enrichy toute la Terre. Mais entre tous les Peuples du Monde qui ont merité d'y prendre part, j'oſe dire que les Siamois ſeront toûjours les mieux partagez : car ſi leur Roy reüſſit dans le genereux deſſein qu'il a de regler ſa conduite ſur la Vie incompa-*

rable de VOSTRE MAIESTE', qu'il s'eſt propoſée pour modele, il ſera bien-tôt dans les Indes ce que Vous eſtes dans tout le reſte du Monde ; l'Arbitre de la paix & de la guerre, l'admiration de ſes Voiſins, la terreur de ſes Ennemis, l'amour & les delices de ſes Sujets ; & ſes Peuples ne verront point d'autre felicité qu'ils puiſſent envier que celle dont nous joüiſſons ſous le Regne de VOSTRE MAIESTE'. Avec tout cela, SIRE, *voſtre pieté ne ſera point pleinement ſatisfaite de ce Prince, s'il ne joint à tous ces Titres de Grandeur, dont il ſe reconnoîtra redevable & à voſtre Protection, & à voſtre*

Exemple, ce Nom glorieux de Roy Chreſtien que vous avez ſi ſagement preferé à tous les autres. S'il veut ſe rendre digne de toute Voſtre eſtime, il faut qu'il ait autant de zele pour bannir l'idolâtrie de ſes Eſtats que vous en avez eu pour chaſſer des Voſtres le monſtre de l'Hereſie. La converſion de ce Prince que la Religion de VOSTRE MAIESTE' vous fait ſouhaitter avec tant d'ardeur dépend de la miſericorde de celuy qui tient entre ſes mains le cœur des Rois. Nous eſperons, SIRE, *qu'il vous l'accordera comme une recompenſe de l'amour que vous avez toûjours eu pour la gloire de ſon Nom, & pour les veritables*

interests de son Eglise. Ie suis avec un tres-profond respect,

SIRE,

DE VOSTRE MAIESTE'.

Le tres-humble, tres-obeïssant, & tres-fidele Sujet & Serviteur,
NICOLAS GERVAISE.

LE LIBRAIRE
AU LECTEUR.

SI la nouveauté & la ſincerité ſont deux choſes qui font particulierement eſtimer une Hiſtoire, je dois eſperer que celle-cy ſera tres-bien receuë dans le public, car l'une & l'autre de ces qualitez s'y trouvent heureuſement réuniës. On ne verra rien dans cet Ouvrage de tout ce qui s'eſt veu dans les Relations de Siam qui l'ont precedée; l'Auteur n'a pas voulu même y faire entrer le recit de ſon voyage, afin de n'eſtre pas obligé d'y repeter bien des choſes que l'on ne pouvoit plus ignorer : Pour la verité il la dit par tout, & il la dit avec cette ſimplicité qui

en eſt le veritable caractere. Il donne pour certaines les choſes qu'il a veuës, & il laiſſe au Lecteur la liberté toute entiere de douter de celles dont il n'a pas pû s'aſſurer par le témoignage de ſes yeux; mais je puis dire qu'il y en a peu qui ſoient échappées à ſa connoiſſance: Le ſejour de quatre années qu'il a fait à Siam luy a donné le moyen d'y faire des découvertes que n'ont pû faire ceux qui en ont écrit avant luy, parce qu'ils n'y ont fait que paſſer. Pour entrer auſſi avant que luy dans le détail des maximes de la Politique & de la Religion de ce Royaume, il auroit falu qu'ils ſe fuſſent, comme luy, donné le temps & la peine d'en apprendre la Langue, dont l'uſage luy a eſté abſolument neceſſaire pour s'en inſtruire à fond, ſoit par la lecture des meilleurs Livres Siamois qui luy ſont tombez entre les mains, ſoit par les entretiens familiers qu'il a eus avec les perſonnes les plus ſçavantes & les plus éclairées dans l'une & dans l'autre. L'amitié pleine de confiance que les Mandarins qui

estoient de l'Ambassade luy ont témoigné jusqu'au moment de leur départ de Paris, & les frequentes conferences qu'il a euës avec eux pour s'éclaircir de certaines choses dont les Siamois font un grand mystere à l'égard des Etrangers, luy ont aussi esté d'un grand secours pour la perfection de cette Histoire.

Quoy qu'il en soit, quand il s'est rendu à la priere que ses Amis luy ont faite de mettre en ordre ses Memoires, il l'a moins fait par complaisance pour eux que par le dessein de se rendre utile à ceux qui voudroient aller à Siam ; car si c'est la curiosité qui leur fait entreprendre ce voyage, ils trouveront dequoy la contenter dans la premiere Partie de cette Histoire, où ils verront tout ce que la Nature a produit de rare & de particulier pour la richesse & l'agrément de ce Pays. S'ils y vont dans le dessein de s'y établir, la seconde Partie leur donnera une connoissance parfaite des mœurs & des inclinations de ceux avec qui ils auront à vivre, des Loix & des Coutumes du Royau-

me, des Charges & des emplois dont ils pourront se rendre dignes par la fidelité de leurs services. Et si c'est l'Esprit de Dieu qui les y conduit pour y travailler au salut des Ames, la troisiéme Partie leur apprendra quelle est la Religion des Siamois qu'ils auront à combattre, les illusions & les rêveries de ceux qui l'enseignent, & ce que l'on doit attendre du zele des pieux & sçavans Missionnaires qui y travaillent à l'établissement de la Religion Chrestienne. Et parce qu'on ne peut rien faire à Siam, ny pour la Religion, ny pour la fortune sans la participation de la Cour, la quatriéme & derniere Partie de cette Histoire contient les Ceremonies qui s'y observent, & marque de quelle maniere on s'y doit conduire pour y reüssir : enfin l'agreable se trouve joint à l'utile dans tout le corps de cet Ouvrage, & chacun se peut promettre d'y trouver dequoy se satisfaire. Les Philosophes auront dequoy se divertir dans la recherche des causes occultes & secretes de tant de rares & merveilleuses produ-

ctions, par lesquelles la Nature a si bien distingué la Terre de Siam, de toutes celles qui l'environnent : les Mathematiciens dequoy s'étonner du bizarre systême de la Terre & des Cieux que les Sçavans du Païs leurs ont tracé : Les Magistrats y verront avec plaisir de quelle maniere on y rend la Justice, comment on recompense la vertu, & on y punit le crime ; la subordination que l'on y garde dans toutes sortes de conditions, l'obeïssance exacte, fidele, & indispensable que les Sujets y rendent au Prince. Les Femmes même seront sans doute bien aises d'y voir les modes du Païs, les occupations & les divertissemens des Dames Siamoises, les Ceremonies de leurs Fiançailles & la solemnité de leurs Nopces ; comment elles en usent dans leur Famille avec leurs Epoux, leurs Enfans & leurs Esclaves : leur modestie & leur sagesse ; & pour l'honneur du sexe elles ne seront pas fâchées d'y voir entre autres une jeune Reine qui va le sabre à la main

attaquer ſur ſes Vaiſſeaux une Flotte ennemie, qu'elle diſſipe par ſon courage & par ſa valeur.

EXTRAIT DU PRIVILEGE du Roy.

PAr Grace & Privilege du Roy, donné à Verſailles le 5. Février 1688. Signé, Par le Roy en ſon Conſeil, GAMART, & ſcellé du grand Sceau de cire jaune; il eſt permis à Claude Barbin, Marchand Libraire à Paris, d'imprimer, vendre & debiter par tout le Royaume, Terres & Seigneuries de l'obeïſſance de ſa Majeſté, un Livre intitulé *Hiſtoire naturelle & politique du Royaume de Siam*, en telle marge & caractere, & autant de fois que bon luy ſemblera, pendant le temps de ſix années conſecutives, à compter du jour qu'il ſera achevé d'imprimer pour la premiere fois. Pendant lequel temps ſadite Majeſté fait tres-expreſſes inhibitions & deffences à toutes perſonnes, de quelque qualité ou condition qu'elles ſoient, Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, vendre & diſtribuer ledit Livre, ſous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre, fauſſes marques ou autrement, en quelque ſorte & maniere que ce ſoit, ny

même d'en faire des Extraits ou Abregez ; & à tous Marchands Etrangers d'en apporter ny distribuer en ce Royaume d'autres impressions que celles qui auront esté faites du consentement de l'Exposant, à peine de trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interests, ainsi qu'il est plus au long contenu audit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 10. *Février* 1688. *suivant l'Arrest du Parlement du* 8 *Avril* 1653. *celuy du Conseil Privé du Roy du* 27. *Février* 1665 *& l'Edit de Sa Majesté donné à Versailles au mois d'Aoust* 1686.

Signé, J. B. COIGNARD, Sindic.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 18. Février 1688.

HISTOIRE

HISTOIRE
NATURELLE ET POLITIQUE DU ROYAUME DE SIAM.

PREMIERE PARTIE.

Contenant la situation & la nature du Pays, ses Arbres, ses Plantes, ses Fruits, ses Mines, ses Animaux, &c.

PREMIER CHAPITRE.

De la situation du Climat, & des Inondations du Royaume de Siam.

LE Royaume de Siam, selon les plus justes observations qui ayent esté faites jusques à present, s'étend depuis environ le septiéme degré de latitude Septentrionale, jusqu'au dix-neuviéme. Il a au midy le grand

Golphe qui porte ſon nom & la Ville de Patany ; au Septentrion le Laos ; à l'Orient Keo, & Camboye ; à l'Occident Ava, Pegu, & toute la terre de Malaca. Sa longueur qui ſe prend du Septentrion au Midy eſt à peu prés de deux cens vingt lieuës, dans les endroits où elle n'eſt point couppée par les Etats voiſins ; ſa largeur eſt d'un peu plus de cent lieuës dans ſa plus grande étenduë, mais elle n'eſt guere de plus de vingt lieuës dans ſa plus petite.

Comme il eſt ſous la Zone Torride, il eſt vray qu'il ſeroit inhabitable, comme on l'a crû fort long-temps, ſi les ardeurs exceſſives du Soleil, n'eſtoient point moderées, & par le nombre des Rivieres qui l'arrouſent, & par les longues pluyes qui le rafraîchiſſent. Il y pleut ordinairement depuis la fin de Mars, juſqu'au commencement d'Octobre ; il ne faut pas pourtant s'imaginer que ces pluyes continuënt toûjours de même force, car douze ou quinze jours ſe paſſent quelquefois, ſans qu'il tombe du Ciel une ſeule goutte d'eau ſur la terre, ſouvent même elles ne ſont pas tant incommodes qu'on pourroit le croire ; comme le Soleil y eſt fort chaud, pour peu qu'il paroiſſe & que la pluye ceſſe, la terre ſe trouve bientôt en état d'y pouvoir marcher à pied ſec.

Pendant tous ces jours de pluyes, il s'y éleve ordinairement des tourbillons de vent si furieux que ceux qui voyagent sur les Rivieres, sont en grand danger d'y perir, s'ils ne sont assez adroits ou plûtôt assez heureux pour s'en retirer promptement.

Les Vents du Midy, qui soufflent pendant ces six mois, toûjours variables de l'Est à l'Oüest, ameinent avec eux une abondance d'eau qui commence à faire grossir la Riviere, elle croît à veuë d'œil de jour en jour, jusques au mois d'Août, & alors elle se déborde dans les Campagnes, quelquefois jusques à la hauteur de douze à treize pieds, cela est à la verité : car on dit dans le Pays que cette grande inondation n'arrive qu'une seule fois en cinquante ans, quoy qu'il n'y en eût pas plus de huit qu'elle fût arrivée, dans le temps que j'estois à Siam. Je l'ay veuë pourtant à peu prés de la même hauteur.

Ces Inondations qui paroissent devoir estre bien ennuyeuses, & qui feroient icy tant de dégats, sont fort utiles & fort agreables aux Siamois, car elles font comme celles du Nil, la fertilité & la richesse de leur Pays ; on n'y craint rien davantage que la secheresse, parce qu'elle fait tellement rencherir le Ris, que la même mesure, qui ne se vend dans une

année pluvieuse que six francs, en vaut du moins dans une année seche vingt-neuf ou trente. Le Ris se plaît extrémement dans l'eau, plus elle est haute & plus il a de force, de quelque hauteur qu'elle soit son épy la surpasse presque toûjours d'un demy pied, à moins qu'elle ne vienne à croître tout d'un coup contre sa coûtume, car alors le Ris ne pouvant pas en si peu de temps croître assez, pour s'élever audessus de l'eau, il ne manque pas de s'y corrompre & d'y mourir.

L'autre commodité que ces Inondations apportent aux Siamois, est une abondance de Poissons qui est si grande, qu'une personne sans sortir de son logis, en peut pêcher en une heure, plus qu'ils n'en peut manger en plusieurs jours. Aussi tout le temps qu'elles durent se passe en réjoüissances publiques, on fait sur l'eau des Jeux & des Courses de batteaux, que les Siamois appellent Rüa, & les Portugais Balons, qui son fort divertissantes; ceux qui arrivent les premiers au lieu où le prix qui leur a esté proposé les attend, y reçoivent au son des instrumens de musique les honneurs qu'ils ont merité par leur diligence, & par leur addresse.

Cette saison des Vents du Midy est tres-favorable aux Vaisseaux, qui veulent entrer

dans les Ports du Golphe de Siam, mais s'ils la manquent une fois, ils courent risque de battre la Mer pendant deux ou trois mois, sans pouvoir jamais prendre terre.

Les Vents du Nord, qui succedent à ceux du Midy, regnent depuis la fin de Novembre, jusques en Mars : ce sont ces Vents qui font décroître la Riviere, & écouler les eaux des Campagnes, & qui le font en si peu de temps, que dés le mois de Decembre on a la liberté toute entiere de s'y promener. Quoy que pendant ces Vents du Nord la chaleur soit presque aussi grande sur le haut du jour qu'elle l'est au temps des Vents du midy, toutefois les nuits & les matinées sont beaucoup plus fraîches ; & voila tout ce qui fait dans ce Royaume la difference des Saisons ; de sorte que celle des Vents de Midy y tient lieu d'Esté & d'Automne, parce que la chaleur y est plus grande, & les fruits y sont en maturité, & celle des Vents du Nord y passe pour l'Hyver & pour le Printemps, parce qu'elle est un peu plus froide, & qu'elle y renouvelle les Herbages & les Fleurs : c'est aussi dans ce temps que l'on a coutume d'y semer toutes les graines, excepté le Ris que l'on ne seme qu'au mois de May, & dont on fait la recolte aussi-tôt que les eaux sont écoulées, & quel-

quefois même auparavant quand il eſt ſi haut qu'il ne peut plus ſe ſoûtenir, & alors la moiſſon ſe fait avec des Balons, au lieu que dans les autres années, on la fait avec des chariots tirez par des bœufs.

DEUXIE'ME CHAPITRE.

Des principales Rivieres du Royaume de Siam.

IL y a dans le Royaume de Siam trois Rivieres conſiderables, dont la principale eſt celle qui arrouſe la Ville capitale ; à ſon emboucheure qui eſt dans le Golphe de Siam elle a une lieuë de large, plus haut elle a un quart de lieuë, & par tout au deſſus prés de deux cens pas, ſon lit eſt profond & aſſez égal ; elle porte depuis ſon emboucheure juſqu'à la Ville capitale, qui en eſt diſtante d'environ trente lieuës, des Vaiſſeaux de trois à quatre cens tonneaux, elle pourroit même en porter de plus grands ſans un banc de vaſe, appellé communément la Barre, qui eſt à ſon emboucheure, & où dans les plus fortes marées on ne trouve qu'onze à douze pieds d'eau ; c'eſt ce qui oblige les grands Bâtimens de demeurer à la rade qui eſt fort ſaine, & où on trouve par tout bon moüillage. Pour

monter cette Riviere il faut que les Vaiſſeaux attendent neceſſairement la marée, afin d'éviter des bancs de vaſe où ils pourroient échoüer quand la Mer eſt baſſe. Comme les bords en ſont profonds elle eſt commode pour les Marchands qui moüillent l'ancre aux pieds des murailles de cette Ville, & font un pont de leurs Vaiſſeaux pour décharger ſur ſes Quais leurs Marchandiſes. Elle forme en ſerpentant de petites Iſles fort agreables, & elle ſe diviſe inſenſiblement dans le plat Pays en tant de petits bras differens, que ſi on n'a le ſecret de ce labyrinte, on eſt en danger de s'y perdre. En effet ceux qui par les ordres du Roy ſe ſont employez autrefois à la recherche de ſa ſource, qui demeure encore inconnuë, aprés avoir fait beaucoup de chemin, pour tâcher de la découvrir, ont eſté bien étonnez de ſe retrouver à peu prés dans le même pays d'où ils eſtoient partis.

Quelques-uns croyent que cette Riviere eſt un bras de l'Inde, d'autres qu'elle coule des Montagnes voiſines de la Chine & du Laos; Il y a plus d'apparence qu'elle vient d'un grand Lac qu'on découvrit il y a quelques années dans le Laos; les Siamois entrent aſſez dans cette penſée, ils croyent même que les eaux qui inondent tous les ans leur Pays en deſcendent.

dent. L'eau de cette Riviere eſt extrémement claire, fort legere & tres-bonne à boire, pendant les pluyes elle devient un peu trouble, & alors elle cauſe aſſez ſouvent des diſſenteries, ſi l'on n'a ſoin pour s'en garentir, de la laiſſer repoſer dans de grands vaiſſeaux faits exprés, où elle perd cette mauvaiſe qualité.

Au reſte cette Riviere eſt fort poiſſonneuſe, quoy qu'on n'y voye pas tant de differentes eſpeces de Poiſſons que dans les nôtres ; la plus commune eſt celle que les Europeans appellent Caboche, ce Poiſſon eſt long d'un pied & demy, & gros de dix ou douze pouces ; il a la teſte un peu plate & preſque carrée, il s'en trouve de deux ſortes, l'un gris cendré & l'autre noir, qui eſt le meilleur ; pour le garder long-temps, on le fait ſecher au Soleil, & comme les Nations voiſines en font cas, on en fait à Siam un fort grand trafic : les Hollandois qui l'aiment plus que les autres, en envoyent chercher de Batavie, & il leur tient lieu de jambon de Mayence. Tous les poiſſons de cette Riviere n'ont preſque rien de ſemblable aux nôtres, mais ceux qui comme moy en ont mangé, ne peuvent pas diſconvenir qu'ils ne ſoient d'un bien meilleur goût.

Dans les endroits les moins frequentez de cette Riviere, on rencontre aſſez ſouvent de

monſtrueux Crocodiles, qui font également la guerre aux hommes & aux poiſſons ; comme les Siamois ne peuvent pas ſans beaucoup de peine ſe paſſer de ſe baigner ſouvent, il n'y a guere d'années que quelque pauvre malheureux ne ſe trouve devoré par ces Monſtres ; pour s'en deffendre ils entourrent d'une haye faite de leurs cannes l'endroit où ils ont deſſein de ſe laver.

Il y a encore dans ce fleuve un petit poiſſon fort dangereux, qui a quelque choſe du crapau, ſi par haſard ou par curioſité on luy bat le ventre il s'enfle de rage, & devient dur comme une pierre. Il ſe deffend opiniâtrement quand on l'attaque, & couppe avec ſes nageoires comme avec un raſoir tout ce qu'il peut attraper. Il y a deux ans que pluſieurs perſonnes moururent ſubitement pour avoir eſté piquées, quelqu'uns diſent ſeulement touchées, par de petits inſectes que ce même fleuve produit quelquefois. Je ne puis dire preciſément comment ils ſont faits, car je n'en ay jamais pû voir pendant tout le temps que j'ay demeuré à Siam : comme les bords de cette grande Riviere ſont fort peuplez, & qu'on y voit regner en tout temps la plus belle verdure du monde, on ſe feroit un plaiſir extrême d'y voyager, ſi on n'y eſtoit pas perſecuté, depuis

le coucher du ſoleil juſqu'à ſon lever, par une petite armée de Couſins, qui vous ſuit par tout ; ces animaux s'attachent plûtôt aux Europeans qu'aux naturels du pays, parce que leur ſang eſt meilleur & leur chair plus delicate, il n'y a point d'étoffe pliée en trois ou quatre doubles qu'ils ne percent avec leurs petites trompes, & ils ne cauſent guere moins d'importunité par le bruit qu'ils font, que de douleur par leur piqueure : on ne peut s'en deffendre qu'en faiſant de la fumée, ou en ſe cachant tout le corps ſous un tour de lit de Mouſſeline, ſans quoy il ne ſeroit pas poſſible ny de manger ny de dormir, ils ne ſont nulle part plus incommodes qu'au Royaume de Siam, & de Camboye. A Camboye on expoſe à ces inſectes les criminels qu'on attache à un arbre par les mains & par les pieds : Ils ne peuvent pas, dit-on, reſiſter plus d'une nuit à la cruauté de ce tourment, & le matin on les trouve morts, meurtris & enflez de tous côtez.

La ſeconde Riviere eſt celle de Tennaſerim qui deſcend des Montagnes d'Ava, elle eſt d'une aſſez grande étenduë, mais la Navigation en eſt difficile, parce qu'elle eſt pleine de Rochers & de troncs d'arbres, contre leſquels les meilleurs batteaux vont aſſez ſouvent ſe

briser, si les Mariniers ne prennent bien leurs mesures pour les éviter, la rapidité de son cours, quand ils la montent les fatigue extrémement, aussi croyent-ils avoir beaucoup avancé quand en un jour ils ont fait trois ou quatre lieuës.

Enfin la troisiéme Riviere est celle de Chantebounne, elle n'est pas à la verité si grande que la premiere, mais elle peut porter plus aisément de grands Vaisseaux, elle a son emboucheure à l'Orient du grand Golphe, à huit degrez quelques minutes de latitude Septentrionale. Quoy qu'on trouve à l'entrée un grand banc de vase, neanmoins on y a toûjours quatorze ou quinze pieds d'eau.

Je ne dis rien de plusieurs autres petites Rivieres & Ruisseaux dispersez en plusieurs autres endroits de ce Royaume, parce qu'ils n'ont rien de remarquable; je ne vous marque point aussi les noms des Fleuves dont je viens de parler, parce que les Siamois ne leur en donnent point d'autres que ceux des grandes Villes par où ils passent, les Relations qui se sont faites de ce Royaume ont appellé la Riviere de Siam Méenam, mais c'est faute de sçavoir la Langue du Pays, car Méenam en Siamois ne signifie autre chose qu'une Riviere, comme ces bonnes gens s'imaginent

que les Rivieres engendrent les eaux, ils les appellent toutes de ce nom qui signifie mere des eaux.

TROISIE'ME CHAPITRE.

Des Ports.

LEs Ports les plus considerables qu'il y ait dans ce Royaume sont ceux de Myrguim, ou Mygri, & de Jonsalam ; le premier tire son nom d'une petite Isle voisine, que les Siamois appellent Mygri, & nous Myrguy, laquelle le met à couvert des vents, quelques-uns luy ont donné le nom de Tennasserim, mais c'est sans aucun fondement ; car Tennasserim en est éloigné de plus de trente lieuës : Au reste ce port est un des plus beaux & des plus seurs de toute l'Inde. L'entrée en est libre tout temps, & l'on y trouve par tout bon moüillage, il est principalement fort commode pour y radouber les Vaisseaux ; les Mats, & tous les bois necessaires pour la construction des plus grands bâtimens y sont à si bon marché, qu'ils ne coûtent assez souvent que la peine de les aller couper. Il y a quelques années qu'un petit Vaisseau de la Compagnie Françoise, qui

avoit eſté battu de la tempeſte, s'y retira aprés avoir perdu ſes Mats, & il y trouva abondamment tout ce qui luy eſtoit neceſſaire pour ſe mettre en état de continuer ſon voyage, ſans qu'il luy en coûtât rien.

Le Port de Jonſalam eſt un des meilleurs parmy ceux qui ont beſoin que l'Art perfectione la Nature ; il eſt à l'Occident de la Peninſule de Malaca, environ au huitiéme degré entre la Terre-ferme & une Iſle qui porte ſon nom, & qui n'en eſt éloignée que de deux lieuës : le ſeul deffaut de ce Port, c'eſt qu'il n'a pas aſſez de profondeur pour porter de grands Bâtimens, mais une fort belle rade qui en eſt proche y peut ſuppléer avantageuſement. C'eſt un azile pour tous les Vaiſſeaux qui vont à la côte de Coromandel quand par malheur ils s'y trouvent ſurpris de l'ouragan, lequel arrive ordinairement aux mois de Juillet & d'Aouſt. Ces deux Ports ſont les ſeuls, non ſeulement dans toute cette côte de Coromandel, mais encore dans tout le Royaume de Siam, où l'on puiſſe eſtre en ſeureté pendant ce fâcheux temps, car il n'y a par tout ailleurs que des rades foraines & expoſées à tous les vents. Le Port de Jonſalam eſt d'une grande conſequence pour le commerce de Bengal, de Pegu, & de pluſieurs autres Royaumes voiſins.

Je ne diray rien des Ports de Ligor, de Cingor, & de quelques autres, parce qu'ils ne ſont pas conſiderables, il y en a pourtant quelques-uns qui pourroient le devenir avec le temps, ſi on vouloit y faire de la dépence. Mais comme les Siamois ſont fort ménagers & naturellement peu laborieux, il eſt à croire qu'ils demeureront toûjours inutiles comme ils l'ont eſté juſqu'à preſent.

QUATRIE'ME CHAPITRE.

Des Fleurs & des Plantes qui croiſſent dans le Royaume de Siam.

CE Païs eſt tres-fertile, & ſans qu'il ſoit neceſſaire d'apporter beaucoup de ſoin pour le cultiver, tout ce qu'on y plante vient aſſez bien, les fleurs y ſont belles, & en grand nombre : il y a des Roſes & des Oeillets, & en tout temps des Tubereuſes d'une odeur plus douce que les nôtres, mais il y a auſſi quelques fleurs que nous n'avons point en Europe ; les deux principales ſont le Mungery & le Pouſſone.

Le Mungery eſt blanc, & il a quelque choſe du Narciſſe, il y en a de doubles & de ſimples, l'un & l'autre ſont d'une odeur plus agreable qu'aucune de nos fleurs, il croît ſur un Arbriſſeau qui n'eſt pas fort different du Seringua.

Le Pouſſone eſt blanc, & large comme nos plus grandes Roſes, ſon odeur approche de

celle de nos Jonquilles, il croît ſur un petit Arbre qui eſt verd en tout temps, & dont les feüilles ſeroient toutes ſemblables à celles du Fileria, ſi elles n'eſtoient pas un peu plus larges. Si-tôt que les vents du Nord commencent à ſouffler, on voit la terre parée d'une infinité de Fleurs & particulierement de Marguerites blanches, rouges, jaunes & mélées, dont on ne ſe peut laſſer de voir & d'admirer la diverſité.

Quoy qu'on n'ait commencé que depuis douze ou quinze années ſeulement à ſemer du Bled dans le Royaume de Siam, neanmoins on y voit déja de vaſtes plaines qui en ſont toutes couvertes, il y vient aſſez bien dans le haut pays, pour nous faire eſperer qu'il y ſera dans peu fort commun, toutefois il eſt à croire qu'il ne le ſera jamais tant que le Ris, qui croît dans tout ce Royaume avec tant d'abondance que les Peuples voiſins ne manquent pas d'y envoyer tous les ans pour en faire leur proviſion. Il y en a de trois ſortes, l'un y croît ſans qu'on le ſeme dans les lieux humides & marécageux, celuy-là coute peu, & ne laiſſe pas d'eſtre paſſablement bon, les deux autres ne viennent point ſans ſemer, & celuy des deux que l'on appelle Ponlo eſt blanc comme la neige, il ſe digere plus aiſément qu'au-

cun autre, parce qu'il croît sur les Montagnes, & qu'il est par consequent plus leger & plus sec, aussi est-il si cher qu'il n'y a que les riches, & les grands Seigneurs qui en mangent. Ces deux dernieres especes de Ris se sement ordinairement au mois de May, & la recolte s'en fait vers la fin de Novembre si-tôt que les eaux sont écoulées. Mais afin qu'elle se fasse plus promptement, les Habitans des lieux s'entr'aident les uns les autres; le jour on va lever les gerbes à la campagne pour les amener à la maison, & la nuit on les fait fouler par des bœufs qui marchent dessus en tournoyant pour faire sortir le grain de l'épy: c'est un plaisir de les voir travailler à cette moisson, car pendant qu'elle dure ils dansent, ils boivent, ils mangent ensemble, & témoignent publiquement leur joye par leurs chansons & par des feux qu'ils allument au milieu des champs, ou devant les portes de leurs maisons.

Le Mil, les Faveroles, & plusieurs autres Semences de cette nature se trouvent aussi dans le Royaume de Siam, il n'y a que les Pois qui n'y viennent point.

Le Poivre y croît si facilement, que dans peu d'années, on en pourra faire un trafic tres-considerable, il se plaît dans les lieux secs, ses

feüilles ſont aſſez ſemblables à celles du lierre, & il s'attache aux arbres de la même maniere.

Le Betel eſt à peu prés de même figure, mais il eſt bien plus abondant dans le Païs, il s'attache auſſi aux arbres. Les Siamois en mâchent continuellement, comme on fait ailleurs du Tabac : on dit qu'il fortifie l'eſtomach, qu'il conſerve les dents, & qu'il empêche toute ſorte de corruption dans la bouche, il eſt même fort nourriſſant ſi on en croit les Siamois ; en effet ils en font tant de cas, qu'ils aimeroient mieux manquer de Ris & de toutes autres vivres que de Betel & d'Areque.

L'Areque eſt une eſpece de Noix muſcade qui croît ſur un Arbre fort droit, lequel reſſemble aſſez au Palmier, elle ſort de ſa tige comme une grappe de raiſin ; cet Arbre ne donne ordinairement tous les ans qu'une de ces grappes, ou pour mieux dire qu'un ſeul gros pacquet de ces noix, auſſi l'Areque eſt-il un peu plus cher que le Betel. Mais il n'y a rien qui ſoit dans tout le Païs à ſi bon compte que la Caſſonnade, on en a une livre pour un double. Les Apoticaires de nôtre France trouveroient là dequoy bien garnir leurs Boutiques ; car il y a des Simples admirables qui ſervent à la gueriſon d'une infinité de mala-

dies, la Caſſe, les Tamarins, le Nenuphar, & pluſieurs autres Herbes medicinales, qui ont ordinairement plus de vertu que les nôtres, y viennent en abondance ſans eſtre cultivées, & s'y donnent pour rien.

CINQUIE'ME CHAPITRE.

Des Fruits.

LEs Fruits y ſont pour la plus grande partie plus ſucrez & d'un goût plus fin & plus exquis que les nôtres, & entierement differens, il n'y a que les Citrons & les Oranges qui ſont aſſez ſemblables à celles que nous avons, mais elles y ſont beaucoup meilleures & en plus grande quantité. Ils ont une eſpece d'Orange appellée communément Pampelmouſe groſſe comme la teſte, & qui a le goût approchant de celuy de la Fraiſe, la peau en eſt épaiſſe comme le doigt, & fort amere, mais il n'y a rien de plus rafraîchiſſant que ſon jus.

Le Bananier eſt auſſi fort commun dans le Pays, c'eſt un Arbre ou plûtôt une Plante qui a quelque choſe de nos Poirées, les feüilles en ſont plus grandes & auſſi tendres; il croît juſqu'à la hauteur de deux braſſes, & jette un pacquet de feüilles rouges, où ſon fruit eſt renfermé, ſes feüilles s'épanoüiſſent fort lentement, & les fruits paroiſſent à meſure qu'elles

s'ouvrent, attachez tous ensemble à une grosse branche ; dés qu'ils sont meurs l'Arbre pourrit, mais il produit plusieurs rejettons qui portent du fruit la même année, & qui ont aprés le même sort ; ce fruit est mous comme nos Figues blanches, & il a la peau toute semblable, il n'est guere plus gros, mais il est beaucoup plus long, de meilleur goût & plus sucré, il y en a de sept ou huit sortes, & on en mange toute l'année.

Le Mangoustant est un Arbre qui n'a rien de particulier, mais je ne croy pas qu'il y ait dans toutes les Indes un meilleur fruit que le fruit de cet arbre : il est renfermé dans une espece de boëte grise par dehors & rouge au dedans, épaisse d'un demy doigt, il est blanc, & partagé par côtes comme nos Oranges de Portugal ; il a le goût de la Cerise & il est fort rafraichissant : on fait une ptisanne de son écorce qui a une vertu admirable pour arréter & guerir les dissenteries.

L'Ata que les Siamois appellent communément Noiné, est un bel arbre, quoy qu'il ne croisse pas beaucoup, il porte de bonne heure son fruit, qui est à peu prés de la figure d'une pomme de Pin, mais beaucoup plus gros : la peau en est épaisse, la chair molle, & son goût est approchant de celuy de la crême sucrée, ou comme quelques-uns ont voulu dire du blanc mangé.

Le Manguier eſt un bel arbre, fort touffu, dont la feüille n'eſt guere differente de celle de nos Noyers, ſes fruits qu'on appelle Mangues ſont admirables, & bien des gens les trouvent meilleurs que tous ceux dont je viens de parler, ſa peau reſſemble à celle de nos poires de Bonchreſtien, & ſa chair à celle de nos Pavis, elle m'a parû neantmoins un peu plus rouge; ils ont un gros noyau au milieu, leur figure eſt ovale, & les plus beaux ſont de la longueur de la main, il y en a de cinq ou ſix ſortes, ceux qu'on appelle Mangues de Perroquet ſont beaucoup meilleurs que les autres.

Le Durillon eſt un fruit fort eſtimé parmy les Siamois, il eſt bon, mais ſi puant que ceux qui ne ſont point accoûtumez à cette odeur n'en ſçauroient manger ſans ſe boucher le nez; ſa peau reſſemble aſſez à celle de nos Châtaignes vertes, mais elle eſt encore bien plus heriſſée, il eſt rond, & preſque auſſi gros que la Pampelmouſe.

Le Jacquier eſt un bel arbre fort haut, mais qui pourtant n'étend pas bien loin ſes branches; ſes feüilles ſont ſemblables à celles du Maronnier d'Inde, ſes fruits ſont de la groſſeur & de la figure de nos Citroüilles, ſa peau eſt preſque comme celle du Durillon: elle eſt remplie de noyaux gros comme nos féves

&

& couverts d'une peau jaune & fort épaisse, qui est tout ce qui se peut manger de ce fruit.

Le Papaye, autrement appellé Molokos est un arbre poreux, fort droit, qui n'a que des feüilles & point de branches, les feüilles qui ont la forme de celles du Figuier ne croissent qu'au haut de l'arbre en figure pyramidale, sous chacune il y a un fruit ou deux attachez au tronc qui ne different de nos Melons qu'en ce qu'ils sont plus sucrez, & que leur graine est ronde comme le poivre ; cette graine toute petite qu'elle est, ne laisse pas de produire un arbre qui en moins de deux ans croît jusqu'à la hauteur de neuf ou dix coudées.

L'Ananas porte des fruits assez delicats, mais tres-mal sains, si on n'a soin d'en corriger la crudité par le sucre ou par le vin ; il est ovale & ressemble à la pomme de Pin, la peau en est rouge & bleuë, il est couronné comme nos Imperiales.

La Terre de Siam n'est pas propre pour porter la Vigne, elle n'y vient qu'avec beaucoup de peine, & n'y rapporte presque rien : on en trouve de sauvage dans les Forests de Porselouë qui donne des grappes de raisin noir si grosses qu'un homme a de la peine à les soulever, mais ce Raisin est si amer qu'il est presque impossible d'en manger.

SIXIE'ME CHAPITRE.

Des Forests, & des proprietez de leurs Arbres.

LEs Forests de ce Royaume sont si vastes qu'elles en occupent plus de la moitié, & si épaisses qu'il est presque impossible de les traverser: Aussi sont-elles considerées par le Roy de Siam comme autant de remparts inaccessibles qui de tous côtez mettent ses Frontieres à couvert des incursions de ses Ennemis. C'est ce qui donna lieu à une fort jolie réponse que le Roy de Golgonde fit un jour à un Siamois qui luy vantoit la grandeur des Etats du Roy son Maistre: Il est vray, je l'avouë, dit ce Prince, ils sont d'une plus grande étenduë que les miens, mais il faut demeurer d'accord que le Roy de Golgonde est Roy des hommes, & que celuy de Siam ne l'est que des Forests & des Moucherons.

Les Arbres qui rendent ces Forests impenetrables sont principalement les Bamboux qui sont fort communs dans toutes les Indes, ils sont

droits comme des cannes, creux au dedans, & diviſez par petits étages depuis le haut juſqu'en bas, leur figure qui eſt ronde peut avoir un pied de diametre, & quatre ou cinq braſſes de hauteur : ils pouſſent des rejettons ſi prés les uns des autres & des branches ſi touffuës, qu'à peine les oyſeaux peuvent-ils ſe faire jour au travers, & ils ſont armez de longues & venimeuſes épines qui font prendre de grandes précautions à ceux qui s'en veulent approcher : mais tout terribles qu'ils ſont, ils ne laiſſent pas d'avoir des proprietez admirables & d'eſtre bons à bien des choſes. Quand cette eſpece de canne commence à pouſſer, on la coupe par morceaux, & on la mange avec le ris, aprés qu'elle a eſté long-temps mortifiée dans le vinaigre avec quelques autres ingrediens que l'on a coutume d'y méler : il n'y a guere de meilleur cordial ny qui ſoit ſur la mer d'un plus grand uſage, parce qu'il y eſt moins ſujet à ſe corrompre : quand elle eſt un peu plus grande, on la fait entrer par tranches fort minces dans les friçaſſées, & elle donne un goût merveilleux aux viandes les plus inſipides, mais lors qu'elle eſt arrivée à ſa perfection ordinaire on trouve dans ſes concavitez une eauë claire qui eſt un remede ſouverain pour guerir les playes de la teſte. Enfin

le Bamboux quand il eſt encore verd ſert d'ozier pour faire des paniers, on en fait des lattes & de petites colomnes pour ſoûtenir les Cabannes quand il eſt ſec : & ce qui me ſurprend davantage, c'eſt que les Cochinchinois en font des Barques, dans leſquelles ils voguent en pleine Mer avec autant d'aſſeurance que s'ils eſtoient dans les plus grands Vaiſſeaux.

Les Siamois en plantent autour de leurs heritages, & ils s'en font des hayes qui ſont d'une plus grande deffenſe que leurs plus fortes murailles. On dit que le Palais du Roy de la Cochinchine n'a point d'autre cloſture qu'un triple rang de ces Bamboux, & que ce Prince s'y trouve plus en ſeureté que s'il eſtoit fermé de nos murs les plus ſolides.

Il y a encore dans ces Foreſts des Arbres qui ne ſe voyent point en Europe ; deux entre-autres s'y diſtinguent par leur utilité & par le grand uſage que l'on en fait, car on en couppe des planches qui ſouvent ont quarante pieds de long & deux de large ; le bois de l'un eſt blanc, celuy de l'autre tire ſur le rouge, & ce dernier eſt appellé bois de fer, parce qu'il eſt extrémement dur & preſque incorruptible. Ils ſervent l'un & l'autre à faire les plus grands ouvrages du Païs, on les donne à tres-bon marché, mais ils coûtent cher à mettre en œuvre.

Les bois d'Aigle, de Calambouc, & de Calambac, ſe trouvent dans les Foreſts qui ſont du côté de Camboye. Ils ſont les plus precieux & les plus rares des Indes, parce que la Nature les a cachez dans le cœur d'un Arbre qui ne les porte que dans un certain temps, qu'il n'eſt pas aiſé de bien connoître : de là vient qu'il eſt aſſez ordinaire de s'y tromper, & que ſouvent on abbat pluſieurs de ces Arbres ſans y rien trouver de ce qu'on y cherche. Le bois d'Aigle eſt le plus commun, celuy de Calambouc ne l'eſt pas tant, mais il n'eſt rien de plus rare que le veritable Calambac.

SEPTIE'ME CHAPITRE.

Des Mines.

QUoy qu'il n'y ait point de Mines d'Or qui se foüillent à present dans le Royaume de Siam, cent choses pourtant nous font croire qu'il y en a qui se pourront découvrir avec le temps, car il se trouve dans certaines Forests du haut Païs des pierres bleuës, semblables au Lapis qui se trouve ordinairement dans les Mines d'Or ; & dans d'autres Forests voisines on rencontre des pierres d'un rouge doré dont on dit que les Chimistes Siamois ont tiré autrefois de l'or le plus pur & le plus fin qui se puisse voir ; quelquefois mêmes aprés que les inondations sont passées, on trouve encore à present de gros grains d'or sur le bord des Rivieres : c'est ce qui a obligé le Roy de Siam d'employer de temps en temps pour la découverte de ces Mines d'Or, un grand nombre d'Ouvriers qui y ont toûjours travaillé inutilement, parce qu'ils

manquoient d'experience, & qu'ils n'estoient pas assez habiles pour pouvoir suivre les veines de la terre preparée, qui conduisoient probablement à ces Mines. Il y a quelques années que sa Majesté Siamoise s'estoit si bien flattée d'en trouver, qu'elle desira que Monsieur l'Evêque de Metellopolis se trouvât present à l'ouverture de la terre qu'elle fit foüiller, & qu'il recommandât au Dieu des Chrétiens le succez de cette entrepriſe, qui ne fut pas plus heureuſe que celles qui l'avoient precedée. Quoy qu'il en ſoit, on ne peut pas desavoüer qu'il n'y en ait eu autrefois de tres-abondantes, ou qui ont eſté épuiſées, ou qui ſe ſont perduës par la negligence des Siamois qui fuyent naturellement le travail : il n'y a pas d'apparence que les Etrangers leur ayent apporté cette prodigieuſe quantité d'Or, qui a ſervy à faire un ſi grand nombre de Vaſes & de Statuës, & à enrichir tant de Pagodes & de Maiſons où on l'a ſi peu menagé. La perte de ces Mines d'Or ſe trouve aujourd'huy en quelque façon réparée par la découverte de celle de Fer, d'Eſtain, & d'un autre Métail qui ſe trouve compoſé de Cuivre & d'Eſtain, & encore par la rencontre de celles de Vitriol, de Sel & de Salpetre, leſquelles contribuent beaucoup à la richeſſe du Païs. Il ſort de ces

Mines des Sources d'eau, dont les unes ſont chaudes & les autres froides, que l'on croit valoir bien celles de Bourbon & de Vichy, du moins quelques-uns de nos François qui en ont fait l'épreuve, diſent par tout qu'ils leur ſont redevables de la gueriſon de pluſieurs maladies dont ils eſtoient affligez ; elles n'ont pas à la verité le même credit parmy les Siamois, car comme leur temperamment eſt tout different du noſtre, il ne faut pas s'étonner ſi elles n'ont pas pour eux la même vertu qu'elles ont pour nous.

Les Hollandois ont ſouvent jetté les yeux ſur l'Iſle de Jonſalam, parce qu'il s'y trouve quelque peu d'Or & d'Ambre gris, & beaucoup de Calin, c'eſt à dire d'un mélange de Cuivre & d'Eſtain ; mais le Roy en a confié le Gouvernement à un François qui s'y trouve bien & qui n'a pas deſſein de leur en permettre ſi tôt l'entrée.

HUITIE'ME

HUITIE'ME CHAPITRE.

Des Animaux qui ſe trouvent dans les Foreſts du Royaume de Siam.

CEs Foreſts ſont remplies d'une infinité d'Animaux de toutes ſortes d'eſpeces. Comme j'affecte de ne rien toucher dans cette Hiſtoire de tout ce qui s'eſt dit dans les Relations qui l'ont precedée, je ne parleray point des Elephans ſauvages qui ſe trouvent en grand nombre dans ces affreuſes Foreſts : mais je ne puis pas me diſpenſer de vous dire quelque choſe du Rinoceros animal ſi farouche & ſi cruel, qu'on ne peut jamais le voir ſans frayeur : il eſt de la hauteur d'un grand Aſne, il auroit la teſte faite à peu prés de même s'il n'avoit point au deſſus du nez une corne qui peut eſtre longue environ d'une palme. Chacun de ſes pieds ſe diviſe comme en cinq doigts, qui ont chacun la forme & la groſſeur du pied de l'Aſne même ; ſa peau eſt brune, horrible à voir, & ſi dure qu'elle

est à l'épreuve du mousquet ; elle luy pend des deux côtez presque jusques à terre, mais elle s'enfle, & le rend gros comme un Taureau quand il est en colere ; on le tuë difficilement, & on ne l'attaque jamais sans peril d'en estre déchiré : ceux qui s'adonnent à cette chasse ont pourtant trouvé les moyens de se garantir de sa fureur ; car comme cet animal aime les lieux marécageux, ils l'observent quand il s'y retire, & se cachans dans les buissons au dessous du vent, ils attendent qu'il se soit couché, soit pour s'endormir, soit pour se veautrer, afin de le tirer prés des oreilles, qui est le seul endroit par où il peut estre blessé à mort : ils se mettent au dessous du vent, parce que le Rinoceros a cela de propre qu'il découvre tout par l'odorat, de sorte que quoy qu'il ait des yeux il ne s'en sert neanmoins jamais, que l'odorat n'ait esté auparavant frappé par l'objet qui se presente à sa veuë. Au reste toutes les parties du corps de cet animal sont medecinales, sa corne est sur tout un puissant antidote contre toutes sortes de poisons, & les Siamois en font un fort grand trafic avec les Nations voisines ; Il y en a qui sont venduës quelquefois plus de cent écus ; ceux qui sont d'un gris clair, & moucheteez de blanc, sont les plus estimez des

Chinois ; on mange la chair du Rinoceros, & ces peuples la trouvent excellente, ils tirent même quelque utilité de son sang, qu'ils ramassent avec soin, pour en faire un remede propre à la gueriſon des maux de poitrine, & de plusieurs autres.

Il y a des Perroquets, des Merles, des Aigrettes & des Tourterelles, qui n'ont rien de different des nôtres. Mais il s'y trouve certains Oyseaux qui ne se voyent point en Europe : ils sont plus grands que les Autruches, & leur bec est long de deux pieds. Il y a aussi des Hanetons d'un verd doré le plus beau du monde ; ils brillent pendant la nuit d'une lumiere bien plus vive que celle de nos Vers luisans ; les œufs qu'ils font sont de la grosseur d'un pois, d'où leurs petits éclosent en tres-peu de jours. Dans les Forests les plus Septentrionales on voit courir, comme dans les nôtres, des Lievres & des Sangliers ; & c'est un plaisir extréme de voir joüer sur le bord des eaux une troupe de Singes vieux & jeunes, qui semblent n'y estre venus que pour y divertir les passans par leurs danses, & par leurs tours de soupleſſe ; mais il seroit dangereux de s'y arrêter trop long-temps, car on pourroit y estre surpris par des Tygres de deux sortes ; il y en a de Bois qui sont hauts comme des Asnes,

& fort farouches ; ceux d'Eau le ſont un peu moins, & ils ne ſont guere plus gros que les chiens ordinaires : j'en ay mangé d'un roty qui avoit eſté pris donnant la chaſſe aux Poulles. Il ne me parut pas fort mauvais, & je croy que je l'aurois trouvé meilleur ſi je n'euſſe pas eſté prevenu qu'un animal ſi cruel & qui ne vit que de proye ne pouvoit eſtre un fort bon mangé.

NEUVIE'ME CHAPITRE.

De Insectes & des Reptiles.

COmme ce Païs est chaud & humide il ne faut pas s'étonner s'il produit tant d'insectes & d'animaux fort venimeux, j'y ay veu des Serpens de plus de vingt pieds de long, & d'un pied & demy de diametre, la peau en est d'une beauté surprenante, & diversifiée de tant de couleurs qu'il n'y a point d'Iris qui en approche ; ils ne sont pas les plus dangereux, car on les voit venir de loin, & ils n'en veulent ordinairement qu'aux volailles. Un de ces Serpens vint une nuit se fourer dans un poulaillé assez bien garny, il y avalla goulument sept ou huit Poules ; il en voulut sortir quand il fut bien saoul, mais le trou par lequel il estoit entré à jeun, se trouvant trop étroit pour son passage aprés un si bon repas, il fit pour l'accroître tant d'efforts & de bruit, que toutes les Poules s'éveillerent, & par leurs cris appellerent à leur secours tous les gens qui dor-

moient dans la maison; on y vint en diligence, on trouva le Serpent, on le tua, on l'ouvrit, & dans un boyau qui estoit de toute sa longueur les pauvres Poules se trouverent encore toutes entieres avec leurs plumes.

Les petits Serpens sont bien plus à craindre que les grands, car ils montent par tout, & vont à la chasse aux Rats jusques dans les maisons, de sorte qu'il s'en trouve assez souvent dans les lits; j'en ay veu de toutes les couleurs, de noirs, de verds, de jaunes, de rouges, de gris, de rayez & de mouchetez: ces derniers qui n'ont guere plus d'un demy pied de long & qui ne sont pas si gros que le doigt, ont un venin fort subtil, & il est assez mal-aisé de s'en deffendre, parce que comme ils sont fort menus ils se fourent par tout, sans qu'on s'en apperçoive. Les Scorpions sont à Siam aussi communs & aussi dangereux qu'en Italie & qu'en Provence: il y en a de plusieurs especes, ceux qui se trouvent dans les brousailles sont noirs, & leur picqueure est mortelle; pour ceux qui sont dans les maisons ils sont gris, & beaucoup moins venimeux que les autres, mais leur picqueure ne laisse pas d'estre toûjours fort douloureuse: un jour j'en trouvay un auprés de moy qui d'abord me fit grand peur; il estoit de la grosseur d'une grosse

Ecreviſſe, & d'un poil gris noirâtre, qui ſe hériſſa quand il m'apperceut ; je me raſſeuray pourtant un moment aprés, & ayant trouvé le moyen de le prendre, je le laiſſay mourir dans un pot d'huille. Je me ſuis ſervy de cette huille bien des fois pour la gueriſon de ceux qui avoient eſté picquez des Scorpions : Il ne ſe paſſe guere d'années que pluſieurs perſonnes ne meurent pour avoir eſté morduës des Serpens ou picquées des Scorpions : J'en ay ſauvé un fort grand nombre en appliquant ſur leurs playes les Pierres noires de Diou, qui ſont de la compoſition d'un Portugais étably dans les Indes, & en leur donnant à boire un peu de nôtre Orvietan de France, que je faiſois diſſoudre dans la Rague, qui eſt une eſpece d'eau de vie aſſez commune dans le Païs.

Il s'y trouve encore deux ſortes d'inſectes qui ſont tres-dangereux, l'un ſe nomme le Cent pieds, parce qu'il a veritablement cent pieds : il eſt noir & long d'un pied, ſon venin eſt du moins auſſi preſſant que celuy du Scorpion, mais il n'eſt pas ſi terrible que le Tocquet, ainſi appellé parce qu'à certaines heures de la nuit, il crie fort diſtinctement à pluſieurs repriſes, Tocquet, Tocquet : ce mot fait dans ſon goſier une eſpece de fredon qui eſt fort

desagreable : il a la figure du Lezard, mais il est bien plus grand que les nôtres, sa teste est large & platte, & il a la peau diversifiée de plusieurs couleurs tres-vives ; on le voit nuit & jour sur le toict des maisons où il va à la chasse aux Rats : Il a cela de bon qu'il n'attaque jamais le premier, mais il fait face à ceux qui le poursuivent, & quand il les peut attrapper il les mord si serré qu'on a toutes les peines du monde à luy faire quitter prise ; sa morsure est mortelle si on n'a soin de couper incessamment la partie du corps qu'il a morduë. C'est une chose étrange que les Siamois qui se trouvent à toute heure exposez au danger de mourir de la morsure de tant de Serpens differens, n'ayent point jusqu'à present trouvé de remede specifique pour s'en guerir, & qu'ils n'en connoissent point d'autres que ceux que nous leur avons enseignez.

DIXIE'ME

DIXIE'ME CHAPITRE.

De Sijouthia, Capitale du Royaume de Siam, de Porſelouc, & de quelques autres Villes.

IL n'y a point de peuples qui ayent meilleure opinion, ny qui parlent plus avantageuſement de leur Païs que les Siamois ; on croiroit à les entendre faire le dénombrement & la deſcription de leurs Villes, qu'elles ſeroient toutes belles, riches, & qu'il y en auroit un tres-grand nombre, cependant il n'y en a que neuf à qui on puiſſe raiſonnablement donner le nom de Ville, les autres n'eſtant à proprement parler que des Bourgades & des Hameaux, qui n'ont rien ny pour la grandeur, ny pour l'agrément qui les rende comparables aux nôtres.

La Capitale eſt appellée par les Siamois Meüang Sijouthia, & par les Etrangers Juthia & Odiaa qui ſont des noms que les Chinois leur ont donnez ; les Etrangers l'appellent Siam, du nom du Royaume auquel

même ils l'ont donné, car il est tout à fait inconnu aux naturels du pays, qui ne luy en donnent point d'autre que celuy de Meüang-Thây, ou de Meüang-Crong-Thêp Maanacone, ce qui signifie Royaume qui a grande force. Peut-estre que de Sijouthia les Europeans ont fait à leur fantaisie ce mot de Siam ; cette Ville est d'une grande reputation dans toutes les Indes, Chaou-Thông, c'est à dire le Roy d'or, dont nous pourrons parler dans la suite de cette Histoire, la fonda il n'y a guere plus de deux cens ans : elle est située dans une Isle fort agreable, qui peut avoir environ sept lieuës de circuit. En y comptant le Palais du Roy elle n'a guere plus de deux lieuës d'enclos, sa figure est plus ovale que ronde, elle est fermée d'une muraille de brique qui tombe en ruïne, mais le Roy en fait faire une plus belle qui n'est pas encore achevée. Le terrein en est inégal & sujet aux inondations : on pourroit neanmoins sans beaucoup de peine remedier à cet inconvenient en applaniſſant les eminences, & en transportant sur les Quais la terre qu'on en tireroit ; la grande Riviere bat ses murailles du côté du Midy, de l'Orient & de l'Occident, & entrant dans la Ville par trois grands bras qui la traversent de bout en bout, elle en fait, pour ainsi dire, une autre Venise ;

on peut dire même que la ſituation en eſt beaucoup plus avantageuſe ſi les Bâtimens n'en ſont pas ſi magnifiques : car les Canaux qui forment les bras de cette Riviere qui l'arrouſe, ſont fort longs, fort droits, & aſſez profonds pour porter les plus grands Batteaux ; cette Ville eſt diviſée par quartiers & par ruës comme celles d'Europe ; les Europeans appellent ces quartiers Camps, & les Siamois les nomment Bâne ; celuy du Roy eſt le plus beau à cauſe des grandes places, des promenades, des maiſons des Mandarins, & des Pagodes qui l'environnent.

Le Palais du Roy eſt bâty dans la partie la plus Septentrionale de la Ville, & fermé d'une double muraille de brique, qui eſt toûjours fort bien entretenuë : il peut avoir environ une demie lieuë de circuit ; pluſieurs cours de differentes grandeurs le partagent, dans quelques-unes de ces cours on voit les écuries des Elephans qui ſont plus ou moins belles ſelon la difference du rang & de la dignité de ces Animaux, car chacun ſçait qu'ils ne ſont pas tous égaux, ny ſervis de la même maniere : on ne ſçauroit croire juſqu'où va l'application des Valets qui en ont ſoin nuit & jour, ils ſont auprés d'eux pour veiller à leurs neceſſitez, & pour chaſſer les mouches qui pourroient les incommoder.

Comme les Relations qui ont precedé cette Hiſtoire ont parlé entre autres choſes de la vaiſſelle d'or dans laquelle mange l'Elephant blanc, ſi bien diſtingué des autres par la conſideration que toute la Cour a pour luy, & par l'honneur qu'il a d'eſtre logé le plus proche de l'appartement du Roy, je n'en diray rien davantage.

Les Officiers de la Maiſon du Roy ſont logez dans les deux premieres cours, & dans les autres l'on voit encore quelques vieux Appartemens des anciens Rois, qu'on reſpecte comme des lieux ſacrez, pluſieurs rangées d'arbres en rendent le ſejour aſſez agreable; il y a même quelques Pagodes, qui toutes anciennes qu'elles ſont, ne laiſſent pas d'y faire un aſſez bel effet.

L'Appartement du Roy eſt dans la derniere cour, il eſt nouvellement bâty, & l'or qui y brille en mille endroits le diſtingue aiſément de tous les autres: il eſt en forme de Croix, du milieu de laquelle s'éleve ſur le toict une haute pyramide à divers étages, qui eſt la marque des Maiſons Royales, toute ſa couverture eſt d'étain, & il n'y a rien de mieux travaillé que la ſculpture dont il eſt orné de tous côtez.

L'Appartement de la Princeſſe Reyne ſa Fille & de ſes Femmes, qui en eſt le plus pro-

che, paroiſt par les dehors aſſez magnifique ; il a veuë, auſſi bien que celuy du Roy, ſur de grands Jardins bien plantez ; les allées y ſont entre-couppées de petits ruiſſeaux qui y donnent de la fraîcheur, & qui par le doux murmure qu'ils font en coûlant invitent au ſommeil ceux qui ſe repoſent ſur l'herbe toûjours verte, dont ils ſont bordez.

Hors du Palais on voit à la gauche ſur le bord de la Riviere de grands Magaſins, où l'on renferme les Balons du Roy, on y en compte plus de cent cinquante, qui ſont tous auſſi ſuperbes que ceux qui parurent à l'entrée de l'Ambaſſadeur de France ; à la droite on voit un grand Parc, dans lequel on amenoit autrefois les Elephans ſauvages pour les dompter en preſence de la Famille Royale qui prenoit ce plaiſir des feneſtres d'un petit Château qui n'en eſt pas éloigné.

Il y a un autre quartier dans la Ville qui eſt deſtiné aux Etrangers, ou demeurent les Chinois, Les Mores, & quelques Europeans ; on y voit des Maiſons de brique aſſez bien bâties, il y en a même des ruës toutes entieres, il eſt tres peuplé & c'eſt l'endroit du Royaume où ſe fait le plus grand Commerce, tous les Vaiſſeaux y abordent, parce que la riviere y forme un grand baſſin tres-commode pour

les radouber, & tous les jours on y en bâtit de nouveaux.

Le troiſiéme quartier, qui eſt celuy des naturels du pays, eſt le plus grand de tous, il eſt habité par quantité d'Artiſans : on y voit pluſieurs grandes ruës remplies de boutiques des deux côtez, & de grandes Places pour les Marchez. Ces Marchez ſe tiennent tous les jours, ſoir & matin, ils ſont abondamment fournis de Poiſſons, d'Oeufs, de Fruits, & de Legumes & d'une infinité d'autres choſes, mais on n'y vend point de viande ; la multitude du peuple, qui s'y trouve, eſt ſi grande qu'on a quelquefois bien de la peine à y paſſer, la pluſpart des ruës ſont bordées de beaux arbres qui ſont d'une grande commodité pour les paſſans, car dans toutes les heures du jour ils y trouvent un ombre fort agreable, il y en a de pavées de briques, & d'autres qui ne le ſont point. Comme cette Ville eſt entrecouppée par pluſieurs ruiſſeaux, il a eſté neceſſaire d'y bâtir des Ponts, il y en a cinq ou ſix de briques faits en arcade, qui ſont aſſez beaux, & aſſez commodes, mais il y en a d'autres faits de Cannes qui ſont ſi étroits & ſi peu ſolides qu'il eſt difficile d'y paſſer ſans danger, ou du moins ſans peur de tomber dans l'eau.

Au reſte elle eſt ſi peuplée, que quand le

Roy y eſt elle pourroit bien fournir ſoixante mille hommes d'âge à porter les Armes, & ce nombre pourroit doubler ſi l'on y comprenoit ceux qui habitent les Villages qui ſont de l'autre côté de la Riviere, & que l'on peut regarder comme ſes Fauxbourgs ; mais ce qui contribuë le plus à la beauté & à la magnificence de cette Ville, c'eſt la veuë de plus de cinq cens Pagodes que l'on trouve diſperſées de tous côtez, & qui par le nombre des Statuës dorées qu'elles renferment donnent aux Etrangers qui n'y ſont pas encore accoûtumez, une fort grande idée de ſes richeſſes.

La ſeconde Ville du Royaume s'appelle communément Porſelouc, ou Pet-ſe-lou-louc, ce qui ſignifie en langage du Païs Perle, ou Diamant enchaſſé ; elle eſt plus Septentrionale que Juthia d'environ cent lieuës, ſon climat eſt plus temperé, & ſon terroir plus fertile : Elle fut bâtie par Chaou Meüang Hâng, qui regnoit environ 250. ans avant Chaou Thông Fondateur de la Capitale ; ce Prince qui eſtoit un des plus heureux Princes de ſon ſiecle, fit long-temps la guerre aux Laos, & s'y rendit recommandable par le nombre de ſes victoires. Cette Ville eſtoit autrefois le ſejour ordinaire des Rois de Siam, & on y voit encore aujourd'huy un de leurs anciens Palais ; elle a plus

d'une lieuë de circuit. & la muraille de brique qui l'entourre eſt une des meilleures du Païs: la grande Riviere qui arrouſe la Capitale y conduit tout droit, & la coupe par le milieu, puis elle ſe partage du côté de l'Orient, & un de ſes bras aſſez large va ſe rendre à Campingue, qui eſt une Ville ancienne & fort conſiderable dans les Indes; elle n'eſt guere moins grande que la Capitale, & elle eſt auſſi peuplée, elle eſt éloignée de Porcelouc de cinquante à ſoixante lieuës, & du Royaume de Laos d'environ dix journées de chemin. Enfin elle eſt fortifiée autant bien qu'elle le peut eſtre par des Siamois qui pourroient y ſoûtenir un long ſiege contre des Orientaux, mais elle ne le ſeroit pas aſſez pour pouvoir ſe deffendre plus d'un demy jour contre des François.

ONZIE'ME

ONZIE'ME CHAPITRE.

De la Ville de Louveau, & de la Maiſon de plaiſance du Roy de Siam.

LOuveau, que les Siamois appellent communement Noccheboury, eſt une Ville qui eſt, pour ainſi dire, dans le Royaume de Siam ce que Verſailles eſt en France. Les anciens Rois y avoient une Maiſon de plaiſance, mais il y avoit plus de cent ans qu'elle avoit eſté abandonnée, lorſque celuy qui regne aujourd'huy la fit rebâtir : Cette Ville eſt ſituée dans une plaine du haut païs où les débordemens n'arrivent point, elle peut avoir une demie lieuë de tour, ſon plan eſt preſque quarré, & ſon enceinte n'eſt que de terre revétuë d'eſpace en eſpace de quelques baſtions de brique : durant les inondations du Païs elle eſt preſque entourée d'eau ; en tout autre temps elle n'eſt arrouſée que d'un côté par un petit bras de la grande Riviere, qui n'eſt pas aſſez profond

pour pouvoir porter de grands batteaux. La situation en est si agreable, & l'air qu'on y respire est si pur, qu'on ne la quitte jamais sans peine : elle est éloignée de la Capitale de quatorze lieuës par la grande Riviere, mais par un Canal que le Roy a fait faire depuis peu, elle ne l'est que de neuf ou dix lieuës seulement. Comme ce Prince l'aime extrémement, il y passe la plus grande partie de l'année, & il ne neglige rien de tout ce qu'il croit pouvoir servir à son embellissement ; il avoit eu quelque dessein de l'accroître, mais il a jugé qu'il estoit plus à propos de la fortifier pour en faire une Place de deffense ; les dedans en sont tres-propres, & tout y est bien entretenu : si l'on n'y voit pas d'aussi beaux édifices que dans la Capitale, on y trouve des Jardins, & des promenades qui ne sont pas moins agreables. Toutes les commoditez de la vie y sont en abondance, mais comme elle est fort peuplée, les vivres s'y vendent plus cherement qu'en aucune autre Ville du Royaume ; il n'y manque que de la bonne eau pendant quatre ou cinq mois de l'année, que la riviere est basse, car les Chevaux & les Elephans qui s'y lavent la rendent si sale, qu'il n'y a pas moyen d'en boire. Alors on a recours aux puits, ou à celle

qu'on s'eſt reſervée pendant l'inondation dans de grands vaſes de terre faits exprés pour la purifier.

Le Palais que le Roy y a nouvellement bâty ſur le bord de la Riviere, en fait le plus bel ornement, il n'eſt pas ſi magnifique que celuy de Sijouthia, mais il a quelque choſe de plus gay ; il eſt fermé d'aſſez bons murs, & ſon plan eſt beaucoup plus long que large : la partie qui regarde la Ville eſt diviſée en trois Cours toutes differentes, chacune d'elles a ſes beautez particulieres ; on voit à la droite, en entrant dans la premiere, une petite Salle où ſont jugez les criminels de leze-Majeſté, & deux priſons à peu prés de même grandeur, où ils ſont renfermez juſqu'à ce que leur procez ſoit inſtruit, & leur ſentence prononcée. A la gauche il y a un grand reſervoir qui donne de l'eau à tout le Palais, il eſt l'ouvrage d'un François & d'un Italien plus heureux & plus ſçavans dans l'Hydrolique, que pluſieurs Etrangers qui y avoient travaillé avec les plus habiles Siamois pendant dix années entieres ſans avoir pû jamais en venir à bout : La recompenſe qu'ils receurent du Roy fut proportionnée à l'importance du ſervice qu'ils luy avoient rendu, & au deſir extréme que ce Prince avoit toûjours eu d'avoir des eaux dans

son Chasteau. A trente pas de là il y a un Jardin divisé en quatre quarrez, qui fait face à un petit Sallon fort agreable, tant par la veuë de plusieurs jets d'eau qui l'environnent, que par la proximité d'une Pagode, qui, bien qu'elle ne soit pas fort superbe, ne laisse pas neanmoins de contribuer à l'agrément de ce lieu : un petit boccage, qui remplit le reste de cette premiere cour, donne entrée à la seconde, qui est incomparablement plus belle ; sa porte est entre deux Pavillons, qui sont destinez pour loger quatre Elephans du second Ordre ; sa figure est quarrée, ses murailles, qui sont d'une blancheur à ébloüir, sont ornées d'une sculpture à la Moresque, fort delicate, & divisées par de petits compartimens, qui dans de certains jours de ceremonies sont garnis d'un grand nombre de Porcelaines de la Chine : deux petites Salles fort basses se trouvent à l'entrée vis à vis un grand corps de Logis, qui a deux Pavillons à sa droite, où sont logez fort à leur aise, les Elephans du premier Ordre : on voit à la gauche un superbe Bâtiment, au dessus duquel s'éleve une Pyramide à peu prés semblable à celle qui se voit sur le Palais Royal de la Ville Capitale. C'est à une des fenestres de ce Bâtiment du milieu, qui est plus large & plus

élevée que les autres, que le Roy donne Audiance aux Ambaſſadeurs des Princes ſes voiſins : pendant tout le temps qu'il y paroiſt ils ſe tiennent dans les deux petites Salles, proſternez la face contre terre, avec tous les Seigneurs les plus qualifiez de la Cour qui les accompagnent. Il n'en va pas de même des Ambaſſadeurs de l'Empereur de la Chine, & des premiers Souverains, car ils ſont conduits en ceremonie à la ſalle d'Audiance, qui eſt ſous la Pyramide ; cette Salle n'a que trois à quatre toiſes de long, ſur deux de larges ; elle a trois Portes, une grande au milieu, & deux aux deux côtez ; ſes Murailles ſont couvertes de ces belles Glaces, dont on chargea les deux Mandarins qui vinrent en France il y a quatre ans, & le platfond eſt partagé en quatre quarrez égaux, enrichis de fleurons d'or artiſtement travaillez à jour, & garnis de certains cryſtaux de la Chine, qui y font le plus bel effet du monde ; dans le fond de cette Salle s'éleve de terre à la hauteur de quatre ou cinq coudées, un Trône aſſez magnifique ; le Roy y monte par derriere ſans qu'il puiſſe eſtre veu, par l'eſcalier d'un appartement ſecret, contre lequel il eſt adoſſé ; c'eſt là, dit-on, que demeure la Princeſſe Reyne ſa Fille : comme il n'eſt permis à qui que ce ſoit d'y entrer, &

que même Monſieur l'Ambaſſadeur de France n'a pas eu la liberté d'en voir les dedans, je puis me diſpenſer d'en faire icy la deſcription. Un peu plus loin en deſcendant quinze ou vingt marches, on trouve la troiſiéme cour où eſt l'Appartement du Roy. Il conſiſte en un corps de Logis d'une aſſez grande étenduë, l'or y brille de tous côtez auſſi bien que dans ceux de la ſeconde cour, & comme il eſt couvert de tuilles jaunes verniſſées, dont la couleur eſt aſſez approchante de celle de l'or, quand le Soleil y donne, il faut avoir de bons yeux pour en pouvoir ſoûtenir l'éclat: il eſt entourré d'un parapet, qui à ſes quatre coings a quatre grands Baſſins, remplis d'une eau tres-pure, où ſa Majeſté Siamoiſe a coûtume de ſe laver, ſous de riches Tentes qui les couvrent; celuy de ces Baſſins qui eſt ſur la droite eſt proche d'une petite Grotte artificielle couverte d'arbriſſeaux toûjours verds, & d'une infinité de fleurs qui la parfument en tout temps; il en ſort une claire Fontaine, qui diſtribuë ſes eaux à ces quatre Baſſins.

L'entrée de cet Appartement n'eſt permiſe qu'aux Pages du Roy, & à quelques Seigneurs de la Cour qui ſont le plus en faveur auprés de luy: les autres Mandarins demeurent ſur le parapet proſternez ſur de

grands Tapis, où le Roy leur donne Audiance, appuyé sur une fenestre d'où il peut estre entendu ; les autres Officiers se tiennent au bas du parapet couchez sur des nattes, la face contre terre, & quelquefois mêmes éloignez de plus de cent pas de sa Majesté.

Autour de ce parapet sont bâties de petites Chambres assez propres où se retirent les Pages, & les Mandarins qui sont en garde. Et un peu plus loin sur la gauche il y a un parterre remply de Fleurs les plus rares, & les plus curieuses des Indes, que le Roy prend plaisir à cultiver de ses propres mains : de là se découvre un fort grand Jardin qui fait face au bâtiment ; il est planté de gros Orangers, de Citronniers, & de plusieurs autres Arbres du Païs, si touffus, qu'ils donnent de l'ombre & de la fraîcheur en plein midy : les allées sont bordées d'un petit mur de brique à hauteur d'appuy, & d'espace en espace on y voit des Fanaux de cuivre doré, que l'on a soin d'allumer toutes les nuits quand le Roy est au Château, & entre deux Fanaux il y a une espece de foyer, ou d'Autel, où l'on brûle quantité de Pastilles & de bois odoriferans, qui répandent fort loin leurs parfums. Aprés cela doit-on s'étonner si sa Majesté Siamoise a tant d'inclination pour cette Maison de

plaiſance ; auſſi les Dames y ont-elles leur plus bel appartement dans une longue gallerie qui regne derriere celuy du Roy & de la Princeſſe, depuis un bout de la court juſqu'à l'autre, & c'eſt ce qui en rend l'accez ſi difficile qu'il eſt même interdit aux enfans des Rois ; il n'y a que les Eunuques qui les ſervent qui ayent la liberté d'y entrer, & ce n'eſt que par les dehors que l'on peut juger des dedans ; le Plan groſſier que j'en ay tracé fort à la hâte, parce que j'eſtois en compagnie de gens qui ne pouvoient pas me donner le loiſir d'en faire un plus juſte, ne laiſſera pas d'en donner quelque idée.

DOUZIE'ME CHAPITRE.

De la Ville de Bankoc, & des autres Places maritimes.

BAnkoc est assurément la place la plus importante du Royaume de Siam, car il n'y a qu'elle dans toute la côte maritime qui puisse faire quelque resistance à ses ennemis. Son Plan est beaucoup plus long que large, & elle n'a pas plus d'une demie lieuë d'étenduë : elle n'est entourée de murs que sur le bord de la grande Riviere, qui la moüille du côté de l'Orient & du Midy, douze lieuës ou peu s'en faut au dessus de son emboucheure : sur la pointe où cette Riviere se divise elle n'a pour toute deffense qu'une demielune où il y a un Cavalier monté de vingt-quatre grosses pieces de canon de fonte, qui sont assez bien travaillées. Vis à vis de l'autre côté de la Riviere il y a un autre petit Fort tout uny, qui ne paroît pas de grande deffense, quoy qu'il soit muny de plus de trente pieces de canon : ces

deux Forts, ſi on peut les nommer ainſi, ſont gardez par cent Soldats Chrétiens, communément appellez Meſtis Portugais, & ces Soldats ſont commandez par des Capitaines, & quelques autres Officiers, qui leur font faire regulierement tous les jours l'exercice, mais ils n'en deviennent pas pour cela plus braves, car ils ſont nez poltrons, & je ſuis ſeur qu'une douzaine de nos Mouſquetaires ſeroit plus que ſuffiſante pour contraindre, en moins d'une heure, ces cent Soldats de leur abandonner leurs poſtes. L'Ingenieur que Monſieur le Chevalier de Chaumont a donné au Roy de Siam va travailler à de nouvelles Fortifications; comme il eſt fort habile, il ſçaura menager les avantages du terrain, & en faire une Place reguliere, qui mettra le païs à couvert des inſultes de ſes ennemis.

Dans la partie la plus Septentrionale de ce Royaume, il n'y a plus que les Villes de Locontaje, & de Tennaſſerim qui ſoient un peu conſiderables. Locontaje eſt plus vers le Nord que Porſelouc d'environ quarante-cinq lieuës; elle eſt la derniere qui appartienne aux Siamois juſques au Royaume de Laos, quoy que de là il y ait encore plus de quinze journées de chemin, car dans tous ces eſpaces il n'y a que des Foreſts inacceſſibles & des vaſtes ſolitudes; ſi

par hazard il s'y trouve quelque hameau, il n'eſt habité que par de pauvres miſerables qui ſont venus s'y cacher pour éviter la punition de quelques crimes qu'ils ont commis dans leur païs.

Tennaſſerim eſt une Ville fameuſe par ſon antiquité, & fort connuë de tous les Navigateurs; elle appartenoit autrefois, avec toute la Province, dont elle eſt la Capitale, aux Rois d'Ava, qui la perdirent dans une guerre qu'ils eurent contre les Siamois il y a environ deux cens ans : elle eſt ſituée dans une profonde vallée, où elle eſt arrouſée d'un côté ſeulement, par la Riviere qui porte ſon nom; ſes habitans, qui ſont en grand nombre, ſont preſque tous Etrangers; le langage de Bramé & d'Ava y eſt encore aujourd'huy plus en uſage que le Siamois, qui n'y eſt preſque point entendu. On y faiſoit autrefois grand commerce; les plus riches marchandiſes de Bengal & de Maſulipatam s'y trouvoient en abondance, & s'y donnoient à bon compte; le bled même y eſtoit aſſez commun, mais depuis cinq ou ſix ans les choſes ont changé, & il s'en faut beaucoup que cette Ville ſoit autant marchande qu'elle l'eſtoit auparavant: les Europeans ne laiſſent pas pourtant d'y trouver tout ce qui leur peut être neceſſaire,

pour le plaiſir & pour la commodité de la vie. Il eſt vray que les pluyes ſont plus fortes dans cette Province que dans aucun autre endroit du Royaume, mais les inondations n'y durent qu'un mois, ou ſix ſemaines au plus, & il ſemble qu'elles n'arrivent que pour rafraîchir l'air, & rendre la terre plus fertile. Le Gouverneur porte le titre de Vice-Roy, & ce Gouvernement eſt un des plus beaux Apanages de la Couronne de Siam. Il ne faut pas moins de ſix ſemaines pour y aller de la Ville capitale par les chemins ordinaires, mais il y en a un autre qui eſt caché dans de grandes Foreſts, & qui n'eſt connu que du Roy, qui l'enſeigne à ceux qu'il y envoye en ſecret, pour les affaires preſſantes du Royaume. Les Voyageurs les plus reſolus n'y vont point par ces chemins ordinaires ſans ſe mettre en danger d'y perdre la vie, car ils y rencontrent ſouvent des troupeaux d'Elephans ſauvages & de Tygres, dont ils ont bien de la peine, à ſe deffendre.

Quoy que les Villes qui ſont dans la partie la plus Meridionale ne ſoient pas tout à fait ſi conſiderables, elles ne laiſſent pas pourtant d'avoir leurs beautez particulieres. Chantebounne eſt ſans contredit la plus belle; elle eſt autant bien fortifiée qu'elle le peut eſtre, pour

le Pays. Châou Meüanghâng, surnommé le Roy noir, qui a bâty Porselouc, l'a fondé sur les bords de la Riviere à qui elle a donné son nom ; elle est frontiere de Camboye, & elle ne se trouve éloignée de la Mer que d'une grande journée de chemin. La Ville de Piply, qui est de l'autre côté du Golphe, n'est éloignée de l'emboucheure de la grande Riviere que de dix ou douze lieuës seulement ; elle est fort ancienne, & l'on dit qu'elle fut autrefois si belle, que plusieurs Rois la prefererent à toutes les autres pour y faire leur demeure ordinaire.

Dans cette même Côte environ quarante lieuës plus vers le Midy, on trouve Ligor, qui est aussi une Ville fort ancienne ; les Hollandois y ont une Facture, c'est à dire une maison de leur Compagnie ; les Vaisseaux qu'ils envoyent pour trafiquer à la grande Barre, ne manquent pas d'y passer tous les ans, mais ils n'osent pas les faire entrer dans le Port, parce qu'il est extrémement difficile, & qu'ils seroient en danger d'y échoüer.

Il ne reste plus de Ville considerable sur cette Côte qui appartienne aux Siamois que celle de Soncourat ou Cingor : Elle est moins connüe dans le pays par sa grandeur & par sa beauté, que la temerité qu'elle eut il y a quelques années

de se revolter contre son Prince. Cet esprit de rebellion luy fut inspiré par ses Voisins les Habitans de Patany, qui sont gens naturellement farouches, libertins, & ennemis declarez de la Monarchie ; mais sa revolte ne demeura pas long-temps impunie : Car si-tost que le Roy en eut appris la nouvelle, il dépescha plusieurs de ses meilleures Galeres, qui la prirent d'assaut, & la démolirent de fond en comble. Les Auteurs de la sedition furent conduits prisonniers à la Cour, où ils furent châtiez d'une maniere proportionnée à l'énormité d'un si grand crime. Je tiens cette Histoire d'un Chrétien Cochinchinois digne de foy, qui fut envoyé de la part du Roy à cette expedition, avec plusieurs autres de ses Compatriotes ; & il n'y a pas plus de douze ans qu'elle est arrivée.

Le Lecteur ne trouvera pas mauvais, que pour luy faciliter l'intelligence de tout ce que je viens de dire touchant la situation du dedans & des environs du Royaume de Siam, je luy mette icy devant les yeux, la Carte la plus exacte, qui jusques à present en ait esté faite, en attendant que les habiles Mathematiciens qui sont allez voyager dans les Indes, nous en puissent donner une de leurs nouvelles Découvertes, sur laquelle celle-cy puisse estre corrigée.

TREZIE'ME CHAPITRE.

Des Siamois.

LE commerce que j'ay eû avec les Siamois ; pendant les quatre années que j'ay demeuré à Siam, me les a fait assez bien connoître pour pouvoir en faire icy un portrait qui leur ressemble parfaitement. L'esprit de servitude qu'ils apportent en venant au monde, & dans lequel on prend soin de les élever, leur abat le courage, & les rend si timides, qu'ils tremblent à la veuë du moindre danger qui les surprend ; & c'est peut-estre cette timidité naturelle qui les rend si fideles à leur Roy, & si respectueux qu'ils n'osent pas même le regarder quand il leur parle. Leur humeur n'a rien de rude qui rebute, ny rien aussi de flateur qui engage ; la colere, & l'yvrognerie passent chez eux pour des vices indignes d'un homme de bien : mais ils ne font pas scrupule d'estre un peu dissimulez ; & ceux à qui ils font quelquefois le plus de-

careſſes, ce ſont ceux-là même pour qui ils ont ſouvent dans le cœur plus de mépris & plus d'antipatie. Leur diſſimulation ne va pourtant jamais juſqu'à la trahiſon, & ils font toûjours tres-grande difference entre faire du mal à un homme, & ne luy vouloir point de bien. S'ils ne ſont pas des ennemis dangereux, ils ne ſont pas auſſi des amis ſur leſquels on puiſſe faire beaucoup de fonds, & de qui on doive attendre de grands ſervices; car ils ne s'embaraſſent ordinairement que de ce qui les regarde, & l'indolence dans laquelle ils ſont nez leur fait preferer l'obſcurité d'une vie ſolitaire, douce, & tranquille à tous les plaiſirs, les honneurs, & les richeſſes qu'ils pourroient acquerir par le travail. S'ils eſtoient un peu plus labourieux, ils ſeroient capables de bien des choſes: quoy que leur phyſionomie morne, ſtupide en apparence & ne nous donne pas d'abord une fort bonne opinion de leur eſprit, il eſt pourtant vray de dire qu'ils n'en manquent pas. S'ils n'ont pas l'imagination aſſez vive pour pouvoir inventer, ils ont aſſez d'adreſſe pour imiter les Ouvrages les plus difficiles, avec tant d'exactitude & de juſteſſe, qu'il eſt mal-aiſé de diſtinguer l'original de la copie. Un ſeul Artiſan eſt de pluſieurs Métiers tous differens, & il les exerce tous en particulier

ticulier avec autant de perfection que s'il n'eſtoit occupé que d'un ſeul : De-là vient qu'ils mépriſent ordinairement les autres Nations, & qu'ils ſont perſuadez qu'on leur fait la plus grande injuſtice du monde, quand on leur diſpute la preference ; mais ils croyent la meriter par la plus profonde connoiſſance qu'ils ſe flattent d'avoir du mouvement des Cieux, & de ce qui ſe paſſe ſur la Terre. Ils s'imaginent que les Obſervations qu'ils y font doivent ſervir de regles aux nôtres : N'en pas demeurer d'accord, c'eſt paſſer chez eux pour des ignorans, ou pour des ſtupides. Au reſte il n'y a point de Gens plus temperans, ny plus ſobres que les Siamois : Ils ne boivent point de Vin, & mille fois je me ſuis étonné comment ils pouvoient vivre de ſi peu de choſe. La richeſſe d'un nombre preſque infiny de leurs Pagodes, le ſoin empreſſé qu'ils ont de pourvoir abondamment à la ſubſiſtance des Talapoins qui les deſſervent, la veneration inviolable qu'ils ont pour eux, & les prerogatives qu'ils leurs donnent pardeſſus le reſte des hommes, marquent aſſez l'attachement qu'ils ont à leur Religion. On m'a voulu faire croire pendant que j'eſtois dans le Païs, que le menu Peuple eſtoit chaſte par vertu, parce que la polygamie n'y eſtoit pas effectivement fort commune ; mais

pour moy j'ay toûjours crû, qu'il ne l'estoit que parce qu'il vouloit s'épargner la dépense de nourrir plusieurs femmes. Les Mandarins qui vivent, pour ainsi dire, de leurs rentes, en ont autant qu'ils en veulent, & plus ils en ont, & plus ils sont considerez dans le monde. Toutes ces femmes sont d'une sagesse achevée ; il est rare d'en trouver de coquettes & d'infideles, soit parce que l'adultere n'y demeure pas impuny, soit aussi parce qu'elles sont d'un temperamment tout different de celuy des Europeannes.

QUATORZIE'ME CHAPITRE.

Des Etrangers, qui ſe ſont naturaliſez dans le Royaume.

IL n'y auroit point dans toutes les Indes de Royaume mieux peuplé que celuy de Siam, s'il l'étoit par tout autant qu'il l'eſt ſur les bords de ſes rivieres: mais ceux qui, comme moy, y ont voyagé quelque temps, ne ſçavent que trop qu'il y a des deſerts affreux, & de vaſtes ſolitudes, où on ne trouve que de pauvres petites cabanes éloignées les unes des autres, ſouvent de ſept à huit lieuës; ce qui m'a ſurpris davantage, c'eſt que de ce nombre ſi mediocre d'habitans, il y en a plus du tiers qui ſont Etrangers; les uns ſont iſſus de quelques originaires de Laos & du Pegu, que les Siamois prirent priſonniers de guerre, & amenerent captifs dans ce Royaume, il y a environ deux cens ans: ils les ſurprirent comme ils faiſoient de temps en temps des courſes dans la campagne, qu'ils ſe contentoient de piller ſans

vouloir jamais en venir aux mains avec leurs Ennemis ; on leur donna d'abord des terres à cultiver, & on regla les impôts, dont on les chargea ſur le profit & le gain qu'ils retiroient de leur travail : mais parce que le nombre s'augmentoit de jour en jour, de peur que reconnoiſſans leurs forces, ils ne ſe portaſſent à quelque revolte, on les diſperſa dans tous les endroits habitables du Royaume ; le Roy leur donna des Officiers pour obſerver leur conduite, & pour les gouverner ſelon les Loix ordinaires de l'Etat. Ils ſont aujourd'huy ſi bien confondus avec les Siamois, qu'il eſt aſſez difficile d'y trouver quelque difference. J'ay pourtant remarqué que les hommes étoient preſque toûjours vétus de rouge, & qu'ils portoient les cheveux plus courts au deſſus du col, que les Siamois ; je me ſuis encore apperçu que leurs filles avoient ordinairement les oreilles pendantes de la longueur d'un demy pied, ou peu s'en faut, leurs meres prennent ſoin de les leur fendre dés leur plus tendre jeuneſſe, & d'y paſſer deux groſſes chevilles de bois, qu'elles portent juſqu'à ce qu'elles ſoient mariées ; elles ſont d'aſſez belle taille, & beaucoup plus blanches que les Siamoiſes : mais comme elles ont plus d'eſprit & de vivacité, elles ont auſſi, dit-on, plus de penchant à la coquetterie.

Ces Etrangers originaires de Laos & de Pegu ont tous retenu leur langage ; quelques-uns pourtant ont appris le Siamois, mais il leur reſte un certain accent qu'ils n'ont jamais pû corriger, & qui les fait reconnoître pour ce qu'ils ſont, par les naturels du pays.

Il y a d'autres Etrangers qui ſe ſont auſſi refugiez dans ce Royaume, chaſſez de leur pays, ou par la crainte du châtiment des crimes qu'ils y avoient commis, ou par l'ingratitude & la ſterilité du climat : l'importance & l'utilité des ſervices que quelques-uns ont rendu au Roy, leur a donné quelque credit auprés de luy ; il y en a même qu'il a jugé dignes des premieres Charges de ſon Royaume, & ſouvent il a plus de confiance en leur fidelité, qu'en l'obeïſſance de ceux qui ſont nez ſes veritables Sujets.

Ceux des Portugais qui s'y retirerent pendant les guerres qu'ils eurent aux Indes il y a quelques années avec les Holandois, y ont établi une Colonie compoſée de ſept à huit cens familles, la pluſpart y ſouffrent une extréme pauvreté, parce qu'ils aiment mieux s'y laiſſer mourir de faim, que d'y travailler pour y gagner leur vie ; les Japonois, Tunquinois, Cochinchinois & Cambojiens, y ont auſſi des Colonies : ils ſont ſoûmis à un Chef de leur na-

tion, qu'ils élisent avec l'agrément du Roy, & qui les gouverne à la mode de leur pays.

Les Malais s'y trouvent aussi établis en plus grand nombre qu'il ne seroit à souhaiter, car ils sont Mahometans, & reconnus pour les plus méchantes gens qui se puissent trouver dans les Indes, aussi ne manque-t'on pas de leur imputer tous les crimes qui s'y commettent, & souvent ils s'en trouvent coupables, car ils sont d'un naturel farouche & cruel : quand ils se croyent en seureté, ils ne font aucune difficulté de tuer un homme de sang froid, & de luy ouvrir le ventre pour en tirer le fiel, qu'ils vendent jusqu'à cinquante écus aux Mores, qui s'en font un remede pour la guerison d'une certaine maladie à laquelle ils sont fort sujets ; tous les jours ils exciteroient des seditions dans l'Etat, s'ils n'étoient retenus dans leur devoir par la crainte des châtimens. Il y a quelques années que dans la ville de Porselouc on les passa tous au fil de l'épée, pour les punir d'une conjuration qu'ils y avoient faite contre le service du Prince : mais comme ils sont braves, ils vendirent cherement leur vie, parce que les Siamois, qui sont les meilleurs gens du monde, les ayant avertis du dessein que le Roy avoit de les châtier, ils se tinrent sur leurs gardes, & firent un grand carnage de ceux

qui eurent la hardieſſe de les venir attaquer; on voudroit bien encore aujourd'huy les exterminer tous, & en purger le Royaume: mais ils ſe ſont rendus ſi redoutables par leur nombre, par leur ferocité, & par la magie à laquelle ils ſont fort addonnez, que l'on n'oſe plus l'entreprendre. Avec toutes les mauvaiſes qualitez qui les rendent haïſſables à tout le monde, ils ne laiſſent pas d'eſtre de fort bons ſoldats, & dans les occaſions ils ſont capables de rendre au Roy de tres-bons ſervices.

QUINZIE'ME CHAPITRE.

Des Etrangers qui ſe ſont établis dans le Royaume de Siam pour y trafiquer.

ENfin il y a des Etrangers qui ſont venus demeurer dans ce Royaume pour y trafiquer. Les François n'y ſont pas encore en grand nombre, car il n'y a pas plus de vingt-cinq ans qu'ils s'y ſont établis, mais quoy qu'ils y ſoient venus les derniers, ils y ſont déja plus eſtimez & plus aimez qu'aucune autre Nation qui s'y trouve: le Roy a pour eux des égards qu'il n'a jamais eu pour perſonne, & il croit qu'ayant l'honneur & l'avantage d'être nez ſujets du plus grand de tous les Rois ils doivent avoir des qualitez & des vertus qui les diſtinguent auſſi de tous les autres peuples du monde; cette predilection qu'il témoigne avoir pour nous, dans toutes les occaſions qui ſe preſentent, a fait concevoir à nos Marchands de grandes eſperances pour le commerce.

Les Anglois y faiſoient autrefois aſſez bien leur compte, mais il y a trois ou quatre ans que

que le Capitaine de la Nation s'eſtant mal comporté dans une certaine affaire à laquelle ſa Majeſté Siamoiſe prenoit quelque part, il en fut fort mal-traité, & il fut contraint en même temps de ſe retirer. L'année ſuivante les Marchands de cette Compagnie furent obligez d'obeïr au commandement que leur fit le Preſident de Madras, qui eſt une Ville qui leur appartient dans la Côte de Coromandel, d'abandonner inceſſamment leur Facture ; de ſorte qu'il ne reſte plus aujourd'huy d'Anglois à Siam, que quelques particuliers qui ſont au ſervice du Roy, & qui eſperent par le credit qu'ils ſe ſont acquis à la Cour, d'obtenir bientôt le rétabliſſement de leur ancien commerce.

Celuy que les Hollandois y font depuis quarante ans eſt ſans doute le plus riche & le plus conſiderable de tous, quoy qu'ils diſent qu'il n'eſt plus aujourd'huy ce qu'il eſtoit autrefois. La Loge qu'ils ſe ſont bâtie ſur le bord de la Riviere dans le voiſinage de la Ville capitale, eſt aſſurément une des plus belles & des plus ſpacieuſes Maiſons du Royaume : Ils avoient deſſein de la fermer d'un mur de brique pour la rendre plus ſeure ; mais le Roy leur fit dire que c'eſtoit un Privilege qui n'eſtoit accordé qu'aux Talapoins & aux grands Seigneurs de la Cour, de ſorte qu'ils ont eſté

obligez de ſe contenter de la clore d'une forte paliſſade. Ils ont encore une autre Maiſon proche l'emboucheure de la Riviere qui eſt fort commode pour leurs embarquemens ; mais il n'eſt pas ſeur d'y demeurer à cauſe de la proximité des Foreſts, dont il ſort ſouvent des Tygres fort dangereux. Quelques Matelots s'y eſtant un jour endormis aprés avoir bien bû, y furent ſurpris & devorez par ces animaux. Ils ne laiſſent pas d'y faire aborder des Vaiſſeaux deux fois l'année au mois de May, pour le commerce du Japon, & en Octobre pour celuy qu'ils font à Siam. Au reſte je ne ſçay s'ils y joüiront encore long-temps de leur bonne fortune ; car le Roy ne les aime point, & la défiance qu'il a de leur conduite eſt ſi grande qu'on croit qu'il n'attend plus que l'occaſion favorable de pouvoir ſans peril les chaſſer de ſes Etats. L'exemple du Roy de Bantam qu'ils ont détrôné, & de pluſieurs autres Princes ſes voiſins qu'ils ont chargé de fers, luy inſpire les ſentimens d'indignation & de vengeance dont il eſt juſtement animé contre eux. Déja les Japonois ne ſouffrent plus qu'ils deſcendent de leurs Vaiſſeaux à terre, pour venir choiſir chez eux, comme ils faiſoient autrefois, les marchandiſes dont ils ont beſoin : & tous les Indiens les regardent comme des en-

nemis communs, que l'on ne peut recevoir ſans peril, avec qui il y a beaucoup à perdre, & tres-peu de choſe à gagner.

Les Mores qui font auſſi un aſſez grand commerce dans le pays ne ſont guere moins à craindre ; car ſi Monſieur Conſtance premier Miniſtre d'Etat n'eût point découvert leur conſpiration, & s'il n'eût point eu l'addreſſe d'en empêcher l'execution, c'eſtoit fait du Roy, & du Royaume de Siam. Ces miſerables s'en ſeroient rendus infailliblement les maîtres : & comme ils ſont de tous les Mahometans ceux qui ont le plus de zele pour leur Religion, il eſt ſeur qu'ils n'en auroient point ſouffert d'autre dans toute l'étenduë de ce Royaume. Leur crime ne fut pas neanmoins châtié ſi ſeverement qu'il le meritoit, ſoit parce qu'on crut qu'il ſeroit trop dangereux de jetter dans le deſeſpoir des gens naturellement capables de tout entreprendre, ſoit parce qu'on ne voulut pas priver le Royaume de tous les avantages qu'il retire du grand commerce qu'ils y font ; car tous les ans ils y amenent pluſieurs Vaiſſeaux chargez des plus riches marchandiſes des Indes, où ils ont une infinité de correſpondance ; neanmoins on ne pût pas ſe diſpenſer de faire un exemple du Chef de la conſpiration, qui ayant abuſé de ſon credit &

de la confiance que le Roy avoit eu en sa personne, avoit secrettement soulevé contre luy tous ceux de ses Compatriotes, à qui il avoit fait donner les Emplois, & les Gouvernemens les plus importans du Royaume. Ce traître fut mis en prison avec toute sa famille, & il n'en fut retiré que pour estre exposé aux Elephans.

Les Chinois qui ont la meilleure part dans tout le commerce qui se fait à Siam, y sont en presqu'aussi grand nombre que les Mores, ils y font venir tous les ans quinze ou vingt Sommes, c'est le nom qu'on donne ordinairement à leurs Vaisseaux, chargées de toutes les meilleures marchandises de la Chine & du Japon, où ils ont des correspondances tres-seures.

Fin de la premiere Partie.

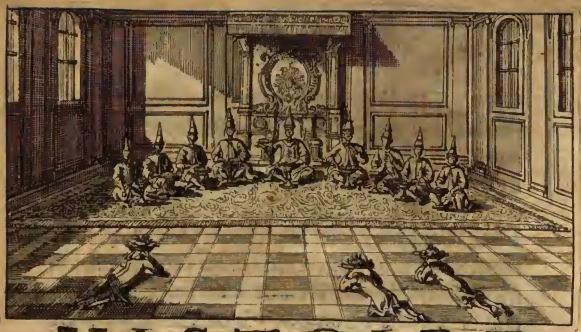

HISTOIRE
NATURELLE ET POLITIQUE
DU ROYAUME
DE SIAM.

SECONDE PARTIE.

Contenant les Mœurs des Habitans, leurs Loix, leurs Coûtumes, & ce qui regarde leur Gouvernement.

PREMIER CHAPITRE.

De la Politique, & des premieres Charges de la Couronne.

IL n'y a point d'Eſtat dans les Indes, qui ſoit plus Monarchique que celuy de Siam. Les Rois qui l'ont gouverné juſqu'à preſent s'y ſont fait rendre des honneurs qui ſembloient n'eſtre deûs qu'à Dieu. Ils ont toûjours

preferé l'avantage d'eſtre craints de leurs Sujets, au plaiſir d'en eſtre aimez, & s'ils ont affecté de paroître rarement en public, c'eſt peut-eſtre qu'ils ont apprehendé de faire connoître à leurs Peuples, que la pluſpart des Rois ſont faits, aſſez ſouvent, comme les autres Hommes, & qu'ils ont comme eux leurs imperfections & leurs foibleſſes. Leur Politique n'eſt pas moins cachée que leur vie : C'eſt un myſtere qui n'eſt revelé qu'à ceux qu'ils chargent du ſoin des Affaires publiques. Cette liberté que chacun ſe donne en Europe de parler du Prince & de ſa conduite, paſſe chez eux pour un crime d'Eſtat ; de-là vient que le Nom du Roy n'eſt jamais connu du Peuple pendant ſa vie ; de peur, diſent-ils, qu'il ne ſoit profané par la langue indiſcrette de quelque Sujet impie.

Quatre Miniſtres d'Eſtat partagent ſous l'autorité du Prince, le gouvernement du Royaume : Le premier ſe nomme Chacry ; c'eſt luy qui preferablement aux autres, prend connoiſſance des Affaires de la plus grande conſequence, & qui en fait ſon rapport au Roy. Tous les Gouverneurs des Provinces luy doivent rendre compte de ce qui s'y paſſe, & ſont obligez de luy obeïr. Comme cette grande Charge luy met en main bien des graces, dont il peut diſ-

poſer, ſans même en parler au Roy, & qu'elle luy donne encore l'Intendance particuliere de la partie la plus Septentrionale du Royaume, il eſt en pouvoir de s'y faire bien des creatures, & d'acquerir aſſez de credit parmy le peuple pour l'engager trop avant dans ſes intereſts. Il s'en eſt trouvé plus d'une fois, qui ſe prévalant, ou de la foibleſſe des Princes qui gouvernoient, ou de la minorité des heritiers legitimes de la Couronne, l'ont injuſtement uſurpée ; c'eſt ce qui a obligé le Roy qui regne à preſent de ſupprimer cette Charge de Chacry, ou plûtoſt, afin d'en eſtre toûjours le Maître, de ne la plus faire exercer que par Commiſſion.

Le ſecond Miniſtre d'Eſtat eſt appellé Praclang, ou plus communément Barcalon : Il a le ſoin des Ambaſſades & de toutes les Affaires étrangeres. Comme il a l'Intendance generale de toutes les Côtes Maritimes depuis Piply, juſqu'à Tennaſſerim, c'eſt à luy à veiller ſur le Commerce, & à mettre en bon eſtat tous les Magazins du Roy. Jamais cette Charge ne fut exercée avec tant de reputation, & de merite, qu'elle l'a eſté par le deffunt frere du premier Ambaſſadeur de Siam, que nous avons vû ces jours paſſez dans Paris. L'honneur qu'il avoit d'eſtre frere de laict de Sa Majeſté Sia-

moise, luy donna d'abord quelque accez auprés d'elle, & il merita sa confiance par l'integrité de ses mœurs, & par la sagesse de sa conduite; aussi ne fut-il pas long-temps à la Cour sans l'estre pourvû de cette Charge de Barcalon; il s'en acquitta si dignement, que le Roy y joignit quelque temps aprés la Commission de celle de Chacry, ne croyant pas pouvoir confier l'une & l'autre à une personne plus capable d'en soûtenir la dignité. Il y est mort dans la reputation d'un des plus sages & des plus heureux Politiques de son siecle. Il s'en faut beaucoup que celuy qui luy a succedé ait le mesme merite, aussi n'a-t'il que le Titre de Barcalon, & Monsieur Constance Falcon en fait toutes les fonctions. Comme le R. P. Tachart, & Monsieur l'Abbé de Choisy ont déja fait le Portrait de ce grand Ministre, je n'ajoûteray rien à tout ce qu'ils ont dit de sa pénétration dans les Affaires les plus difficiles, de ses manieres honnestes & engageantes, enfin de cette grandeur d'ame qui luy a merité la confiance de son Prince, & l'estime de tous les François qui l'ont vû.

Le troisiéme Ministre d'Estat se nomme Oya Claoum, c'est-à-dire Generalissime des Armées du Roy: Il est à Siam, ce que le Connestable estoit autrefois en France: C'est luy qui a droit

de

de lever des Troupes, & qui les envoye tantoſt ſur Mer, tantoſt ſur Terre, ſelon les differens beſoins de l'Eſtat. Rien ne ſe fait dans la Guerre que par ſon ordre ; c'eſt luy qui fournit à tous les frais de l'Armée, & qui eſt chargé du ſoin de tout ce qu'il y eſt neceſſaire ; mais il n'en eſt pas pourtant ſi bien le Maître, qu'il puiſſe ſans un ordre exprés de Sa Majeſté la mener où bon luy ſemble, & ce n'eſt que dans les occaſions impréveuës qu'il peut de luy-même hazarder un Combat, ou ſurprendre une Ville ennemie.

L'Oya-Vang qui eſt le quatriéme Miniſtre d'Eſtat, eſt celuy que nous appellons en France, le Grand-Maître de la Maiſon du Roy. Il a ſoin de fournir à toutes les dépenſes qui ſe doivent faire, non ſeulement pour la perſonne de Sa Majeſté, mais encore pour les Dames du Palais, & pour tous les Officiers qui ſont couchez ſur l'Eſtat. Le Roy pour rendre cette Charge plus conſiderable, y a joint l'Intendance generale de toutes les Côtes Maritimes qui ſont depuis Piply juſqu'à Camboye.

DEUXIE'ME CHAPITRE.

Des ſecondes Charges de la Couronne & des Gouvernemens des Provinces.

OUTRE ces quatre premieres Charges de la Couronne, il y en a cinq autres qui ſont encore d'une grande conſideration dans le Royaume. La premiere eſt celle d'Oya Jemerad, à qui il appartient de connoître & de juger ſouverainement de toutes les affaires civiles & criminelles: le Tribunal de ce premier Juge eſt dans la Ville Capitale du Royaume.

La ſeconde Charge eſt celle de Capitaine des Gardes du Corps, appellé Oya Rytcho, ſes fonctions ne ſont pas tout-à-fait ſemblables à celles de France: car ſon devoir n'exige point qu'il ſuive par tout la perſonne du Roy, ny qu'il ſoit toûjours auprés d'elle; il paſſe pour le premier Officier de ſa Maiſon, & cette qualité luy donne le pas au deſſus de tous les autres.

La troiſiéme eſt celle d'Oya Peſedet, celuy

qui la poſſede, eſt le Maître de la Police, & le Gouverneur de la Ville Capitale en l'abſence du Roy; c'eſt à luy que les Talapoins doivent s'addreſſer, pour terminer les differents qu'ils ont entre eux, ou avec les gens du monde, & ſans ſa permiſſion expreſſe & par écrit, ils ne peuvent changer de Pagodes ou de Monaſteres, ny un ſeculier ne peut ſe faire Talapoin.

La quatriéme eſt celle d'Oya Vorethep; ſon devoir conſiſte à faire payer les Fermiers de ſa Majeſté, & à prendre ſoin de tous les greniers qui luy appartiennent dans quelque endroit du Royaume qu'ils puiſſent eſtre; c'eſt une eſpece de Recepte generale, qui a quelque rapport à celle de nôtre Controlleur General des Finances.

La cinquiéme eſt celle de premier Treſorier de ſa Majeſté, c'eſt Ocloüan Sombat qui l'exerce à preſent par une Commiſſion particuliere du Roy; ſa qualité vous marque aſſez ſes fonctions, & le rang qu'il tient auprés de ſa perſonne.

Les Provinces de Porcelouc, de Tennaſſerim, de Bankoc, & de Piply, qui ſont les plus grandes & les mieux peuplées du Royaume, ont chacune leur Gouverneur, qui y prend le nom de Vice-Roy, parce qu'elles eſtoient des Royaumes, avant qu'elles fuſſent

unies à la Couronne de Siam.

Le Roy qui les nomme, se reserve toûjours la liberté de les revoquer, quand bon luy semble, sans qu'ils osent jamais se plaindre de leur destitution ; l'importance & la fidelité des services qu'ils y rendent à l'Etat, reglent ordinairement la durée de leur Gouvernement ; les Gouverneurs particuliers des Places qui sont dans la Province, leur doivent rendre compte de tout ce qui s'y passe, & ils sont obligez de leur fournir dans le besoin, ou des soldats pour l'Armée, ou des hommes pour les travaux publics, & pour la levée des Tributs que l'on doit payer au Roy.

Les Officiers sont tellement dépendans des Gouverneurs Generaux & particuliers des Provinces, qu'ils doivent leur donner avis de tous les procez de consequence qui se jugent dans leurs Tribunaux, afin d'y prendre part, s'il y va de l'interest du Prince, ou du bien même de la Province ; il n'est point permis à ces Gouverneurs de sortir de leur Gouvernement, sans une permission expresse de sa Majesté ; ils font leur residence ordinaire dans la Ville Capitale de leur Province, parce qu'ils en ont le Gouvernement particulier, & que c'est-là où leur presence semble estre plus necessaire, tant pour la seureté publique, que pour la commodité des

gens qui ont ou à recevoir leurs ordres, ou à leur donner des avis.

Quoyque de temps en temps ils soient mandez à la Cour pour y faire un rapport exact & fidele de tout ce qui s'est passé dans leur Gouvernement, on ne leur fait pourtant pas l'honneur de les en croire toûjours sur leur parole; souvent le Roy nomme des Commissaires pour aller dans leur Province s'informer de leur conduite, & recevoir les Memoires des peuples qui peuvent avoir sujet de s'en plaindre. S'ils sont trouvez coupables de concussion, ou de quelqu'autre action criminelle, ces Commissaires ont pouvoir de les juger souverainement & de les condamner à la mort. Nous en avons un exemple tout recent en la personne du Gouverneur de Porcelouc : Deux Mandarins furent commis par le Roy pour aller sur les lieux instruire son procez, ayant esté convaincu de quelque malversation considerable, il en fut puny à l'heure même, & l'Arrest de mort qu'ils rendirent contre luy fut executé en leur presence.

Outre les Gouverneurs Generaux des Provinces, & les particuliers des Villes, chaque Nation étrangere a son Chef qui est Juge de tous ses differents, & qui doit répondre de sa conduite au Barcalon; c'est à luy qu'il doit de-

mander la permission, ou de recevoir quelque nouveau venu dans son camp, ou de renvoyer dans son pays quelqu'un de ceux qui y ont esté déja receus. Il n'oseroit sans cette permission qu'il doit avoir par écrit, faire entrer dans le port aucun vaisseau, faire décharger ses marchandises, ny vendre aucun de ses effets sous peine de confiscation & même de punition corporelle; c'est en son nom que se passent tous les Contracts publics qui se font entre ses compatriotes; c'est luy qui se charge de leurs Requestes & de la sollicitation de toutes les affaires que l'on doit communiquer aux Ministres: mais comme il ne peut pas leur en parler luy-même, quand même il sçauroit assez bien la langue Siamoise pour s'en faire entendre, on luy donne un Interprete par qui il s'explique, & qui luy rend les réponses de ces Ministres sur les affaires qu'il leur propose en sa presence.

CINQUIE'ME CHAPITRE.

De la Iuſtice, & des ſupplices dont on punit les Criminels.

SI l'integrité des Miniſtres de la Juſtice répondoit à la ſageſſe des Loix qui ſont établies dans le Royaume de Siam, il n'y en auroit point de mieux policé dans toutes les Indes. Mais la paſſion extréme d'amaſſer des richeſſes, qui eſt le vice dominant du pays, rend ces Loix tous les jours inutiles : car enfin, il n'y a guere de Juges qui dans les affaires purement civiles, ne ſe laiſſent corrompre, ou par la faveur, ou par les preſens, qu'ils ne rougiſſent pas de recevoir même en preſence des deux parties, celuy qui eſt en état d'en faire de plus riches eſt toûjours le mieux receu chez eux, & ſa cauſe eſt bien mauvaiſe, s'il ne la gagne pas tôt ou tard ; ils ſont un peu plus ſcrupuleux dans le jugement des procez criminels; comme ils ſont d'un naturel aſſez doux, & qu'ils n'aiment pas le ſang, il eſt rare de leur en voir répandre d'innocent ; le Gouverneur de la Ville en eſt toû-

jours le premier Juge ; il a des Aſſeſſeurs de qui il prend les avis ; la pluralité des voix l'emporte aſſez ſouvent ſur ſes propres ſentimens, & s'il ne s'y ſoûmettoit pas, on ne manqueroit pas de s'en plaindre à la Cour, & de le prendre à partie ; il tient le ſiege plus ou moins ſouvent, ſuivant la multitude de ſes juſticiables, & le nombre des affaires qui ſe preſentent à ſon Tribunal : dans les grandes Villes on a coûtume d'y rendre tous les jours la juſtice le matin juſqu'à prés d'onze heures, & le ſoir depuis quatre juſqu'à la nuit : quand le Roy eſt dans la Ville, le ſiege ſe tranſporte dans une ſalle de ſon Palais, quoy qu'il n'aſſiſte jamais aux jugemens qui s'y rendent. Afin que le Juge ne ſe laiſſe point ſurprendre par l'éloquence trompeuſe de l'Avocat, ou que la partie ne ſuccombe point comme dans l'Europe, aux frais, ſalaires & vacations du Procureur, chacun y plaide ſa cauſe ſans déguiſement & de bonne foy ; comme les femmes y ont plus de vivacité, & qu'elles s'énoncent plus aiſement que les hommes, auſſi ſont-elles preſque toûjours plus favorablement écoutées, & elles ſçavent bien mieux défendre leurs intereſts.

La Loy du Talion eſt celle de toutes qui y eſt le plus regulierement obſervée, il eſt difficile à un coupable d'éviter la punition de ſon crime ;

crime : car s'il prétend s'en garentir par la fuite, on ſe ſaiſit auſſi-tôt de ſon pere, de ſa mere, de ſes plus proches parens, & de ſes meilleurs amis, & ils demeurent tous en priſon juſqu'à ce qu'il ſe ſoit repreſenté à la Juſtice ; s'il nie avoir fait le crime dont on ne le croit coupable que ſur de ſimples conjectures, on l'applique à la queſtion, qui eſt differente ſelon la difference des ſexes : car on donne les brodequins aux femmes, & on chauffe les pieds aux hommes ; Si l'accuſé ne peut pas eſtre ſuffiſamment convaincu par ſon accuſateur, on allume un brazier de vingt ou trente pieds de long, & on contraint l'un & l'autre de le paſſer pieds nuds, à pas comptez. On m'a voulu faire croire que celuy qui étoit innocent, en ſortoit toûjours ſain & ſauf, & que le coupable ne s'en tiroit qu'a demy mort : mais comme je ne me ſuis jamais trouvé preſent à cette cruelle épreuve, je ne veux pas vous la donner icy pour certaine ; je ne veux pas même vous répondre d'une autre qui leur eſt plus ordinaire, ils jettent l'accuſateur & l'accuſé dans la riviere, celuy qui demeure plus long-temps au fond ſans ſe noyer, eſt tenu pour innocent, & le premier qui revient ſur l'eau, eſt reconnu & puny comme coupable, & alors, ou bien on l'expoſe à un Elephant, qui l'enleve avec ſa trompe, & qui aprés l'avoir

jetté une ou pluſieurs fois en l'air, le foule aux pieds, & l'acheve enfin par un coup de genoüil qui le creve, ou bien on luy tranche la teſte, ou on le coupe par morceaux, ſelon la qualité du crime qu'il a commis.

Ceux qui ſont convaincus du vol de choſes conſacrées au ſervice du Roy, ou à l'ornement des Pagodes, ſont attachez à une groſſe perche, & roſtis vifs, à petit feu; c'eſt le ſupplice dont on punit auſſi les Talapoins qui ont été ſurpris en flagrant delit avec une perſonne de different ſexe: car la fornication & l'adultere, pendant qu'ils ſont dans cet état de ſainteté, les rendent ſacrileges & puniſſables de la plus cruelle de toutes les morts.

Pour les vols de moindre conſequence les Larrons en ſont quittes pour les bouts des doigts qu'on leur coupe: toutes ces executions differentes ſe font par des Eſclaves du Roy, que nous appellons Braſpints, & les Siamois Kén-Lâi; ce ne ſont point comme en France des Bourreaux en titre d'Office, & l'honneur qu'il y a d'eſtre commis pour executer les Ordres du Roy, tels qu'ils puiſſent eſtre, met à couvert ceux-cy de toutes ſortes de reproches.

Il y a des crimes qui ſe puniſſent par une priſon perpetuelle, ou par une condamnation à porter la terre, & à travailler aux Briques

pendant un certain temps plus ou moins ſelon l'énormité du cas. Ceux qui ont eſté conſtituez priſonniers pour dettes, ne peuvent jamais recouvrer leur liberté, qu'en ſatisfaiſant leurs creanciers, leſquels n'étant point obligez, comme en France, de nourrir en priſon leurs debiteurs, les y laiſſent ſouvent mourir de faim & de miſere: mais ce qui eſt de plus déplorable dans l'adminiſtration de la Juſtice, c'eſt que comme les Juges particuliers ne peuvent condamner qui que ce ſoit à la mort, ſans le conſentement exprés de ſa Majeſté, ils ſe rendent ſouvent les Miniſtres de la paſſion des accuſateurs, en faiſant ſouffrir aux accuſez des tourmens plus cruels que la mort même, parce qu'ils ſont de plus longue durée; aux uns ils mettent la tête entre deux échelons d'une longue échelle nommée la Cangue, dont les deux bouts ſont appuyez ſur deux poteaux, & ils les laiſſent ainſi pendant pluſieurs heures, quelquefois même durant pluſieurs jours expoſez à la riſée de leurs ennemis; ils font foüetter les autres avec des oziers juſqu'à ce que le ſang ruiſſelle de toutes les parties de leurs corps, & quand les fautes ſont plus legeres, ils ſe contentent de leur faire donner par un homme fort & robuſte, trente ou quarante coups de coude bien appuyez ſur le dos, & autant

du genoüil dans les reins.

Il y a des supplices particuliers pour les Mandarins, & pour les premiers Officiers du Roy qui on commis quelque faute tant soit peu considerable, aux uns on fait sur la teste; avec un coutelas destiné pour cet usage, huit ou dix taillades qui penetrent jusqu'au crane, & on expose les autres tous nuds aux ardeurs du Soleil pendant plusieurs heures. Comme c'est par un ordre exprés du Roy qu'ils sont punis de la sorte: aprés qu'ils y ont satisfait, leurs amis viennent les visiter les mains chargées de presens, & les feliciter de ce qu'il a plû à sa Majesté, les châtier en pere, comme ses chers enfans, & non pas les punir en Juge severe, ou en Maître irrité, comme ses Esclaves.

QUATRIEME CHAPITRE.

Du Mariage des Siamois.

LEs Siamois n'ont point de Loy Divine ny humaine qui leur deffende la Poligamie, elle se trouve dans tout ce Royaume infidele autorisée par un usage immemorial qui l'y rend comme necessaire ; jusqu'à present elle y a esté un des plus grands obstacles à l'établissement de la Religion Chrestienne. Les Mandarins se font un point d'honneur d'avoir plusieurs concubines, & ceux d'entre eux qui n'en ont point passent pour des gens qui sont mal dans leurs affaires : on y fait là comme ailleurs beaucoup de difference entre les femmes legitimes & les concubines ; car ces dernieres sont receuës dans la maison sans ceremonie, & on les renvoye de même quand on n'en est pas satisfait : alors les enfans masles qu'elles ont eu de leur Maître demeurent en sa possession, & il est obligé de les nourrir, mais elles emmeinent les filles avec elles pour

en diſpoſer comme il leur plaît, indépendamment de la volonté de leur pere : Comme ordinairement elles ont eſté eſclaves avant que d'être concubines, les femmes legitimes les occupent toûjours, comme leurs ſervantes, aux emplois les plus vils & les plus abjects du ménage : elles veillent de prés ſur toutes leurs actions, & ſi elles les reconnoiſſent coupables de quelque infidelité, elles en avertiſſent le mary, qui les fait condamner à être publiquement razées; ce qui eſt là, comme en France, une marque d'infamie, & l'affront le plus ſanglant que l'on puiſſe jamais faire au ſexe.

Il n'en va pas de même des femmes legitimes, ou pour mieux dire des premieres femmes; car leur Mariage ſe fait avec beaucoup de ſolemnitez, d'éclat & de dépence. Il eſt precedé d'une recherche de pluſieurs jours, pendant leſquels il n'y a point de petits ſoins, point de marque d'eſtime & de tendreſſe que l'Amant ne rende à ſa Maîtreſſe. S'il eſt aſſez heureux pour luy plaire, & que ſes parens le trouvent à leur gré, afin de le mieux connoître, & de ſçavoir plus certainement s'il eſt le fait de leur fille, ils luy offrent un appartement chez eux ; il l'accepte avec beaucoup de ſoûmiſſions & d'actions de graces. Aprés ce

noviciat qui dure ordinairement cinq ou ſix mois, s'il eſt jugé digne d'eſtre le gendre de la maiſon, les parens de part & d'autre s'aſſemblent pour convenir des conditions du Mariage; on apporte en leur preſence tout ce qui doit eſtre donné aux futurs conjoints, & on en fait un inventaire exact & fidel, afin qu'en cas de diſſolution & de divorce, chapuiſſe reprendre ce qu'il aura apporté en Mariage. L'Accordé preſente enſuite à ſon Accordée & à tous les aſſiſtans du Betel, qui eſt le ſymbole de la fidelité qu'ils ſe promettent l'un à l'autre, & de la bonne intelligence qui doit eſtre deſormais entre les deux familles. Cette premiere aſſemblée finit par les ordres que l'on donne de bâtir une Maiſon, ou toute de bois, ou toute de cannes & de feüilles, ſelon la qualité des perſonnes qui ſe marient. Dans cette Maiſon il y doit avoir un ſalle baſſe, où ſe fait le feſtin des Nopces: Tous les Parens & les Amis y ſont invitez en ceremonie: ils y viennent proceſſionnellement avec leurs plus beaux habits, & ſuivis de leurs Eſclaves chargez des preſens qu'ils veulent faire aux nouveaux mariez. Aprés qu'on eſt ſorty de table on les meine à la promenade, les Garçons de la feſte les y portent quelquefois ſur des Brancarts faits exprés; le reſte de la Compagnie les ſuit,

en danſant au ſon des Inſtrumens du pays : mais le plus ſouvent quand le temps n'eſt pas propre pour ſe promener ſur la terre, ils montent ſur l'eau dans des Balons, où ils paſſent en joüant & en chantant le reſte du jour. Le ſoir on les reconduit dans leur nouvelle Maiſon, chacun tenant ſon rang, & gardant les mêmes ceremonies qui ont eſté obſervées le matin : on y boit encore, on y mange, on s'y réjoüit juſqu'à minuit que chacun ſe retire, pour laiſſer les nouveaux mariez en liberté.

Les Talapoins qui dés la veille ont eſté avertis du Mariage, viennent le lendemain à la pointe du jour dans la maiſon pour y chanter leurs Prieres accoûtumées : ils y ſont receus avec reſpect, & aprés avoir eſté magnifiquement regalez, on les charge encore de riches aumônes.

Ce Mariage tout ſolemnel qu'il eſt, n'eſt pourtant pas indiſſoluble, & ſa conſommation n'empêche pas qu'aprés cinq ou ſix mois d'épreuve, les parties ne puiſſent encore, de leur commun conſentement, ſe ſeparer, & ſe pourvoir ailleurs, ſi bon leur ſemble. Il eſt vray qu'ils ne ſe ſeparent pas à moins qu'ils ne ſentent beaucoup d'antipathie dans leurs humeurs, & une impoſſibilité morale de vivre jamais bien enſemble ; car ce divorce n'eſt pas univerſellement

universellement approuvé : les honnestes gens le regardent comme un abus que l'on tolere pour éviter les malheurs, & le scandale qu'un méchant ménage peut causer à la Republique, ou comme l'égarement d'un esprit libertin, inconstant & volage, dont il faut avoir compassion : s'il n'y a point de Loy qui le permette, il n'y en a point qui le deffende, & la commodité l'emporte assez souvent sur l'honnesteté. Cette liberté que les conjoints par mariage ont de se separer quand il leur plaist, est peut-estre la raison pour laquelle la femme ne porte point le nom de son mary, & qu'elle retient toûjours celuy qui luy a esté donné en naissant par ses parents.

CINQUIE'ME CHAPITRE.

De la Civilité des Siamois, & des Ceremonies qu'ils observent dans leurs Visites.

QUOY que les Siamois aiment naturellement le silence & la retraite, ils ne laissent pas pourtant de se visiter les uns les autres. Les Ceremonies qu'ils observent dans leurs Visites, n'ont rien de semblable à celles qui sont d'usage parmy nous; elles sont toutes differentes selon les differentes qualitez des personnes, qui les rendent & qui les reçoivent. Si un Bourgeois, par exemple, va voir un Homme de qualité, il se jette en entrant dans sa chambre sur une natte, & élevant ses deux mains jusqu'à la hauteur de son front. Il luy demande, en se frapant doucement la teste contre terre, la permission de le saluer. Si un Homme en visite un autre qui soit d'une naissance ou d'une dignité approchante de la sienne, il ne fait pas une inclination si profonde, & il se contente d'élever ses mains jusqu'à la hau-

teur du nez ; mais ſi l'un & l'autre ſont égaux, celuy qui rend la Viſite en eſt quitte pour ſe courber tant ſoit peu, & pour élever ſa main droite juſqu'à la hauteur des tempes, & celuy qui la reçoit eſt obligé de faire la même choſe, & de s'écrier dés qu'il le voit entrer, Mâleou Châou, Mâleou. *Il eſt venu, Monſieur eſt venu.* S'il manque à ce compliment ; il fait à celuy qui le vient voir, une injure dont il doit ſe reſſentir toute ſa vie. Quand ils ſont aſſis ſur des nattes, ou ſur des Tapis, ils ſe demandent l'un à l'autre, s'ils ſe portent bien, s'ils mangent bien, & s'ils dorment bien. L'honneſteté veut que ſi-toſt qu'ils ſont entrez en converſation on apporte de l'Areque & du Betel ; le Maître du logis le preſente luy-même aux Perſonnes de condition dans un petit Vaze d'Or ou d'Argent, qu'ils appellent *Talâp*, & ſes Domeſtiques ont ſoin de le preſenter à ceux qui ſont d'une qualité beaucoup inferieure à la ſienne dans un Vaze commun, mais toûjours tres-propre. Ce premier Regal eſt ordinairement ſuivy de la colation que l'on ſert ſur de belles Bandeges ; ce ſont des Gueridons fort bas, & beaucoup plus larges que les nôtres, leurs bords ſont de la hauteur de cinq ou ſix pouces, afin que ce qui eſt ſervy deſſus ne ſoit point ſujet à tomber par terre. Les mêmes ce-

remonies qu'ils ont fait en entrant s'obſervent quand ils ſortent ; mais celuy qui a rendu la viſite ne ſe leve point de ſa place, ſans avoir demandé à celuy qui l'a receuë, la permiſſion de s'en aller, en diſant, *Col-a-pâï*, & ſans que le Maître du logis luy ait auſſi répondu, *Pâitêut, Chaou*, c'eſt-à-dire, Allez vous-en, Monſieur. Comme il ne s'eſt point levé de ſa place pour le recevoir en entrant, il ne s'en leve point auſſi pour le reconduire quand il ſort. Il n'y a guere de ceremonies qu'ils obſervent plus regulierement que celle-là : Son deffaut eſt une injure que les meilleurs Amis ne ſe pardonnent pas aiſément les uns aux autres. Au reſte il eſt dangereux de leur en faire, car ils y ſont extrémement ſenſibles, & quoy qu'ils ne ſoient pas d'humeur à ſe plaindre jamais en public de ceux qui les ont deſobligez, ils ne laiſſent pas neanmoins de conſerver contre eux un deſir ſecret de vengeance, qui dure aſſez ſouvent toute leur vie; parce que celuy des deux qui parle le premier d'accommodement, paſſe chez eux pour un lâche, qui a bien merité l'affront qu'il a receu, ou qui a eu tort de le faire. L'injure la plus atroce que l'on puiſſe dire à un Siamois, c'eſt de l'appeller *Tauâque*, qui veut dire Cuillere-à-Pot : Il eſt plus honteux d'en eſtre frapé à Siam que de recevoir en France des coups de bâton : auſſi y a-t'il

de grosses amendes & de grandes peines decernées par les Loix contre ceux qui font de tels affronts. Cette Cueillere-à-pot est tellement en horreur parmy eux, qu'ils se croyent pollus & deshonorez de la toucher ; il n'ya que les Esclaves qui les fassent & qui les achettent.

C'est une chose étrange de voir jusqu'où va la fierté naturelle de cette Nation, si humble & si simple en apparence. Il n'y a point de bon Bourgeois qui veüille souffrir qu'un Etranger tel qu'il soit, prenne le pas, ou soit assis audessus de luy : C'est pourquoy quand ils marchent dans les ruës à ils marchent toûjours en queuë, & jamais, côté les uns des autres. Si deux Amis se rencontrent en chemin, ils s'entresalüent chacun en élevant la main jusqu'à la hauteur du front : Ils font la même chose quand ils trouvent sur leur route quelque Talapoin, ou quelque Pagode ; mais il faut bien prendre garde de ne point passer sur un Pont lorsqu'ils passent dessous en balon, c'est manquer de respect pour eux que d'y passer en même temps : Ils ont là-dessus tant de delicatesse, qu'ils aiment mieux attendre fort long-temps qu'il n'y ait plus personne sur le Pont, que de s'exposer à la honte de passer sous les pieds des autres : De-là vient que leurs Maisons n'ont jamais qu'un

étage, & qu'ils ne peuvent souffrir qu'en Europe les Valets soient logez audessus de leurs Maîtres, croyant que l'Appartement le plus élevé du Logis, est toûjours le plus honorable. La même fierté qui forme dans leurs Esprits ces fausses idées de grandeur & d'élevation, leur fait exiger de leurs Domestiques des devoirs qui ne sont point d'usage parmy Nous; car un Valet n'oseroit parler à son Maître, sans auparavant s'estre profondement incliné devant luy, & il se tient toûjours à genoux appuyé sur ses talons, les yeux baissez, & les mains jointes jusqu'à ce qu'il ait receu ses ordres.

SIXIE'ME CHAPITRE.

De la Nourriture des Siamois.

IL n'y a point de Gens plus sobres que les Siamois, le menu peuple ne boit que de l'Eau, & se contente du Ris qu'il y fait cuire, de quelques Fruits, & d'un peu de Poisson desseché au Soleil, dont même il ne mange pas souvent tout son saoul : Les Gens de qualité ne font guere meilleure chere, mais il ne tient qu'à eux de la faire autant bonne qu'ils la peuvent souhaiter ; car il y a beaucoup de Gibier dans le Pays, & la Chasse en tout temps & en tous lieux n'y est deffenduë que dans l'enceinte des Villes & aux environs des Pagodes, les Canards y sont fort communs, les Poules n'y valent pas plus de quinze ou seize sols la douzaine, le Cabry, & le Cochon n'y sont pas plus rares qu'en France, & les Oeufs s'y donnent pour quatre ou cinq sols le cent: le Bœuf même y est à tres-bon compte, mais il en faut manger fort sobrement, & beaucoup

moins que de toute autre viande ; car il cause assez souvent de certaines coliques qu'on appelle communément Mort-de-Chien : Le malade court risque d'en mourir dans les vingt-quatre heures, s'il ne souffre qu'on luy brusle la plante du pied avec un fer rouge qui le guerit infailliblement : Quand même le Bœuf n'auroit point chez eux cette mauvaise qualité, ils feroient toûjours beaucoup de difficulté d'en manger ; car comme ils croyent de tradition qu'autrefois leur grand Dieu Sommonokodom a esté Bœuf, ou Vache, c'est une irreligion & une espece de sacrilege d'y toucher. Ce scrupule s'étendoit il n'y a pas encore long-temps sur tous les Animaux à quatre pieds, qu'ils croyoient ne pouvoir pas tuër, sans se mettre au hazard de tuër leurs Parens & leurs Amis, dont les Ames avoient pû passer dans le corps de ces Animaux, mais ils commencent à ne donner plus tant dans la Metempsicose ; & si l'opinion contraire ne leur paroît pas encore tout-à-fait la plus probable, ils la trouvent du mõins la plus commode. Il n'y a point d'autres Moutons dans le Pays que ceux que le Roy y a fait venir de Batavie & du Mogol ; ils sont plus grands que les nôtres, & ils sont d'aussi bon goust ; mais il n'y a point de bonnes viandes que leurs méchans Cuisiniers

niers ne gâtent par la saulce qu'ils y font. Ils meslent dans tous leurs Ragousts une certaine paste de Chevrettes pourries, appellée en Siamois Capy, & vulgairement Balachan, qui est si puante, qu'elle fait soûlever le cœur à ceux qui n'y sont pas accoûtumez. Elle donne, disent-ils, une petite pointe aux viandes qui aiguise l'appetit; de sorte que pour faire une bonne sauce à la Siamoise, il faut que le Sel, le Poivre, le Zingembre, la Canelle, le Cloud de Girofle, l'Ail, l'Oignon blanc, la Muscade, & plusieurs Herbes fortes y entrent en quantité, avec cette paste de Chevrettes. Les Viandes se servent dans les Festins pesle-mesle & sans ordre, avec les Fruits & le Ris dans des Vazes d'Or, d'Argent, ou de Porcelaine, soûtenus sur des Bandeges. Les Conviez sont assis sur des Tapis ou des Nattes, un peu éloignez les uns des autres, car ils sont servis separément, & ne touchent point à d'autres Viandes qu'à celles qui sont devant eux. Ils n'ont point de Nappes, point de Serviettes, point de Fourchettes, & ils ne se servent de leurs Cuilleres d'Argent ou d'Ecaille de Poisson, qui sont d'une figure fort differente des nôtres, que pour prendre le Cary, qui est la sauce dont ils arrousent le Ris avant que de le manger. Ce Ris leur semble si bon,

qu'ils le preferent au Pain, dont on ne manqueroit pas dans le Païs, s'ils vouloient se donner la peine de semer du Bled, & de bâtir des Moulins pour le moudre : mais quand ils en veulent manger, ils le font broyer par quatre ou cinq de leurs Esclaves, qui dans un jour ne peuvent pas leur fournir tous ensemble plus d'un litron de Farine, encore faut-il que le Maître leur donne bien des coups de certains oziers, qu'on appelle communément Rotins, pour leur faire faire diligence. Le Beurre y est assez rare, parce que les Siamois ne sçavent point & ne veulent pas même apprendre à traire les Vaches, ce sont les Mores qui le font & qui le débitent, mais ils en vendent peu, parce qu'il n'est pas à beaucoup prés si bon que le nôtre. L'Huyle de Coco supplée avantageusement à son deffaut, elle est beaucoup plus douce que la nôtre quand elle est nouvellement faite ; mais lorsqu'elle passe huit jours, elle devient âcre & cause de fort grandes indigestions d'estomach: Dans sa nouveauté, elle est admirable pour frire, & presqu'aussi bonne que nôtre Beurre. Comme le terroir n'est pas propre pour la Vigne, le Vin s'y vend un Ecu la pinte ; car ce n'est qu'à grands frais qu'on le fait venir de la Perse, ou de l'Europe. Celuy d'Espagne y est le plus commun, mais les Siamois se passent aisément

d'en boire. Ils ont une liqueur fort chaude & fort picquante, qu'ils appellent Laau, & nous autres Raque, qu'ils aiment presque autant que le Vin : Elle est composée d'Eau de Ris & de Chaux, & pour la rendre plus agreable, les Europeans y meslent du Sucre & de la Canelle : Ils la laissent long-temps exposée au Soleil, qui la purifie, & qui luy ôte un certain gouſt d'amertume qu'elle a ordinairement : Comme elle est fort chaude & fort subtile, elle monte bien-tost à la teste, & enyvre plus aisément que le Vin.

Mais quand même ayant d'aussi bon pain, d'aussi bon Vin, d'aussi bonnes Viandes que nous, ils auroient l'addresse de les appreſter aussi proprement, ils n'auroient pas ce qui fait icy le plus doux plaisir de la Table, qui est la conversation. Il est de l'ordre dans les Familles, que le Mary mange seul, la Femme aprés luy, & aprés la Mere, les Enfans chacun en son particulier, fussent-ils douze ou quinze sous le même toict ; ce qui reste de toutes ces Tables differentes, est distribué aux Valets, que l'on ne voit jamais malades de repletion : Ainsi la Maison n'est jamais plus tranquille que dans les heures du repas ; c'est-à-dire le matin dés qu'ils sont levez ; à midy, qui est le temps qu'ils font colation, & aprés le Soleil cou-

SEPTIE'ME CHAPITRE.

Des Habits des hommes, & des Ornemens des femmes.

IL n'y a point de Métier dans le Royaume de Siam qui ſoit plus ingrat que celuy de Tailleur, car le commun du peuple n'en a pas beſoin ; tout l'habillement des hommes conſiſte en deux pieces d'étoffe de ſoye, ou de cotton : de l'une, qui eſt longue de deux aunes ou environ, & large de trois quarts, ils ſe couvrent les épaules en forme d'Echarpe : & de l'autre qui eſt de même longueur & de même largeur, ils ſe ceignent les reins, & la retrouſſant par les deux bouts fort proprement par derriere, ils s'en font une eſpece de culotte qui leur pend juſqu'au deſſous du genoüil, ce vétement s'appelle en Siamois, Pâ-nonc, & en langage vulgaire Panne ou Pagne ; la Pagne des Mandarins eſt bien plus ample & beaucoup plus riche que les autres, elle eſt ordinairement tiſſuë d'or & d'argent, ou bien elle eſt faite de ces bel-

fait en forme de nos pains de sucre, dans tout autre temps, ils se contentent de faire porter derriere eux par leurs Esclaves un chapeau qui ressemble assez à ceux dont on se servoit en France le siecle passé, avec leur sabre, & leur bousselette, qui est une petite boëtte d'or ou d'argent, où ils mettent leur Betel.

L'habit des femmes n'est pas beaucoup different de celuy des hommes, leur Pagne, car elle porte le même nom, m'a paru pourtant un peu plus grande, elles la laissent pendre, sans la retrousser jusqu'à fleur de terre comme un juppon, elle est ordinairement de couleur noire, qui passe chez elles pour la plus belle & la plus galante, & souvent elle est brochée d'or & d'argent; une petite piece de Mousseline leur couvre le sein, le reste du corps est tout nud; celles qui sont de qualité se distinguent, comme parmy nous, par un certain air de grandeur, qui leur attire le respect de ceux qui les voyent, leurs doigts sont chargez de bagues, de diamants, & de differentes pierres précieuses, elles sont ordinairement plus blanches que celles de basse naissance, parce qu'elles sortent moins souvent: mais les hommes de condition, qui sont aussi moins noirs que les autres, attribüent cette difference au merite des bonnes œuvres qu'ils ont faites autrefois dans leurs pre-

manger du ris ; beaucoup qui ne peuvent pas s'accoûtumer de ſi bonne heure à la dureté de cette vie, meurent quelques jours ou quelques mois aprés leur naiſſance. Et c'eſt un hazard ſi de dix ou douze on en peut ſauver deux ou trois ; les parens leur donnent en naiſſant un nom tout different de celuy qu'ils portent, & il n'y a que le Roy qui ait droit de le changer, quand il les éleve à quelque Charge de l'Etat qui demande de la diſtinction ; ces noms que les parens leur donnent, ſont ordinairement ridicules, ceux-cy, par exemple, ſont eſtimez les plus beaux, Ceou, c'eſt-à-dire Criſtal, Bounne, qui ſignifie, qui a bien du merite, Pêt, pierre precieuſe, Thôn, qui veut dire de l'or. Ce que les Dames Siamoiſes ne peuvent ſouffrir en nous, c'eſt la blancheur de nos dents, parce qu'elles croyent que le Diable a les dents blanches, & qu'il eſt honteux à un homme de les avoir ſemblables à celles des bêtes, auſſi à peine les hommes & les femmes ont-ils atteint l'âge de quatorze ou quinze ans, qu'ils travaillent à rendre les leurs noires & luiſantes, & voicy comme ils s'y prennent : Celuy qu'ils ont choiſi pour leur rendre ce bon office, les fait coucher ſur le dos, & les retient dans cette poſture pendant les trois jours que dure l'operation,

d'abord il luy nettoye les dents avec du jus de citron, & les frotte aprés avec une certaine eau qui les rend rouges, puis il jette deſſus une couche de poudre de Coco brûlé qui les noircit : mais elles ſe trouvent tellement affoiblies par l'application de ces drogues, qu'elles pourroient eſtre arrachées ſans douleur, elles tomberoient même, ſi on vouloit ſe hazarder à manger quelque choſe de ſolide, auſſi ne vit-on pendant ces trois jours que de boüillons froids, que l'on fait couler doucement dans le gozier, ſans toucher aux dents, le moindre vent peut empêcher l'effet de cette operation ; c'eſt pourquoy celuy qui la ſouffre, garde le lit, & a ſoin de ſe bien couvrir, juſqu'à ce qu'il ſente qu'elle eſt heureuſement conſommée par l'affermiſſement de ſes dents & par la ceſſation de l'enfleure de ſa bouche, qui reprend ſon premier état. Ils ſe ſervent de cette même eau, qui d'abord leur rend les dents rouges, pour rougir l'ongle du petit doigt de leurs mains, mais il n'appartient qu'aux perſonnes de qualité de porter de grands ongles, & de rougir celuy du petit doigt : car les gens de travail les coupent, & par-là ſont diſtinguez des autres ; au reſte il n'y a point de modeſtie parmy nous qui égale celle de leurs maiſons : car dans les chambres de leurs plus ſuperbes Palais il n'y a

ny table, ny chaise, ny tapisserie, on y voit seulement quelques Cabinets de la Chine, ou du Jappon, des Porcelaines mal rangées, avec quelques tapis de Perse qui couvrent le plancher, quelques petits oreillers d'étoffe de soye sont aux coins de la chambre avec des nattes d'osier ou de paille de Ris; l'une de ces nattes, qu'ils étendent quand ils veulent se coucher, leur sert de lit, & ils se couvrent d'une Pagne: pendant la nuit; ils couchent tout habillez, comme ils le sont pendant le jour, à moins qu'ils n'apprehendent de gâter leur Pagne: car alors ils en changent & en prennent une autre plus commune & de moindre prix; les draps ne sont point en usage parmy eux, & ceux qui sont les plus propres & les mieux accommodez, n'ont qu'un leger matelas de cotton sur une petite couchette d'ozier, avec un tour de lit de Mousseline.

HUITIE'ME CHAPITRE.

Des Voitures, & des commoditez pour voyager.

COmme la Riviere s'étend preſque par tout le Royaume de Siam, la commodité des Balons eſt de toutes les voitures la plus agreable & la plus commune ; ce ſont de longs batteaux fort étroits, qui ſont faits ordinairement d'un ſeul arbre : on l'ouvre dans toute ſa longueur avec un cizeau ; on le creuſe enſuite avec le fer, & puis on écarte les deux côtez autant qu'ils peuvent s'étendre ſans ſe rompre : comme cela ne ſe fait point ſans beaucoup de travail & qu'on n'y reuſſit pas toûjours, ces batteaux ſont fort chers, & un Balon de cinquante à ſoixante Rameurs n'eſt pas moins vendu que cinq à ſix cens livres.

Il y en a de plus beaux & de mieux travaillez les uns que les autres, car ils doivent eſtre differends ſelon la difference des conditions des perſonnes à qui ils appartiennent :

ceux des grands Mandarins ſont ordinairement de cinquante à ſoixante Rameurs. Il y a une eſpece de petit Trône au milieu, nommé communément Cherolle, ſur lequel ils ſont aſſis. Il n'eſt fait que de bois & de nattes, mais la figure en eſt jolie, & on y eſt fort commodement; la couverture de la Cherolle des Oyas a trois étages; celle des Ocpras & des Ocloüans qui eſt un peu plus petite, n'en a que deux: il n'y en a qu'un dans celle de tous les autres Mandarins. Les Balons du reſte du peuple n'en ont point, ou s'ils en ont, elle eſt ſans aucun ornement, beaucoup plus longue & plus baſſe; enfin elle eſt diſpoſée de telle maniere, qu'il eſt aiſé de connoître qu'elle n'eſt faite que pour s'y mettre à couvert des injures du temps. Il n'y a que les deux premiers Miniſtres d'Etat qui ayent droit d'avoir des Balons dorez, & des Cherolles couvertes d'étoffe: elles ſont faites en forme de coquille, & beaucoup plus élevées que les autres. Il arrive pourtant aſſez ſouvent que le Roy fait preſent à des Mandarins de Balons peints & dorez, qui ſont preſque auſſi magnifiques que ceux des Miniſtres, mais ils ne peuvent s'en ſervir qu'à la ſuitte de ſa Majeſté, ou dans quelque ceremonie, où Elle leur ordonne de ſe trouver. Quand ils ſont

prés d'elle ils deſcendent de leur Cherolle ſur une petite Eſtrade qui eſt au pied, où ils ſe tiennent proſternez juſqu'à ce qu'ils en ſoient éloignez.

Les Balons des Dames de qualité ne different de ceux des Mandarins que par la Cherolle, qui eſt fermée de tous côtez. Ils ſont menez par des femmes eſclaves, & leurs rames ſont plus legeres que celles des Balons des hommes, quoy qu'elles ſoient plus longues ; les unes ſont ordinairement peintes de noir, & les autres de rouge : ce mélange, quand elles ſont bien maniées, fait ſur l'eau un tres-bel effet.

Les Balons dont on ſe ſert pour les longs voyages ſont ſi grands que ſouvent des Familles entieres y ſont auſſi commodément logées que dans leurs plus belles maiſons ; on y fait la cuiſine comme ſur terre, mais il y faut porter dequoy manger, car ſur les routes il n'y a point d'hoſtelleries comme en Europe : neanmoins dans le voiſinage des gros Bourgs l'on trouve ordinairement un Marché flottant, compoſé quelquefois de plus de cent petits Balons chargez de Ris, de Fruits, de Poiſſon & de Balachan, dont on peut faire proviſion.

Les voyages par terre ſe font à Cheval ou ſur des Elephans. Mais comme les Chevaux

du pays ne mangent que de l'herbe, ils sont sans vigueur, & ne peuvent pas faire de longues traittes : leurs harnois sont peu differens de ceux dont on se sert en France, il n'y a que les étriers qui sont beaucoup plus courts, parce que les Siamois veulent estre en selle comme s'ils estoient assis sur une chaise. Ils ne sont pas fort bons cavaliers, & les Mandarins même ne vont point à cheval sans avoir à leurs côtez des Esclaves, que quelques-uns assurent n'estre point tant à l'entour d'eux pour la magnificence, que pour les soûtenir, & les empêcher de tomber.

On se sert d'Elephans quand on est à la suitte du Roy, ou que l'on voyage dans les Forests. Les Mandarins qui les montent, pendant qu'ils sont en presence de sa Majesté, n'ont point de Cherolle, & ils sont obligez de se tenir couchez sur leur cou, mais quand le Roy n'y est point, ils en ont une qu'ils font ajuster proprement en forme de selle, où ils sont assis fort à leur aise. Un Elephant porte ordinairement quatre personnes, deux dans la Cherolle, une sur la crouppe, & l'autre sur le cou : ces deux derniers sont appellez Cornagues, c'est à dire, guides de l'Elephant. Ils le font agenoüiller ou relever quand on veut monter ou descendre, un d'eux tient en

main un grand croc de fer ou d'argent, dont il ſe ſert pour le faire tourner, ou pour le faire marcher plus viſte. Quelquesfois les grands Mandarins ſe font porter par leurs Eſclaves dans de petites chaiſes aſſez propres. Les Dames un peu delicates à qui la monture de l'Elephant ne plaiſt pas, ſe ſervent de cette commodité, qui eſt auſſi permiſe aux Sancras: mais ces Meſſieurs qui ſont comme les Evêques du pays, ſe font porter ſur les épaules des Talapoins qui leur ſont ſoûmis.

Quand les Bœufs ont atteint l'âge de trois ans ils leur percent les nazeaux avec un fer rouge, & ils y paſſent une corde qui leur tient lieu de bride. Ils s'en ſervent pour labourer la terre, & pour traîner leurs charrettes: quelquefois même ils les montent dans les vilains chemins, ou quand ils n'ont point d'affaire preſſante qui les oblige de faire diligence.

NEUVIE'ME CHAPITRE.

De la Nobleſſe & des marques qui la diſtinguent.

COmme la nobleſſe n'eſt point hereditaire dans tout le Royaume de Siam, il ne faut pas s'étonner ſi elle n'eſt pas fort ancienne, même dans les plus illuſtres Familles, auſſi y a-t'il peu de gens qui s'en picquent : celuy-là eſt eſtimé le plus noble qui eſt reconnu le plus riche, & le vray merite ſe meſure toûjours chez eux par les avantages de la fortune, & de la faveur du Prince. C'eſt luy ſeul qui fait les Nobles, qu'ils appellent communément Mandarins, en leur donnant une Charge & un Nom nouveau avec la Bouſſette, qui eſt une eſpece de petite boëte d'or ou d'argent, où ils mettent leur Betel : Il choiſit ordinairement les Enfans des Officiers de ſa Maiſon pour les honorer de ce titre ; mais quelquefois auſſi il prend plaiſir d'en tirer de la lie du peuple, quand il les reconnoît fideles à ſon ſervice, ou capables de luy en rendre, dans les emplois qu'il leur

deſtine. Il ne fait pas même difficulté de faire choix des Etrangers, & de les preferer aux naturels du Pays, quand il leur trouve plus d'eſprit, de droiture & de conduite : il y a cinq degrez de nobleſſe parmy eux, dont chacun a ſa marque de diſtinction particuliere.

Le premier eſt celuy des Oyas : ce ſont eux qui doivent occuper les premieres Charges de la Couronne, & les principaux Gouvernemens dont nous avons déja parlé. Leur Bouſſette eſt beaucoup mieux ouvragée que celles des autres, & quand ils vont à la ſuite du Roy, le cercle d'or qui entourre, en forme de couronne, leur bonnet pointu, eſt parſemé de fleurons & de roſettes.

Le ſecond ordre de Nobleſſe eſt celuy des Ocpras, qui ſont aujourd'huy en plus grand nombre que les Oyas, parce que comme leur autorité eſt moins grande, ils ne ſont pas tant en état de contrebalancer celle du Roy, à qui ils avoient déja fait ombrage : C'eſt pourquoy ce Prince ne ſe preſſe point trop de leur donner des ſucceſſeurs quand ils meurent, & il fait exercer leurs Charges par commiſſion aux Ocpras. C'eſt de ce ſecond ordre de Nobleſſe qu'il tire les Ambaſſadeurs Extraordinaires qu'il envoye aux plus puiſſans Souverains pour les affaires de la plus grande importance. La

Bouſſette de ces Ocpras eſt d'or, mais moins belle que celle des Oyas, & le cercle d'or qui entourre leur Bonnet eſt ſeulement parſemé de feüillages.

Les Ocloüans tiennent le troiſiéme rang parmy les Nobles : ce ſont eux que le Roy choiſit pour les Ambaſſades ordinaires, & pour les petits Gouvernemens ; leur Bouſſette n'eſt que d'argent, mais elle eſt ornée de feſtons & de branchages, & le cercle de leur Bonnet n'eſt large que de deux pouces, & beaucoup moins ouvragé que celuy des Opras.

Les Okcounes, & Okmunes, compoſent la quatriéme & la cinquiéme claſſe de Nobleſſe ; on en fait des Intendans des Bâtimens du Roy, des Concierges de ſes Palais, des Lieutenans de ſes premiers Officiers, des Juges des Bourgades ; enfin ce ſont eux qui rempliſſent les Charges les moins conſiderables de la Cour : leur Bouſſette & le cercle qui environne leur Bonnet, ne ſont que d'or ou d'argent tout uny.

Le nombre de tous ces Nobles differents n'eſt pas abſolument fixé, il eſt au pouvoir du Roy de le diminuer ou de l'augmenter quand il luy plaiſt. Il y en a pluſieurs qui ſont particuliérement attachez au ſervice de ſa perſonne, on les appelle Mandarins Cang-Nâi,

c'eſt à dire du dedans du Palais : & d'autres qui ſont employez au dehors pour le gouvernement des affaires & pour maintenir le bon ordre parmy le peuple, ceux-cy ſont nommez Mandarins Cang-Noc, c'eſt à dire du dehors du Palais ; chaque Mandarin a ſon nom, ſon titre, ſon employ, ſon revenu & un certain nombre d'Eſclaves proportionné à ſa Dignité : il n'en a, pour ainſi dire, que l'uſufruit pendant ſa vie, car il ne peut les engager ny les vendre ſans la participation du Roy, qui ſeul a droit d'en diſpoſer comme il luy plaiſt, & quand il luy plaiſt. On connoît le rang qu'ils tiennent dans le Royaume quand ils paroiſſent en public, non ſeulement par la forme de leur Bouſſette, par la figure & la matiere des cercles qui couronnent leurs Bonnets, par la diſpoſition de leurs Balons, & par la richeſſe des Sabres qu'ils portent, ou qu'ils font porter devant eux, mais encore par les Eſclaves qu'ils ont à leur ſuite : car le nombre que chaque Mandarin en doit avoir eſt ſi bien reglé, qu'il n'y a que le Roy ſeul qui ait droit de l'augmenter par le don d'une Charge plus conſiderable, ou de le diminuer par la privation de celle dont il croit le Mandarin incapable.

Les Dames de condition ſont auſſi diſtinguées des autres par le nombre des Servantes

qui les ſervent, par la beauté de leurs Balons, par la richeſſe de leurs habits, & de la Bouſſette qu'elles font porter devant elles. Leurs Maris qui ne les accompagnent preſque jamais, leur donnent une honneſte liberté, dont il eſt rare qu'elles abuſent, parce qu'il y a une Loy qui permet au mary de tuer ſa femme quand il la ſurprend en adultere.

DIXIE'ME CHAPITRE.

Des occupations, & des divertiſſemens ordinaires des Siamois.

LEs Siamois ſont naturellement peu laborieux & nous avons déja remarqué que la pluſpart preferent l'indolence d'une vie oiſive à tous les honneurs, les plaiſirs & les biens qu'ils pourroient acquerir par le travail. Pluſieurs des enfans des Mandarins, s'éloignent ſouvent de bon-heure de la Cour, de peur que le Roy ne les attache à ſon ſervice, & renoncent avec joye aux Charges les plus conſiderables de l'Etat auſquelles ils auroient droit de pretendre : Auſſi comme le Prince qui regne à preſent eſt bien perſuadé que l'oiſiveté eſt la ruïne des plus floriſſans Empires, il tient toûjours ſes Mandarins en haleine, & il les applique luy-même à leurs devoirs d'une maniere qui ne leur permet pas de ſe relâcher, il les occupe dans ſon Palais depuis les huit heures du matin juſqu'à

prés de Midy ; les uns dans le Conſeil d'Eſtat, où il delibere avec eux des affaires les plus importantes de ſon Royaume ; les autres dans le Conſeil des Parties, où il rend par leur bouche la juſtice au Peuple. Quelques-uns ſont employez à porter ſes ordres dans les Provinces, ou dans les Quartiers de la Ville où ils ſont neceſſaires, & quelques autres demeurent en garde auprés de ſa Perſonne & aux portes de ſon Palais. Si quelqu'un d'entre eux ne s'acquitte pas en temps & lieu de ce qu'il doit faire, il eſt ſeur qu'une vingtaine de coups de Rottins ; c'eſt-à-dire de Baguettes d'oziers de la groſſeur d'un doigt, luy tombera avant qu'il ſe couche ſur les épaules : Il n'en ſera pas moins obligé, pour avoir eſté ainſi corrigé à Midy, de retourner avec les autres ſur les ſept heures du ſoir au Palais pour y faire ſes fonctions ordinaires, & pour y demeurer juſqu'à minuit. Il s'en trouve de pareſſeux, qui voulant ſe donner un peu de relâche feignent d'être malades, mais le Roy qui s'en doute, parce qu'il les connoît tous parfaitement, ne manque point de leur envoyer auſſi-toſt ſes Medecins pour en connoître la verité, & ſur le rapport qu'ils en font, ils ſont traitez comme ils le meritent.

Voilà la vie des Mandarins de Cang-Nâï ;

celle des Mandarins de Cang-Noc eſt un peu plus commode, & plus conforme à leur naturel ; car ils en paſſent la plus grande partie à boire & à manger, à joüer & à dormir : Quand ils ont fait bonne chere, ils prennent plaiſir à ſe faire frotter le corps par un Eſclave avec un morceau de groſſe toille : Cette friction, diſent-ils, endurcit la peau, & la rend moins ſenſible aux ardeurs du Soleil.

Le peuple a ſix mois de ſervice public, ſans qu'aucun en puiſſe eſtre diſpenſé ; chacun employe le reſte de l'année à cultiver ſes terres & ſes jardins, à reparer ſa maiſon, à raccommoder ſon balon, & à exercer le mêtier dont il fait profeſſion. Les plus pauvres travaillent pour les autres à la journée, & gagnent un Foüang ; c'eſt-à-dire cinq ſols par jour.

Les Dames de qualité s'occupent dans leur maiſon du ſoin de leur Famille, elles font appreſter ; & ſouvent ſe font un devoir d'appreſter elles-mêmes à manger à leurs maris, & elles employent le temps qui leur reſte à faire des Ouvrages en broderie d'or, d'argent & de ſoye, qui quelquefois valent bien ceux qui ſe font en Europe.

Les Femmes de moindre condition filent du cotton, & en font de la toille ; elles travaillent

lent aux Pagnes de leurs maris, & à celles dont elles s'habillent ; & si elles sont si pauvres qu'elles n'ayent point ou d'étoffe pour travailler, ou des graines pour semer, elles se prestent au besoin de toute leur Famille, ou pour aider à cultiver les Jardins, ou pour battre & blanchir le Ris. Au reste elles n'aiment pas moins la conversation que celles de France, & les visites qu'elles se rendent les unes aux autres, ne sont guere moins frequentes ny guere moins inutiles. Le Bain est pour elles aussi bien que pour les Hommes, un des plus doux plaisirs de la vie : Les Mandarins & les Dames de qualité le prennent dans leur maison. Les autres vont sur le midy se laver tous ensemble à la Riviere ; mais qui que ce soit n'y va jamais sans s'estre auparavant couvert par modestie, de quelque vieil habit, que l'un & l'autre sexe se reserve toûjours pour cet usage.

Les Siamois, quoy qu'ils nous semblent un peu melancoliques, ne laissent pas d'aimer la joye, souvent ils font des courses de Balon sur la Riviere, qu'ils rendent fort agreables par des Concerts de Voix, d'Instrumens de Musique, & de battemens de mains qu'ils font en cadence. Celuy de tous ces Instrumens qui peut plaire d'avantage, rend un son à

peu prés semblable à celuy que rendroient icy deux Violons d'un parfait accord, que l'on toucheroit en même temps ; mais il n'y a rien de plus desagreable que le diminutif de cet Instrument, qui est une espece de Violon à trois Cordes de fil d'Archal. Leurs Trompettes de cuivre ressemblent assez par le son qu'elles rendent aux Cornets dont nos Payſans se servent pour appeller leurs Vaches ; Leurs Flustes ne sont guere plus douces, ils font d'ailleurs un carillon avec de petites Clochettes ; qui réjoüit assez quand ils ne se meslent point au son de leur Tambour d'Airin ; qui desole ceux qui n'y sont point accoûtumez. Ils ont aussi un Tambour de terre, qui ne fait pas tant de bruit : c'est un pot de terre bien cuite, qui a une gueule longue & fort étroite, mais qui n'a point de fond : Ils le couvrent d'une peau de Buffle, & le battent avec la main de telle maniere, qu'il leur sert ordinairement de Basse de Viole dans leurs Concerts. Ils n'ont pas la voix desagreable, & je suis seur que l'on en seroit assez satisfait, si on leur entendoit chanter ces deux Chansons Siamoises, que j'abandonne à la censure de nos Musiciens, & à la curiosité du Lecteur, qui du moins en aimera la nouveauté.

Quand ils ſont las de chanter, ou de joüer des Inſtrumens, ils vont aux ſpectacles ; car il ſe fait ſouvent des combats d'Hommes avec des Taureaux. On y voit comme en France des Baladins & des Joüeurs de Gobelets, qui apprendroient aux nôtres bien des tours de paſſe-paſſe qu'ils ne ſçavent point encore. On dit qu'il y en a qui danſent ſur la pointe des Hallebardes, & qui s'y couchent même ſans ſe bleſſer ; Qui en tout temps font naître dans un Baſſin des Oeillets, des Roſes, & telles autres Fleurs qu'il plaiſt aux aſſiſtans de leur demander. Ils font des armes en danſant, & ſe battent en cadence au ſon des Inſtrumens ; & quoy que les coups qu'ils ſe donnent les uns aux autres ſemblent devoir les aſſommer, le combat pourtant s'acheve ſans qu'aucun ſe trouve bleſſé.

Ils ont encore pour le Jeu plus de paſſion que pour les Spectacles ; car il s'en eſt veu, qui aprés avoir perdu tout leur bien, ont joüé juſqu'à leurs femmes, & à leurs enfans, & qu'aprés les avoir perdus, ſe ſont joüez & perdus eux-mêmes, & ſe ſont livrez de bonne foy à ceux à qui ils avoient engagé leur liberté. Leur Jeu le plus ordinaire eſt aſſez ſemblable à celuy de nos Echets, & les Pieces qui le compoſent ont à peu prés les

mêmes noms. Ils ont enore une eſpece de Triquetrac ; qu'ils appellent Seca.

Heureuſement pour les marys, les femmes ne joüent preſque point à Siam, ou quand elles joüent, elles ne joüent que tres-petit jeu.

ONZIE'ME CHAPITRE.

Des Arts qui fleuriſſent dans le Royaume de Siam.

LEs beaux Arts commencent à fleurir dans le Royaume de Siam, & ces peuples ont un genie ſi particulier pour imiter parfaitement tout ce qu'ils voyent, qu'il eſt aujourd'huy fort difficile de remarquer quelque difference entre les vrais ouvrages de la Chine, & ceux qu'ils ont voulu contrefaire; leur dorure entre autres choſes eſt admirable & beaucoup plus belle que la nôtre, leur maniere même de dorer eſt bien plus aiſée, ils ſe ſervent d'une gomme nommée Chéran, qui decoule des branches de certains arbres des foreſts voiſines de Camboye, dont ils appliquent une premiere couche ſur un ſujet bien diſpoſé, c'eſt-à-dire fort ſec & fort uny, ils la laiſſent ſecher pendant un jour, & la couvrent, de peur que la pouſſiere ne la gâte, quand elle eſt ſeche, ils en appliquent une ſeconde, & une troiſiéme qu'ils ne

laissent secher qu'à demy, afin qu'elle puisse prendre & fixer la feüille d'or qu'ils jettent dessus, & qu'ils polissent ensuite avec un petit pinceau fait exprés : voila comme ils en usent pour les ouvrages communs, mais quand ils veulent faire quelque chose de parfait, ils y ajoûtent encore deux couches de Chéran, & sur chacune une feüille d'or, alors leur dorure, quand elle est polie, est d'un brillant à ébloüir, & elle dure des siecles entiers, exposée à toutes les injures du temps, sans rien perdre de son premier éclat ; comme ce Chéran est plus fin dans le Jappon, qu'à Siam, & que dans la Chine, & que d'ailleurs le bois dont on y fait les Cabinets, y est beaucoup plus uny & moins poreux, il ne faut pas s'étonner s'ils sont plus beaux & plus estimez que les autres. Cette gomme qui est d'un gris brun, reçoit toutes sortes de couleurs, il n'y a que la blanche dont elle n'est point susceptible, son odeur n'est pas beaucoup differente de celle de la Casse : pour s'en servir, il la faut passer au Soleil dans un tamy : pour en connoître la bonté on en verse une goute dans un verre d'eau, quand elle va droit au fond sans se partager, elle est bonne, & on en peut user seurement : mais si elle nage sur l'eau, ou si elle se partage en coulant au fond, elle est infailliblement fal-

sifiée, & ne vaut rien.

Les Orfévres de Siam ne sont guere moins habiles que les nôtres, ils font mille petits bijoux d'or & d'argent, qui sont les plus galands du monde ; Il n'y en a point qui damasquinent plus proprement, ny qui réüssissent mieux dans les ouvrages de filigranne, ils se servent tres-peu de soudure, parce qu'ils ont une adresse pour lier ensemble, & enchasser si bien les pieces les unes dans les autres, qu'il est même assez difficile d'en remarquer les jointures.

Il y a des Chaudronniers, des Armuriers & des Forgerons, qui ne sçavent pas si bien leur métier que les nôtres, mais ils en sçavent assez pour fournir aux besoins du païs ; ils sont peu habiles à fondre des Cloches & des Canons, quoy qu'ils s'en mêlent quelquefois, parce qu'on ne leur a point encore appris le mélange & les proportions qu'il faut garder pour y pouvoir réüssir.

L'Architecture Siamoise est toute differente de la nôtre, & il ne faut pas esperer qu'elle soit jamais si belle ny si reguliere, ces peuples n'ont pas crû s'y devoir beaucoup appliquer, parce qu'il n'y a point de carrieres dans tout le Royaume, ils ont trouvé plus de commodité & moins de dépence à se bâtir de petites maisons de bois

& de cannes, qu'ils élevent de terre de sept à huit pieds seulement, & qu'ils soûtiennent sur six gros pilliers de bois, qu'à s'en faire de briques qui coûteroient beaucoup & qui ne laisseroient pas d'estre exposées au danger d'estre renversées par les frequentes inondations du païs ; il y en a pourtant quelqu'unes que les Etrangers ont fait bâtir, qui sont aussi belles & aussi commodes que celles d'Europe, ce qui nous fait assez comprendre ce que les Siamois pourroient faire s'ils vouloient s'en donner la peine.

Il n'y a point de meilleure brique au monde que celle qui se fait à Siam, elle est plus dure que la nostre, & le mortier qui entre dans les bâtimens, vaut aussi beaucoup mieux que celuy dont on se sert en France, parce que leur chaux est détrempée dans une certaine eau rouge où ils ont fait boüillir quantité de peaux de Buffle & d'écorces d'arbres, & où ils n'ont pas même épargné le sucre afin de le rendre plus liant ; les Massons l'employent avec une trüelle de bois, & ils n'ont point d'autre outil qu'un marteau pour enfoncer la brique & une espece de serpe pour en rogner les superfluitez ; comme la chaleur du Soleil dessèche en peu de temps ce mortier ils ont auprés d'eux un pot d'eau pour l'humecter :

cter : au reſte ils ſont ſi juſtes dans leurs meſures & dans leur calcul qu'avant qu'ils commancent un Bâtiment, ils ſçavent au vray le nombre des briques qui y doivent entrer, & il y en a peu qui s'y trompent.

Ils réüſſiſſent tres-bien dans les ouvrages de Charpente & de Menuiſerie qu'ils ſçavent parfaitement bien orner de feüillages & de fleurs ; il y a une ancienne porte à un de leurs Temples qui eſt une piece des plus rares & des mieux travaillées qui ſe puiſſent voir dans les Indes, elle eſt toute à jour, à trois rangs de fleurs & de branchages ſi artiſtement entrelaſſez les uns ſur les autres, que ceux qui la voyent, ne peuvent jamais ſe laſſer de l'admirer : mais ils neſont pas bons Peintres, quoy qu'ils ne manquent pas des plus belles couleurs & d'induſtrie même pour les bien employer

Ils ont appris des Chinois à faire des Etoffes de ſoye d'or & d'argent, & afin qu'ils ne fuſſent pas obligez de recourir aux pays Etrangers pour avoir de la ſoye, le Roy a pris ſoin de faire nourrir dans pluſieurs endroits de ſon Royaume une tres-grande quantité de vers à ſoye.

Les Medecins ſont à Siam comme icy

dans la campagne, Apotiquaires, & Chirurgiens ; ils font eux-mêmes les onguens & tous les autres remedes dont ils ont beſoin : ces remedes ſont preſque tous topiques, & le même ſert à la gueriſon de pluſieurs maladies toutes differentes, la diette eſt le plus univerſel, & le plus commun de tous, ils l'ordonnent avec le bain continué pendant pluſieurs jours pour la gueriſon des fiévres ; pour celle des Rhumatiſmes, ils pétriſſent, pour ainſi dire, la partie affligée, & la font aprés frotter avec de petits cailloux brûlans enveloppez dans un linge ; les ventouſes y ſont auſſi en uſage pour les douleurs de teſte, & les fluxions ſur les yeux : mais ils les appliquent avec des cornes de bœuf : c'eſt dommage que ces Medecins n'ayent point d'autre connoiſſance des Maladies, & de leurs Remedes, que celles qu'ils ont acquis ſans étude & ſans principes par une longue experience : car ils ont aſſez de diſpoſition à la Chimie, & ils y pourroient travailler utilement, s'ils connoiſſoient mieux les plantes, & les vertus admirables d'une infinité de Simples qu'ils trouvent preſqu'en tous lieux ſous leurs pas.

DOUZIE'ME CHAPITRE.

De la Milice Siamoise.

ON dit qu'autrefois cet Etat a soûtenu de longues guerres contre les Laos & les Pegus, qu'il a mis sur pied des Armées de cent mille combattans qui ont subjugué des Provinces entieres, & remporté de glorieuses Victoires : On le pourroit croire aisément si on en avoit d'autres témoins que des Indiens qui donnent toûjours dans l'hyperbole. Comme les Provinces qui composent aujourd'huy le Royaume de Siam ont esté long-temps separées, & que chacune d'elles avoit un Roy particulier qui la gouvernoit, il se peut faire que celuy de Sijouthia ou de Siam, qui estoit le plus grand Terrien, & le plus puissant de tous, les ait conquis. Il n'y a pas à present plus de six cens hommes de Troupes reglées qui servent volontairement ; le reste se forme de recreuës qui se font dans les Provinces, & que l'on contraint de marcher & de servir chacun à ses

dépens, par tout où les neceſſitez de l'Etat les appellent : chaque Soldat porte ſur une épaule ſes munitions de bouche, & ſur l'autre celles de guerre. Le Roy fournit la poudre & le plomb, un mouſqueton pour ſervir à quatre ou cinq Soldats, & cinq ou ſix pieces de Canon pour toute l'Armée : le caſques & les boucliers des ſoldats ſont de cuir. Le ſabre, la foüanne, qui eſt une eſpece de fourche ou harpon pour darder des poiſſons, le carquois & les fléches s'achettent à leurs dépens, & c'eſt à eux à ſe pourvoir de tout ce qui leur eſt neceſſaire. Il y a pourtant quantité de Chariots & d'Elephans chargez de bagage & de proviſions ; mais ce ſont les Officiers de l'Armée, qui ſeuls ont droit d'en diſpoſer ſelon les occurrences, & les beſoins differents qui ſe preſentent. Tous les ſoirs ils tiennent un Marché dans le Camp, où ils vendent des vivres à ceux qui en manquent, mais ils les vendent à ſi haut prix que le pauvre Soldat n'en prend que ce qu'il luy en faut préciſement pour s'empécher de mourir de faim. L'Armée eſt compoſée d'un Generaliſſime, d'un Vice-general, de pluſieurs Capitaines, de leurs Lieutenans, & de quelques bas Officiers : le Generalliſſime ſe tient au milieu du corps de l'Armée, afin de mieux voir ce qui s'y paſſe ; ſon Vice-gene-

al, quelques Capitaines & quelques Lieutenans ſont à ſes côtez, pour porter & pour executer plus promptement ſes ordres dans tous les endroits où ils peuvent eſtre neceſſaires. Quand l'Armée eſt en campagne, elle ne marche jamais pendant la nuit, le ſoir elle campe; & ſi elle ſe ſent proche de l'ennemy, elle ſe retranche dans les lieux qu'elle croit luy eſtre les plus avantageux. La mouſqueterie ne ceſſe point de tirer juſqu'à la pointe du jour; & par des cris & des hurlemens effroyables, on fait tout ce que l'on peut pour épouvanter l'ennemy, & luy faire perdre courage: mais on ne s'en approche jamais temerairement, & ſans auparavant avoir bien conſulté s'il ne ſera point le plus fort. Leur maxime eſt de ne ſe battre que dans la derniere extremité, & de ſe contenter de faire des priſonniers & de piller la campagne: Ils aiment ſi peu le ſang, que ſouvent preſts à livrer bataille, ils recoivent ordre de leur General de ſe bien battre, mais de ne tuer perſonne que dans le peril inévitable d'être tué. C'eſt beaucoup ſi dans leur plus chaude meſlée quarante hommes demeurent ſur la place de part & d'autre.

Ils obſervent ſur la Mer les mêmes maximes que ſur la terre; mais avec tout cela, ils ne laiſſent

pas de ſe rendre redoutables à leurs voiſins par le nombre de dix ou douze Vaiſſeaux, & de cinquante ou ſoixante Galeres, qu'ils tiennent toûjours preſtes à faire voile. Si ces Galeres & ces Vaiſſeaux eſtoient un peu mieux équipez, & conduits par des François, ils ſeroient plus que ſuffiſans pour les rendre maiſtres en peu de temps de toutes les Côtes maritimes qui ſont dans leur voiſinage.

TREIZIE'ME CHAPITRE.

Des Richeſſes des Siamois, & des Tributs qu'ils payent au Roy.

LEs Mines d'Etain, de Fer & de Salpêtre, le Coton, la Soye & les Parfums qui ſe trouvent en abondance dans ce Royaume le pourroient rendre le plus riche des Indes, ſi tous ces dons de la nature eſtoient tombez entre les mains d'un peuple qui ſceut les faire valoir, & qui fût moins ennemy du travail, mais le peu d'activité des Siamois les rend pauvres; ils ont d'ailleurs une ſi grande apprehenſion de perdre le peu de biens qu'ils poſſedent qu'ils le cachent en terre, & que ſouvent ils aiment mieux mourir ſans le declarer à leurs enfans, que de s'expoſer pour un ſeul moment au danger de le perdre. Autrefois ils avoient accoutumé d'enterrer les treſors des deffunts avec leurs cendres: la perte conſiderable qui s'en eſt faite pendant pluſieurs ſiecles, eſt la ſeconde cauſe de la pauvreté du peuple; mais la troiſiéme, c'eſt que

le Roy amaſſe tous les jours de nouvelles richeſſes, & que la part qu'il en fait aux Mandarins, qui ne ſont riches que de ſes liberalitez, luy retourne aprés leur mort, il ne laiſſe à leurs enfans des biens de leur ſucceſſion que ce qu'il juge à propos plus ou moins, ſelon que leurs peres luy ont rendu de ſervices pendant leur vie ; quelquefois il prend tout quand la memoire du deffunt ſe trouve chargée d'un ſoupçon violent de malverſation dans ſes Emplois, mais quelquefois auſſi quand il eſt parfaitement ſatisfait de ſa conduite il ne retient rien, & il abandonne toute ſa ſucceſſion à ſes heritiers legitimes.

Leurs richeſſes conſiſtent principalement en Eſclaves, en vaiſſelle d'or & d'argent, en pierreries & en terres. Ils diviſent leurs Eſclaves en deux bandes ; l'une eſt employée au dedans de la maiſon au ſervice de la famille, & ils envoyent l'autre à la campagne pour cultiver leurs terres, ou bien ils leurs donnent la liberté de faire ce que bon leur ſemble, à la charge de leur rapporter tous les jours un foüang, qui eſt une piece de monnoye qui vaut environ cinq ſols. Le Roy n'a point d'autres fermiers de ſes terres que les Mandarins qui les loüent huit foüangs l'arpent par chacun an, cette ferme ne leur peut guere eſtre ôtée qu'avec

qu'avec la vie pour punition de quelque crime qui aura merité la confiscation de tous leurs biens ; c'est presque le seul moyen qu'ils ayent d'acquerir du bien, car leur dignité ne leur permet pas de trafiquer. Quand ils ont amassé quelque argent monnoyé, comme les constitutions de rentes ne sont point en usage parmy eux, ils le donnent à usure, & les interests qu'ils en tirent sont si gros qu'en trois, ou quatre ans, ils excedent & surpassent le sort principal : il est vray qu'ils risquent beaucoup, car les Marchands à qui ils prétent, leur font souvent banqueroute, ou deviennent insolvables, tantost par le naufrage de leurs vaisseaux & tantost par le rabais de leurs marchandises, de là vient qu'il se voit peu de Mandarins qui meurent riches. Comme ils sçavent qu'aprés leurs deceds leurs enfans ne seront peut estre pas leurs heritiers, ils les marient d'assez bonne heure, & ils leur donnent pour dot quantité de vases d'or & d'argent, des cabinets, des pierreries & d'autres meubles precieux qu'ils ont acquis : car les heritages qui leur ont esté donnez par le Roy, sont sujets au droit de reversion. La plus grande partie du peuple est dans le commerce, les uns vont en tout temps trafiquer sur la riviere avec leurs femmes & leurs enfans dans de

grands batteaux appellez communément Myrous, d'où ils ne sortent presque jamais ; les autres demeurent dans les Villes, attachez à leurs boutiques pour y vendre en détail les marchandises qu'ils ont achettées en gros à l'arrivée des Vaisseaux, pour y travailler chacun de son métier & pour y debiter leurs ouvrages, ils sont bien malheureux s'ils n'y gagnent plus qu'il ne leur en faut pour vivre : car là, plus aisément qu'en tout autre lieu du monde la Nature se contente de peu, aussi n'y a-t'il que les infirmes, & les prisonniers qui soient reduits à la mendicité.

Les tributs que l'on paye au Roy, sont de deux sortes : il y en a de personnels, & il y en a de réels : Pour l'intelligence des premiers il faut sçavoir que le peuple de ce Royaume est divisé en trois classes, la premiere est de ceux qui sont employez à la garde du Roy, à la chasse des Elephans, & generalement à toutes les choses qui le regardent en particulier : la seconde est destinée aux travaux publics, comme à porter la terre, à cuire la brique, à coupper le bois dans les Forests & à travailler aux Mines ; & la troisiéme est attachée au service des Mandarins : car chaque titre ou dignité a certain nombre de personnes dont le Mandarin qui en est revétu peut disposer à son gré ; l'un en a trente, l'au-

tre cinquante, chacun suivant la preéminence de sa charge ou les fonctions de son employ. Generalement tous les Sujets du Roy sont obligez de servir à leurs dépens pendant six mois de l'année, mais ils ne servent pas tous en même temps ; ceux qui sont attachez au service de sa Majesté ont successivement un mois de travail & un mois de repos, mais ceux des Mandarins les servent six mois de suite, quoy qu'ils ne les servent pas tous en méme temps. Si un Mandarin par exemple a trente Baos, c'est le nom que l'on donne à ces serviteurs, il n'en employe que quinze une partie de l'année, & il reserve pour l'autre partie les quinze autres. Dés l'âge de seize ans on est écrit sur le Regiſtre public & distribué dans l'une de ces trois classes : quand on ne se trouve pas au travail auquel on est destiné, il n'y va pas moins que d'estre mis à la chaine, ou d'estre foüetté si cruellement avec des oziers, que les cicatrices en demeurent sur le corps le reste de la vie ; si l'on fuit pour n'estre plus obligé de travailler, aprés une legere perquisition, les parens & les voisins du deserteur sont mis en prison, & ils y demeurent jusqu'à ce qu'il se soit representé ; c'est pourquoy qui que ce soit ne peut jamais s'exempter du service qu'en payant quinze Ticals par chacun

an, ou qu'en ſe faiſant eſclave, ou Talapoin; il y a dans tous les Camps un Mandarin inſpecteur des travaux qu'ils appellent Nâi : ils choiſiſſent ordinairement pour cet employ un homme ſevere qui châtie rigoureuſement les défaillans, ſouvent il ſe laiſſe corrompre par les preſens qu'ils luy font volontairement ou qu'il en exige, mais il ne manque pas d'eſtre puny comme un concuſſionnaire ſi le Roy en eſt averty.

Comme ces travaux publics deviennent quelquefois inſupportables à ces pauvres gens; il y en a qui aiment mieux ſe faire eſclaves que de les continuer ainſi toute leur vie : Et voicy de quelle maniere ils s'en tirent, ils empruntent de l'argent de tous ceux qui veulent bien leur en preter; & faute de payement ils ſe font mettre en priſon par leurs creanciers qui ont droit de les y retenir juſqu'à ce qu'ils ayent eſté payez de tout ce qu'il leur eſt dû. Le Nâi qui void ſon homme en danger d'y demeurer toute ſa vie & de n'en pouvoir plus tirer aucun ſervice, luy permet moyennant quelque petite ſomme d'argent de ſe vendre pour avoir dequoy payer ſes dettes : s'il eſt fort & robuſte, ou s'il ſçait quelque métier il vaut ordinairement cinquante ou ſoixante francs, mais il ne ſe vend jamais que ſous

la condition de se pouvoir rachetter pour le même prix qu'il s'est vendu. Les peres mêmes qui par les Loïx du Royaume peuvent vendre leurs enfans, ne peuvent pas engager pour toûjours leur liberté. Le Maître qui les achette contracte une obligation tacite, mais indispensable de la leur rendre toutes & quantefois que le prix qu'il en a donné luy sera offert.

Il n'en va pas de même des enfans qui sont nez pendant l'esclavage de leurs peres : car ils ne peuvent jamais se rachetter que du consentement de leurs Maîtres, il y en a peu qui le demandent, parce que ces esclaves de naissance quand ils sont reconnus fideles & affectionnez à leurs Maîtres sont souvent traitez dans les familles avec autant de douceur & d'amitié que les enfans mêmes de la maison.

Comme les femmes sont obligées de nourrir leurs maris pendant les six mois qu'ils travaillent, elles ne sont point comme eux sujettes au service, & elles s'occupent dans la maison du soin de la famille, dont elles se trouvent seules chargées pendant tout ce temps.

Les tributs réels se tirent des Doüannes de toutes les Marchandises qui entrent dans le Royaume, & de toutes les denrées qui se debittent dans les Marchez, les fruits, l'Areque, le Betel & les Bamboux ne

ſont point exempts d'impoſts, qui tous modiques qu'ils ſont ne laiſſent pas de rapporter tous les ans au Roy des ſommes tres-conſiderables, il n'y a que le Ris qui, comme le Bled en France en ſoit exempt ; pour chaque arbre de Durillon, qu'il ait du fruit ou qu'il n'en ait point, on doit payer tous les ans deux Foüangs ; s'il meurt, afin que le Roy n'y perde rien, on eſt obligé d'en planter inceſſamment un autre, & de payer la même ſomme dans la même année.

QUATORZIE'ME CHAPITRE.

Des Monnoyes, des Poids, des Mesures, & des Calculs.

QUoy que l'Or soit assez commun dans le Royaume de Siam, il est rare que le Roy permette d'en faire de la Monnoye, & jamais il n'arrive que l'on y grave son Portrait. Le respect, disent-ils, que l'on doit à la Majesté Royale, ne peut pas souffrir que l'on prodigue ainsi son Image; & qu'on la fasse passer dans des mains qui pourroient la prophaner par le mauvais usage qu'elles en feroient; mais il y a quatre sortes de Pieces d'Argent, qui ont cours dans le Commerce. La premiere qui vaut environ trente-trois sols six deniers de nôtre Monnoye, s'appelle en Siamois Bât, & en Langue vulgaire Tical. Elle est ronde d'un côté comme une balle de Mousquet, & de l'autre elle est platte & fenduë par le milieu, environ jusqu'à la moitié, proche la fente il y a la figure d'un cœur, ou d'un

petit triangle, & ſur le dos il y a encore un petit rond.

La ſeconde Piece de Monnoye, qui eſt d'un Argent auſſi pur que la premiere, & à peu prés de même figure, porte le nom de Selungue ou de Maïon : Elle ne vaut qu'environ huit ſols quatre deniers de nôtre Monnoye de France.

La troiſiéme qui eſt de même matiere ſe nomme le Foüang, ſon prix eſt de quatre ſols deux deniers ; c'eſt-à-dire qu'elle fait la moitié du Selungue.

La quatriéme que l'on appelle Sompaie, eſt un demy Foüang, qui vaut deux ſols un denier. Autrefois il y en avoit une cinquiéme qui valoit la moitié du Sompaie ; mais elle n'a plus de cours dans le Royaume, & les Siamois au lieu de cette plus baſſe de toutes leurs anciennes Monnoyes, de nos Doubles & de nos Deniers de France, ne ſe ſervent plus à preſent que de certaines coquilles qu'ils appellent Bïa. On en donne huit cent pour un Foüang ; de ſorte qu'un homme en à plus qu'il n'en peut porter pour quinze francs. Bien des gens ne laiſſent pas de s'enrichir dans le debit qu'ils en font, parce qu'ils les achettent en gros à l'arrivée des Vaiſſeaux qui les apportent des Molucques & des Iſles Philippines.

Dans

Dans les Provinces éloignées, & principalement vers Tennaſſerim, il y a une Monnoye d'Etain qui eſt ronde & platte, & qui peut avoir quatre pouces de diametre. On y voit deſſus pluſieurs figures d'Oyſeaux & de Dragons, qui ſont ſi mal deſignez qu'il n'eſt pas aiſé de les diſtinguer: On en a trois pour un Foüang.

Dans les gros payemens on ne compte pas par Ticals, mais par Taels & par Catez: Le Tael eſt compoſé de quatre Ticals, & le Caté de vingt Taels.

Le Caté & le Pique ſont les Meſures les plus ordinaires du Pays: Le Caté peſe trois livres & une once, & le Pique peſe trois Catez. La plus grande meſure du Ris qu'ils appellent Coïa, contient quarante autres petites Meſures, dont chacune eſt du poids de cent Catez.

La Chouppe eſt la Meſure des choſes liquides. Il y en a de differentes grandeurs: La plus commune tient à peu prés une de nos pintes de Paris: Elle n'eſt point reglée par la Police comme les autres Meſures, chaque Marchand a la ſienne, qu'il fixe comme bon luy ſemble: Leur maniere de compter eſt aſſez ſemblable à la nôtre: Ils ont neuf chiffres & un zero, dont voicy la figure.

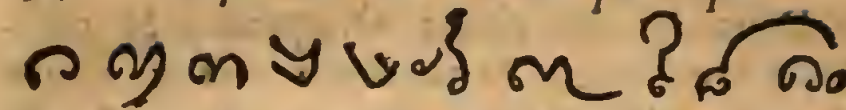

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Ils meſurent ordinairement leurs Etoffes par palmes, qu'ils appellent Chup, & par coudées qu'ils nomment Soc : Leur coudée a un pied & demy & deux pouces.

Dans l'arpentage des Terres, ils ſe ſervent d'une autre meſure qu'ils appellent Vâ, qui fait quatre de leurs coudées ; ou bien de celle qu'ils nomment Séen, qui a vingt de ces Vâs, quatre cent Séens ſont une de leurs lieuës, qui ſont ſi longues qu'un de leurs meilleurs pietons n'en peut pas faire plus de cinq par jour.

Comme ils n'admettent aucun commencement du Monde, on peut bien juger que la ſupputation & le calcul qu'ils font des Temps ne peuvent pas eſtre fort juſtes : Leur Année ſe regle par le cours de la Lune : celle de Mars la commence, quoy qu'elle ne ſoit que la troiſiéme dans l'ordre qu'ils ſe ſont preſcrits, & que celle de Decembre ſoit appellée la premiere : La huitiéme eſt comptée deux fois dans les Années extraordinaires qui arrivent tous les cinq ans, parce qu'elles ont treize mois. Les ordinaires n'en ont que douze, dont

les uns ont trente jours, & les autres vingt-neuf: Ils les diviſent par Semaines comme nous, & ils partagent la nuit & le jour en ſix parties égales qu'ils nomment Jâm, & ce Jâm eſt encore partagé en quatre autres parties qu'ils appellent Tôum.

Au reſte dans le temps qu'ils comptoient leûrs années par douzaines, ils leurs donnoient ces douze noms qui ſuivent, Rat, Vache, Tygre, Marmitte, Serpent, Scorpion, Cheval, Chevre, Singe, Cocq, Chien & Cochon, & quand ces douze années eſtoient revoluës, ils les recommençoient & les continuoient dans le même ordre; mais Monſieur Conſtance s'eſtant apperceu que cette manieré de compter apportoit de la confuſion dans les Actes publics, & du trouble dans les familles, il a fait ordonner qu'elles ſe compteroient deſormais du temps que Sommonokodom avoit receu la Loy d'un Ange, c'eſt à dire à preſent de la deux mille deux cens trente-uniéme année de l'établiſſement de la Religion Siamoiſe.

Fin de la ſeconde Partie.

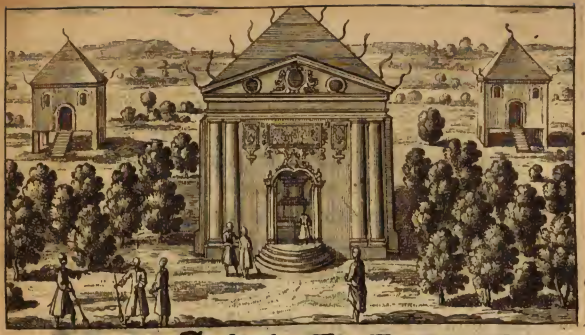

HISTOIRE
NATURELLE ET POLITIQUE
DU ROYAUME
DE SIAM.

TROISIE'ME PARTIE.

De la Religion des Siamois.

PREMIER CHAPITRE.

De la Creance des Siamois.

IE n'ay pas deſſein de rapporter icy toutes les fables ſous leſquelles les Siamois cachent les Myſteres de leur Religion : car encore qu'elles ſoient inventées avec eſprit, & tiſſuës d'une maniere aſſez agreable ;

elles ſont neanmoins ſi obſcures qu'il ſeroit difficile d'en penetrer le ſens, & ſi longues qu'on auroit de la peine à les reduire dans un ſeul Volume. Je m'arreſteray ſeulement aux principaux points de leur creance, je developperay le plus clairement qu'il me ſera poſſible leur opinion touchant la tranſmigration des ames, & je raconteray ſuccintement ce que j'ay appris du Dieu qu'ils adorent, du culte qu'ils luy rendent, des Miniſtres qui le ſervent, de leurs Traditions, de leurs Ceremonies, de leurs Temples & de tout ce qui concerne l'exercice de leur Religion.

Les Siamois reconnoiſſent un ſouverain Eſtre, qu'ils appellent *Pra*, ou *Pra pen chaou*, c'eſt à dire Dieu, qui eſt le Seigneur; l'idée qu'ils en ont eſt tout à fait differente de la nôtre, car ils ne croyent pas qu'il ſoit le premier Principe & l'Auteur de toutes choſes: le Monde ſelon eux n'a point de Createur ny de Maître, il eſt l'ouvrage du hazard; & toutes les parties qui le compoſent ſe ſont aſſemblées d'elles-mêmes. Il a toûjours eſté ou plûtôt on ne ſçauroit marquer aucun inſtant où il n'ait point eſté. Un certain nombre d'Intelligences répanduës dans ce vaſte Univers y maintient l'ordre & la paix, & produit la regularité de ſes mouvemens; les uns ſont purement ſpi-

rituelles, les autres ſont renfermées dans des corps libres capables de faire le bien & le mal, & d'acquerir par le merite de leurs bonnes actions la ſuprême puiſſance ſur toutes les autres : ainſi la Divinité n'eſt que le prix & la recompenſe de la vertu, les ames n'arrivent à ce comble de gloire & de bon-heur qu'avec beaucoup de temps & de peine, deux mille ans ne leur ſuffiſent pas pour s'en rendre dignes ; il faut auparavant que par une eſpece de circulation elles roulent dans toutes ſortes de conditions, & qu'elles en rempliſſent exactement juſqu'aux moindres devoirs. A meſure qu'elles s'avancent & ſe fortifient dans la pratique du bien, elles ſe purifient, & s'annobliſſent pour ainſi dire, de ſorte qu'aprés avoir paru d'abord ſous la figure d'un ſimple particulier, on renaît une autrefois Mandarin, & dans les generations ſuivantes on devient Prince, Roy, Talapoin, Saint, Ange & à la fin Dieu, ſi l'on a toûjours perſeveré ſans interruption & ſans relâche dans l'exercice des bonnes œuvres.

Lors qu'à la faveur de toutes les vertus morales une Ame eſt montée de degré en degré au plus haut point de perfection, & que plus épurée que l'or qui a paſſé dans le creuſet, elle ne ſe reſſent plus en aucune façon du

trouble des paſſions, ny des foibleſſes de la nature, elle eſt obligée de renaître pour la derniere fois, & de venir dans un corps humain reformer les abus qui ſe ſont gliſſez dans le monde, enſeigner aux hommes une Loy nouvelle, & recevoir les honneurs qui ſont deus à ſon merite ; ce nouveau Dieu ſe fait bien-tôt connoître par l'éclat que jette ſa perſonne, plus brillante vingt fois que le ſoleil & les étoilles, & par une prodigieuſe quantité de miracles, il reſſuſcite les morts, il éclaire les aveugles, il tranſporte les montagnes, il penetre ce qu'il y a de plus caché dans la nature & de plus difficile dans les ſciences, toutes les Creatures & les Elemens luy ſont ſoûmis, les Animaux entendent ſa voix, & luy obeïſſent, les maladies, les miſeres & la mort même luy ſont aſſujetties, & les demons tremblans en ſa preſence, & convaincus de leur impuiſſance & de leur foibleſſe reconnoiſſent que tout doit ceder à ſon pouvoir abſolu. Aprés avoir paſſé quelques années à inſtruire les hommes, & à répandre ſur eux une infinité de graces, il diſparoît tout d'un coup & va prendre ſa place dans le *Nyreupan*, c'eſt un lieu de repos & de plaiſir, deſtiné pour eſtre le ſéjour des Dieux, où ne vivant plus que pour eux-mêmes, ils ne ſont occupez pendant toute l'éternité

l'éternité que de leur propre bon-heur, & ne ſongent qu'à joüir dans une pleine tranquillité du fruit de leurs travaux. Quand ils y ſont entrez ils ne prennent plus de part au Gouvernement du monde, ils n'ont plus de commerce avec le reſte des creatures, & le Ciel & la Terre, deſormais indignes de leur application & de leurs ſoins, n'en reçoivent plus de protection ny de ſecours.

Les Docteurs Siamois expriment l'état de leurs Dieux dans le *Nyreupan*, par ces termes, *Prâ châou câai Nyreupan dapſoun pâ-leou*, qui ſignifient Dieu le Seigneur eſt entré dans le *Nyreupan*, & eſt anneanty ; ils donnent un ſens myſtique à ces paroles, & ils diſent que par ce mot *dapſoun* : on ne doit pas entendre un anneantiſſement phyſique, & total de l'Eſtre, mais ſeulement une exemption de toutes les imperfections auſquelles ils eſtoient ſujets avant que d'eſtre diviniſez, ou bien qu'ils ſont anneantis par rapport aux hommes & aux autres creatures, puis qu'ils ſont à leur égard comme s'ils n'eſtoient plus, mais que pour eux ils ſubſiſtent éternellement abîmez dans la contemplation, & dans l'amour d'eux-mêmes goutans des plaiſirs infinis qui ne ſe peuvent imaginer que par ceux qui les reſſentent. Ils placent ce *Nyreupan*, audeſſus des Cieux, &

n'en déterminent ny l'étenduë ny la figure. Quatre Dieux y ſont déja entrez l'un aprés l'autre de la maniere que je viens de décrire. Ils s'appellent *Concouſſone*, *Conadom*, *Câdſop & Sommonokodom*; c'eſt ce dernier que les Siamois adorent preſentement. Ils en attendent un cinquiéme dans quelques ſiecles qui remettra la Loy dans ſa premiere pureté, & quand celuy-là ſera entré dans le Nyreupan, ils l'adoreront pendant tout le temps que la Loy durera, & juſqu'à ce qu'il en ſoit venu un autre pour la rétablir; Alors Sommonokodom demeurera enſevely dans un oubly éternel, & on ne luy rendra plus aucuns honneurs.

Ils croyent un Paradis & un Enfer qui ſont temporels, & paſſagers. Dans le Paradis il y a differentes demeures, où les ames ſont plus ou moins heureuſes à proportion du bien qu'elles ont fait. Celles qui ſe trouvent ſans peché au moment de la mort y ſont auſſi-toſt enlevées par le ſeul merite de leurs bonnes actions. Là, pendant quelque temps, elles ſe conſolent des miſeres paſsées, & font un eſſay de la veritable felicité, juſqu'à ce que la Loy ſevere du deſtin & l'ordre indiſpenſable de la Nature les force à rentrer tout de nouveau dans des corps convenables à leur dernier employ, n'y ayant que les Dieux ſeuls dont l'eſtat ſoit fixe & permanent.

Dans l'Enfer, qui est placé directement au centre du monde, sous une grande Mer de quarante-neuf mille lieuës de profondeur; il y a autant de suplices differens que de differentes sortes de crimes à punir. Ceux qui meurent coupables de quelque peché y sont emportez par le seul poids de leurs iniquitez, sans autre jugement que celuy de leur propre conscience. Ils y demeurent autant qu'il est necessaire pour l'expiation de leurs fautes, ensuitte ils rentrent dans le corps de quelque animal, plus ou moins noble selon qu'ils ont esté plus ou moins criminels, & passant ainsi d'espece en espece, ils renaissent toûjours animaux, jusqu'à ce qu'ils soient assez épurez pour pouvoir devenir hommes. Peu de Gens échapent l'Enfer, car on y va pour le moindre peché.

Ils admettent deux sortes d'Anges, les uns sont de purs Esprits, & sans meslange d'aucune matiere, les autres sont corporels, & ont entre eux diversité de sexe, ils sont sujets aux mêmes revolutions que les hommes, quoy que leurs changemens ne soient pas si frequens, & que quelques-uns ayent plus de soixante mille ans de stabilité dans leur estat. Leurs fonctions sont de gouverner les Corps Celestes, & les autres parties du monde, d'exercer la Justice, de proteger les bons, de punir les méchans,

de veiller à la garde des hommes, & au ſalut des Empires; chacun à ſon détroit ſeparé, ſa Nation, ſa Ville, ſa Bourgade, à proportion de ſon merite, & de ſa capacité. Les Pegus, & les Cochinchinois mettent des Anges par tout; chez eux, ce qui ſert au commerce de la vie, & aux beſoins de la Nature; tous les uſtanciles, tous les coins de la maiſon ont leur Ange tutelaire de meſme que chez les anciens Payens qui aſſignoient un Dieu fait exprés aux choſes les plus viles, & à des actions que l'honneſteté ne permet pas de nommer.

Ce ſont-là les principaux Articles de la Creance des Siamois, & les veritables fondemens de leur Religion. Les Talapoins qui ſont les depoſitaires de cette Doctrine, l'enveloppent de milles fictions pour la rendre plus venerable par ſon obſcurité. Auſſi le menu peuple qui ne revere ordinairement que ce qu'il ne connoiſt pas ignore tous les myſteres de la Metempſicoſe, & ſe contente d'adorer la Statuë de Sommonokodom faite de chaux & de brique, à laquelle il attribuë tout le bien & tout le mal qui leur arrive.

Le Roy & quelques Seigneurs de la Cour, plus éclairez que le reſte, ſe ſont fait une Theologie toute particuliere, la penetration de leur eſprit leur a bien fait découvrir que

Sommonokodom ayant eſté mortel n'a pû devenir Dieu ; auſſi ne le conſiderent-ils que comme un perſonnage d'une éminente vertu, qui leur a laiſſé de belles maximes & de bons exemples ; & ils reconnoiſſent un premier Eſtre ſouverainement parfait qui a creé le Ciel & la Terre, & qui les conſerve : mais ils ſe ſont imaginez qu'il ne l'a conſervé que pour ſon divertiſſement, qu'il trouve dans la diverſité des langages, des coutumes, des habillemens & mêmes des Religions differentes qui regnent parmy les hommes : Que cette bigarrure produit le même effet que la varieté des fleurs dans un parterre, la difference des mets dans un repas, & la diverſité des Offices dans la maiſon d'un Prince : Qu'ainſi Dieu a pris plaiſir d'inſpirer aux hommes pluſieurs manieres de l'honorer & de le ſervir : qu'on doit croire qu'elles ſont toutes bonnes, puiſqu'elles ont le même objet, & qu'elles conduiſent l'homme à ſa derniere fin, comme des chemins differens menent à une même Ville.

DEUXIE'ME CHAPITRE.

Du Culte que les Siamois rendent à leur Dieu.

LE Dieu que les Siamois adorent eſt trop doux, & trop debonnaire pour aimer les Sacrifices ſanglans, il ſe contente de quelques offrandes de fleurs & de fruits nouveaux, & les dépences exceſſives, où une devotion indiſcrete les engage ſouvent, luy ſont moins agreables que de ſanctifier en ſa conſideration quelques jours de l'année, d'étudier ſa Loy avec application, de s'entretenir de ſes actions memorables, de publier ſes vertus & de ſe propoſer de les imiter. On luy conſacre tous les enfans à l'âge de trois ou quatre ans, les parens les meinent dans le Temple aux Talapoins qui font cette ceremonie en leur raſant la teſte, & recitant ſur eux quelques Oraiſons. Il n'y a preſque perſonne qui ne faſſe tous les jours la priere en langue Baly, qui eſt celle de la Religion Siamoiſe, comme icy la latine

l'eſt de la Religion Chreſtienne : elle dure ordinairement une demie heure, elle commence par trois ſombayes, ou proſternations devant l'image de Sommonokodom, & conſiſte principalement à l'adorer en eſprit, à le remercier de la Loy qu'il leur a annoncée, à parcourir ce qu'il y a de plus merveilleux dans ſon Hiſtoire, les miracles qu'il a operez, les perſecutions qu'il a ſouffertes & tout ce qui eſt capable d'exciter la gratitude, la confiance & l'admiration.

Ils feſtent regulierement le premier & le quinziéme de la Lune. Ces jours-là les Talapoins ſe razent la teſte & les ſourcils, & le peuple s'aſſemble dans les Pagodes pour entendre la Predication. Les devots ne manquent jamais de s'y trouver à un certain jour de la ſemaine, qui eſt le même que celuy où nous celebrons le Dimanches ; c'eſt un jour où ils jeûnent, ne mangeant du Ris qu'une ſeule fois, s'abſtenant de toute liqueur qui puiſſe enyvrer, & redoublant les aumônes qu'ils font tous les autres jours aux Talapoins ; mais ils ne ceſſent leur travail ordinaire que dans de certaines Feſtes qui ſe celebrent avec beaucoup de magnificence au commencement de l'année. Ces Feſtes durent quinze jours ; pendant les deux ou trois premiers on ne tient au-

cune assemblée publique, non pas mêmes les marchez, & l'on ne permet pas aux bestiaux d'aller paître à la campagne. Toutes les Pagodes sont ouvertes durant la quinzaine, & les Etrangers ont la liberté d'y entrer comme les autres. On y presche depuis le matin jusques au soir : quand un Talapoin sort de Chaire un autre y monte, & on voit à chaque Sermon un nouveau concours de peuple tout extraordinaire. On pare l'Idole de ce qu'il y a de plus rare & de plus beau dans le quartier ; on allume devant luy quantité de bougies, & les fleurs n'y sont point épargnées. Quelquefois on en porte un petit en procession sur l'eau dans des Balons où l'or brille de toutes parts ; & quand la ceremonie se fait sur terre, les Talapoins portent l'Idole sur leurs épaules, couvert de riches Parassols, au son des Instrumens, & au milieu des acclamations de tout le peuple. Il y a des Pagodes privilegiées où les habitans des Bourgades des environs viennent en foule pour voir les courses des Balons sur l'eau, celles des hommes sur la terre, les combats de Taureaux, & cent sortes de jeux inventez pour divertir la populace, & rendre les Festes plus solemnelles. Ils ont coutume dans ces réjoüissances publiques de mettre leurs plus beaux habits, de se visiter les uns

les

les autres, & de se faire des presens : les Talapoins ne sont pas oubliez dans la distribution de leurs liberalitez. Comme c'est le temps de leur plus grand travail, on suppose qu'ils ont aussi meilleur appetit ; on leur envoye du ris, des fruits, des poissons, des habits, & mille autres choses dont ils ont besoin. Ces bonnes gens ne refusent rien ; & quoy que par leurs Constitutions il soit ordonné de ne recevoir que ce qui est necessaire pour chaque jour, ils ne laissent pas de ramasser tout fort soigneusement ; & de garder le superflu pour une autre saison, où la charité estant refroidie, ils courreroient risque sans cette précaution de faire tres-mauvaise chere. Ils ont encore trois ou quatre grandes Festes. La plus solemnelle qui se celebre au mois de Decembre est instituée pour demander à Sommonokodom une heureuse recolte, on peut l'appeller la Feste des Illuminations ; car pendant toute cette Lune, les Talapoins allument les soirs plusieurs fanaux élevez sur des perches à la porte des Pagodes ; les personnes pieuses en font autant devant leurs Maisons ; & comme ces illuminations durent une grande partie de la nuit, elles font un agreable effet sur l'eau, & sont tres-commodes aux passans qui côtoyent le bord des rivieres.

TROISIE'ME CHAPITRE.

De la Loy & du Tâm boune, ou des bonnes Oeuvres.

LES Siamois reconnoiſſent deux ſortes de Loix, une naturelle, & l'autre écrite ; appellent la premiere *acſora chaï*, c'eſt-à-dire la loy du cœur, parce qu'ils prétendent que la nature l'a gravée dans le cœur de tous les hommes. Elle ſe reduit à faire tout ce qu'on juge eſtre bien, & à fuir tout ce qu'on penſe eſtre mal. Ces deux Commandemens ſe diviſent en dix autres, qui enſeignent tout le bien qu'on doit pratiquer, & montrent tout le mal qu'on doit éviter, ce ſont ceux-cy : Ne point mentir, ne point dérober, ne point tromper, ne point rendre faux-témoignage, n'avoir point de commerce avec la femme d'autruy, n'en avoir pas même le deſir, ne point tuer d'hommes, ne point tuer d'animaux, ne ſe point mettre en colere, & ne point boire de vin.

La Loy Ecrite eſt celle que Sommonokodom a enſeignée à ſes Diſciples, elle eſt compoſée de plus de deux cens Articles, dont quelques-uns font une partie de ce qu'il y a de plus excellent & de plus difficile dans la morale de l'Evangile, comme le mépris de ſoy-même, le pardon des ennemis, de ne rien reſerver pour le lendemain, & de n'avoir qu'un ſeul veſtement; il y en a auſſi quelques-uns qui ſont ridicules. Par exemple, ceux qui ordonnent à un Talapoin de laiſſer ſon habit ſur le ſeüil de la porte lors qu'il va à ſes neceſſitez, & de ſe laver le derriere quand il en ſort, & ceux qui luy deffendent de donner l'aumoſne aux pauvres ſeculiers, de labourer la terre, & de couper les branches des arbres.

Cette Loy ne s'obſerve que par ceux qui aſpirent à la Divinité, elle eſt preſque inconnuë au peuple, & les Talapoins pour qui elle eſt faite ſont les premiers à l'enfraindre; Outre ces preceptes, ils ont encore des pratiques de devotion auſquelles ils ſont fort attachez. Comme ils croyent fermement que le bonheur preſent n'eſt que la recompenſe des vertus paſſées, & que tout ce qu'ils font de bien pendant cette vie leur doit eſtre rendu avec uſure la premiere fois qu'ils reviendront au monde; ils n'épargnent rien pour ſe procurer

une meilleure fortune en ce tems-là. Ils ont continuellement dans la bouche ces paroles, *Tam boune*, c'est-à-dire faire des bonnes œuvres. Il y en a de trois sortes, les unes regardent Dieu, d'autres les hommes, & d'autres enfin les animaux, & les arbres.

Dans celles qui se rapportent à Dieu, le zele des Siamois est outré, la plûpart se ruïnent à luy élever des Temples, à luy ériger de grandes Statuës, & à les enrichir, & ceux qui n'ont point le moyen d'entreprendre de pareils ouvrages vont dans les deserts luy dédier de petites Cabanes de bois, ou de feüillages. Aprés Dieu ils n'ont rien en plus haute recommandation que de servir le prochain, ils assistent les pauvres, ils visitent les malades, ils bâtissent dans la campagne des lieux de retraite qui sont d'une grande utilité pour les Voyageurs, parce qu'il n'y a point d'Hostellerie dans le pays, & ils y portent de l'eau pour les rafraîchir. Les femmes ne sont pas moins empressées à signaler leur pieté, les Talapoins en sont le principal objet; elles se persuadent qu'il y a beaucoup de merite à les laver dans de certains jours de Festes, mais elles mettent leur plus grande confiance dans les charitez qu'elles leur font; Les Talapoins qui y trouvent leur compte n'ont garde de les desabuser; ils

leur prêchent qu'il n'y a point de peché que l'aumoſne n'efface, que c'eſt un moyen infaillible pour éviter l'Enfer ; & comme les exemples ſont plus d'impreſſion ſur les perſonnes ſimples, & credules, ils compoſent, & debitent mille hiſtoires capables de les perſuader ; j'en rapporteray une qui vient fort à propos ſur ce ſujet.

Une Dame ayant perdu ſa fille qu'elle aymoit paſſionnément, envoyoit tous les jours ſur ſon tombeau les meſmes viandes dont elle avoit uſé pendant ſa vie, ſuivant l'ancienne couſtume des pays Orientaux qui n'eſt pas encore aujourd'huy tout-à-fait abolie. Mais la deffunte n'en devenoit pas plus graſſe, toutes les nuits elle apparoiſſoit à ſa mere, paſle, maigre & defigurée. Cette femme affligée au dernier point, ne ſçavoit à quoy imputer ce malheur, elle s'imagina que ſes Valets n'étoient pas fideles, & la peine qu'elle prit pour s'en éclaircir acheva de la deſoler ; elle ſeroit ſans doute expirée de douleur ſans une avanture qui luy procura la conſolation qu'elle n'oſoit plus eſperer. Un jour la Servante qui portoit au Sepulchre la proviſion ordinaire, ayant eſté ſurpriſe d'une groſſe pluye fut contrainte de s'arreſter pour ſe mettre à couvert ; dans ce moment un Talapoin de la Pagode où

repoſoient les cendres de la Damoiſelle vint à paſſer, la Servante profitant de la rencontre le pria de ſe charger de ſa commiſſion, il le fit obligeament, prit le plat, & continua ſon chemin; il eſtoit déja tard lorſqu'il arriva au Convent, & il ne trouva plus rien à manger; le ragouſt ſentoit bon; il jugea qu'il y auroit plus de danger pour luy que pour la deffunte d'attendre au lendemain; il ſuivit ſon appetit, & il eut bien-toſt expedié la portion toute entiere. La nuit ſuivante la fille revint avec un viſage gay, & un teint vermeil, & dit à ſa mere, eſtonnée d'un ſi prompt changement, qu'elle eſtoit redevable de ſon ſoulagement à ce bon Religieux qui avoit eu la charité de ſouper pour elle: Cet evenement ſe répandit auſſi-toſt, le peuple le crut; & depuis en faveur des morts, on envoye directement aux Pagodes la part qui eſtoit auparavant deſtinée pour les tombeaux. Les pieux Talapoins répondent parfaitement à cette intention; & ce n'eſt pas aſſurement par leur faute que les Morts manquent d'embonpoint & de ſanté.

Les animaux fourniſſent encore aux Siamois une ample matiere de bonnes œuvres. Les gens de bien ne tuënt jamais aucune beſte, quelque vieille & quelque incommodée qu'elle ſoit; ſi en

marchant ils rencontrent une fourmy, ils sautent par dessus de peur de l'écraser : ils jettent souvent du grain aux oyseaux, & quand ils font secher le ris ils ne les empeschent pas d'en prendre leur part ; il y a du merite à leur ouvrir les cages où ils sont renfermez ; mais il y en a incomparablement davantage à lâcher des poulles blanches dans les maisons des Talapoins, ce qui s'appelle en Siamois *plôi cai nai vat.* Quand elles sont-là, on n'y sçauroit toucher sans peché, parce qu'elles sont consacrées à Sommonokodom. On dit que les Talapoins les nourrissent avec soin; cependant, quoy qu'il en entre un tres-grand nombre chez eux, on ne s'apperçoit pas que leur poullaillé soit mieux remply. Ils font scrupule de tailler les arbres, & n'oseroient en couper des branches ; ils appuyent sur des poteaux ceux qui sont vieux ; ils apportent de la terre de fort loin, pour couvrir ceux qui sont déracinez ; & c'est principalement envers certains arbres où l'on tient que Sommonokodom se reposoit autrefois, qu'ils exercent cette charité ridicule. C'étoit la devotion du dernier Barcalon, il envoyoit dans les lieux éloignez chercher ceux de ces arbres qui estoient foibles ou caducs, & les faisoit étayer. Un François en ayant abbatu un dans

ſon jardin qu luy ôtoit la veuë de la campagne, tous ſes voiſins en furent fort ſcandaliſez, & ſi la crainte ne les eût retenus, ils luy auroient infailliblement fait une inſulte.

QUATRIE'ME CHAPITRE.

De l'origine de leur Religion.

L'Epoque de cette Religion eſt fort incertaine, & l'on ne ſçauroit dire préciſement en quel temps elle a commencé ny de quelle maniere elle s'eſt établie. L'opinion commune luy donne environ deux mille ans, les Siamois veulent qu'elle ait pris naiſſance chez eux ; ceux qui ont voyagé dans la côte de Coromandel croyent qu'elle vient des Brames, à cauſe du rapport que ces deux Religions ont l'une avec l'autre, & les Chinois ſoutiennent que la gloire en eſt duë à leur Nation : on voit par leurs livres qui ſont tres-anciens, que Sommonokodom eſtoit Chinois ; Qu'un Empereur de la Chine l'ayant envoyé Ambaſſadeur à Siam, il y acquit tant de reputation que le Roy de Siam luy donna ſa fille en mariage, & le fit ſon ſucceſſeur : qu'aprés avoir regné pluſieurs années au gré de ſes ſujets, il ſe démit volontairement de la

ſouveraine puiſſance, & ſe retira dans les bois, où l'auſterité de ſa vie n'empeſcha pas qu'il ne fut ſuivy par un grand nombre de gens qui ſe mirent ſous ſa conduite ; qu'il les inſtruiſit non ſeulement par ſes exemples, mais encore par des preceptes remplis d'une ſageſſe admirable ; qu'aprés ſa mort ſes Diſciples publierent ſa doctrine, & pour éterniſer leur reconnoiſſance & ſa memoire, bâtirent des Temples en ſon honneur, & luy erigerent des Statuës. Que dans la ſuite des ſiecles ces monumens ſervirent à jetter les Siamois dans l'idolatrie, & à leur faire prendre Sommonokodom pour un Dieu ; & qu'enfin pour juſtifier le culte qu'ils luy rendirent, & autoriſer leurs erreurs, ils inventerent toutes ces fables que la mal-heureuſe poſterité a receuës comme des veritez conſtantes, & des articles de foy.

Les Siamois conviennent d'une partie de ces faits, & en ajoûtent beaucoup d'autres dont les Auteurs Chinois ne parlent point. Si l'on en croit leurs hiſtoires, Sommonokodom eſtoit fils d'un Roy de Siam, dont je n'ay pû découvrir ny le temps ny le nom ; ſon pere eſtant mort il monta ſur le trône, & gouverna avec tant de douceur, & de juſtice qu'il devint bientôt les delices de ſes ſujets : mais ce Prince qui avoit déja paſſé par tous les degrez de la

metempſicoſe aſpirant à un état plus élevé, reſolut de quitter la Couronne & le monde, afin de remplir promptement la meſure des bonnes œuvres qui luy eſtoient encore neceſſaires pour parvenir à la Divinité. Au milieu des Foreſts où il s'eſtoit caché, il commença d'exercer ſur luy-même des rigueurs inoüies; il affligea ſon corps, il mortifia ſes ſens, il ſe réduiſit à ne manger par jour qu'une poignée de ris, puis aprés un ſeul grain. Il ſe dépoüilla de toutes choſes en faveur des pauvres qui avoient recours à luy, & ſa charité alla ſi loin, qu'il donna même un de ſes yeux par aumône. Par cette voye inconnuë au reſte des hommes il acheva de dompter ſes paſſions, & triompha de la rage des Demons, & de la malice des ennemis que ſon Frere Tevatat luy avoit ſuſcitez. Aprés cela un Ange deſcendu du Ciel eſtant venu le feliciter ſur l'heureux ſuccez de ſes travaux, l'ordonna Talapoin en luy raſant la teſte & les ſourcils, & l'avertit que le temps eſtoit arrivé d'annoncer la Loy nouvelle, & de montrer aux hommes le chemin du ſalut. Sommonokodom impatient de voir l'accompliſſement de ſes deſirs, receut alors ſous ſa diſcipline tous ceux qu'il avoit refuſez auparavant par humilité & par modeſtie. Il les fit Talapoins avec les mêmes ceremonïes que

l'Ange avoit obſervé à ſon égard : enſuite il leur développa les profonds myſteres de la Metempſicoſe, & leur declara que la Nature les ayant aſſujettis à tant de revolutions differentes, ils ne pouvoient s'affranchir de cette ſervitude que par leurs bonnes œuvres : Que la vertu ſeule conduiſoit au repos & à la gloire ; que tous les autres biens étoient fragiles, & que celuy-là ne periſſoit jamais. Il ne leur diſſimula point que la route en eſtoit difficile, qu'il faloit marcher au travers des douleurs, des perſecutions & des injures : que ce n'eſtoit pas aſſez de ſe vaincre ſoy-même, ſi l'on n'eſtoit preſt de ſe ſacrifier encore pour le ſervice des autres : mais il les anima par la grandeur & par la certitude de la recompenſe ; il les conſola par l'exemple de la vie qu'il avoit menée dans le deſert, & les convainquit ainſi que la pratique de la vertu n'eſtoit impoſſible qu'à ceux qui ne l'aiment pas, ou qui manquent de courage. La reputation de ſa ſainteté ralluma la jalouſie de ſon Frere Tevatat ; cet eſprit ſuperbe à qui ce nouvel établiſſement faiſoit ombrage, forma le deſſein de ſupplanter ſon Frere, ou de le perdre ; pour le ſurprendre plus aiſément, il ſe mit au nombre de ſes diſciples : Cette ruſe n'ayant pas réüſſi, il employa la force ouverte avec auſſi

peu de succez. Sommonokodom qui dés le commencement avoit connu sa mauvaise intention, déconcerta sans peine toutes ses intrigues, & s'estant contenté d'opposer beaucoup de patience & de douceur, à la violence & à l'artifice, il confondit cet ingrat, & l'obligea de se retirer. Tevatat ne survécut pas long-temps à sa honte : il fut attaqué d'une maladie dangereuse, à laquelle ses amis ne trouverent point d'autre remede que de le mener à Sommonokodon, & d'implorer sa misericorde ; mais il mourut en chemin, & fut precipité dans l'abisme : là attaché sur une croix il expie au milieu des tourmens le crime horrible qu'il s'estoit efforcé de commettre. Aprés la mort de Tevatat, Sommonokodom autant au dessus de l'humanité que de l'envie, parut revétu de toutes les marques de la Divinité : son visage devint si lumineux que personne n'en pouvoit soutenir l'éclat ; sa puissance & sa bonté se manifesterent par un nombre infiny de miracles. Les Siamois disent encore qu'estant un jour sur une montagne auprés de Louvo, il sauta sur une autre située au Royaume de Lancas, distant de celuy de Siam de trois années de chemin, & qu'en sautant il imprima la figure de son pied sur le roc, ils l'appellent en langue Baly *Pra-Bata*, c'est à dire, Pied di-

vin. Cette figure qui ſe voit encore aujourd'huy, reſſemble aſſez au pied d'un homme, mais elle a une coudée de longueur; on l'a couverte par reſpect d'une lame d'or, qui eſt enveloppée d'une autre lame de même métal. Elle ne ſe découvre qu'en certains jours de Feſte, ou quand le Roy le demande : Proche du lieu où eſt cette prétenduë impreſſion du pied de Sommonokodom on a bâty un Temple & un Monaſtere, qui font connoiſtre juſqu'où la devotion des Rois de Siam a porté leur magnificence : Ils ont coutume d'y aller tous les ans au mois de Mars en pelerinage. Ils ajoûtent enfin que Sommonokodom aprés avoir établi ſa Loy & accomply ſon miniſtere, ſe déroba aux yeux des hommes, & entra dans le Nyreupan, où il partage avec les autres Dieux un bon-heur qui n'aura jamais de fin.

C'eſt là la moindre partie des merveilles que les Siamois publient de leur Legiſlateur, mais ce ſont les principales, & les plus univerſellement receuës parmy eux. Je les ay tirées des Livres qui ſont generalement approuvez du peuple & des Talapoins, & j'ay negligé de recueillir pluſieurs circonſtances & pluſieurs faits qui ne ſont rapportez que par des Auteurs auſquels eux-mêmes n'ajoûtent guere de foy : & laiſſant là ceux qui diſent que Sommo-

nokodom nâquit d'une Vierge la derniere fois qu'il vint au monde, qu'il avoit eſté bœuf dans ſes premieres generations, comme ſon nom ſemble le ſignifier, qu'il mourut une fois pour avoir trop mangé de Cochon, & mille autres contes ſemblables. J'ay jugé qu'il ſuffiſoit de faire connoiſtre le caractere d'eſprit que les Siamois donnent à ce Perſonnage extraordinaire, & quelle a eſté la ſource des erreurs dont ce peuple eſt infecté depuis tant de ſiecles.

CINQUIE'ME CHAPITRE.

Des Talapoins, & de leur Ordination.

LES Talapoins sont les Prestres des Siamois, ils tiennent que cet Institut vient du Ciel, & qu'il fut apporté par un Ange qui ordonna Sommonokodom le premier Talapoin. Il y en a de deux especes differentes. Les uns sont Seculiers ou Civils, qui habitent parmy les hommes. Les autres sont Reguliers, ou Solitaires, qui vivent dans les forests, & n'ont aucun commerce dans le monde avec le genre humain. On ne sçauroit s'imaginer jusqu'où va la veneration des Siamois pour ces derniers, qu'ils regardent comme des demy-Dieux ; leur nombre estoit autrefois tres-grand, presentement il est beaucoup diminué. Les Seculiers au contraire sont en plus grand nombre que les Religieux en France ; ils sont divisez en quatre Ordres differens. Sçavoir, *d'Ocnen*, *de Picou*, *de Badloüang*, ou *Chaucou*, & de *Sancrât*. L'Ordre d'Ocnen approche assez de nos

nos Mineurs. Celuy des Picous à quelque rapport au Diaconat. Celuy de Badloüang à la Preſtriſe ; & celuy de Sancrât à l'Epiſcopat. Tous les Badloüans & les Sancrâts ne ſont pas égaux, quelques-uns ont plus de pouvoir que les autres. Parmy les Sancrâts il y en a trois ou quatre qui ſont comme nos Patriarches, & celuy qui eſt auprés du Roy eſt le Souverain Pontife, le Depoſitaire de la Loy & le Chef de la Religion ; Ceux des Badloüans qui ſont prepoſez aux plus riches Pagodes & aux plus nombreuſes Communautez ſont plus conſiderez que les autres. Ces Superieurs de Pagodes peuvent admettre tous ceux qui ſe preſentent depuis l'âge de ſix ou ſept ans juſqu'à l'extrême vieilleſſe, pourvû qu'ils ne ſoient point mariez ny employez au ſervice du Roy, & qu'ils ayent la permiſſion de *L'Oya Peſedet*, ce qui leur tient lieu d'examen. Tous les Talapoins s'eſtant aſſemblez le matin dans la Pagode, les Poſtulans y viennent en habit Seculier. Là, le Superieur les exhorte à renoncer de bonne foy aux engagemens du monde, & à obſerver fidellement les dix Preceptes de la Loy. Il leur recommande l'obeïſſance & la ſoumiſſion à leur Pere Maiſtre & à tous leurs Superieurs. Enſuite, on leur raſe la teſte & les ſourcils, & on les reveſt de

l'habit de Talapoin, qui eſt fait à peu prés comme celuy des femmes. Il eſt compoſé de deux ou trois pieces, celle qui deſcend depuis la ceinture juſqu'au gras de la jambe eſt ordinairement jaune; une autre piece de meſme couleur leur enveloppe le bras gauche juſqu'au poignet, & leur couvre le reſte du corps, excepté le bras droit qui eſt toûjours nud; pardeſſus ils ſe ceignent d'un morceau d'eſtoffe de damas, ou de ſatin rouge, ou jaune, large de plus d'une demie aulne, pliée en pluſieurs doubles.

Pour eſtre ordonné Picou, il faut avoir au moins vingt ans. Cet Ordre ne doit eſtre conferé que par un Sancrât. Ce Miniſtre conſacre ceux qui luy ſont envoyez par les Badloüans, en recitant ſur eux quelques prieres. Aprés il leur recommande la pratique des Preceptes & des Conſeils de la Loy. Il les avertit de ne plus manger, ſi-toſt que le Soleil commence à decliner vers ſon couchant; de veiller à la garde du Temple & des Idoles, & de les tenir dans une grande propreté, de s'oppoſer à toutes les nouveautez, & de ne point ſouffrir qu'on change rien aux anciennes Conſtitutions. Comme cet Ordre les engage à garder la continence, ils ſont obligez quand ils ſortent de porter un écran fait de feüilles, de

peur que la rencontre des femmes ne leur inſpire des penſées peu convenables à leur Profeſſion. A vingt-un an ils peuvent eſtre ordonnez Badloüans. Celuy qui aſpire à ce Caractere va trouver le Sancrât, ſe proſterne à ſes pieds, & luy demande cette grace avec inſtance. On prend jour pour la Ceremonie, & aprés les Prieres accouſtumées le nouveau Badloüan reçoit des mains du Sancrât la grande liſte de la Loy en preſence de ſes parens & de ſes amis.

Enſuite il regale magnifiquement tous les Talapoins qui ont aſſiſté à la Ceremonie, & fait au Sancrât de riches preſens. Ce jour là on le porte en triomphe ſur les épaules, le Peuple le ſuit avec des Inſtrumens de Muſique & luy donne mille benedictions. Quand on veut rendre la Feſte plus belle, on le met ſur un Balon à Cherolle dorée, ſervy par cinquante ou ſoixante rameurs, & tous ſes amis l'accompagnent dans les plus beaux Balons qu'ils peuvent trouver. Si le Badloüan eſt pauvre, & que ſa famille ne ſoit pas en eſtat de fournir à cette dépenſe, quelques jours avant l'Ordination il aſſemble ſes parens, & s'en va avec eux queſter dans les Villages circonvoiſins, perſonne ne refuſe de donner en cette occa-

ſion, & il rapporte toûjours de quoy ſe tirer d'affaire fort honneſtement.

Pour les Sancrâts c'eſt le Roy qui les nomme. Il choiſit ordinairement ceux des Badloüans qui ſont de meilleure Maiſon, ou plus verſez dans la connoiſſance de la Loy, ou plus eſtimez pour la ſainteté de leur vie. Il y en a peu, & il ne s'en fait qu'autant qu'il eſt neceſſaire pour remplir les places de ceux qui meurent. Les Pagodes où ſont leurs ſieges ſont diſtinguez des autres par leurs beauté, leurs richeſſes & leur antiquité. Comme c'eſt un poſte honorable, où l'on vit fort à ſon aiſe, il n'eſt pas moins brigué que nos meilleurs Evêchez. La Superiorité des Pagodes qui ont beaucoup de peuple ſous leur Juriſdiction eſt auſſi fort recherchée. La Nomination de ces Dignitez appartient aux Talapoins, & au Peuple. Lors qu'il en vacque quelqu'une, on a couſtume de preferer l'ancien, à moins que la Pagode n'ait eſté fondée par un Mandarin qui ayt des parens Talapoins capables de remplir cette Place.

Ils ne ſont liez par aucun Vœu. Ils ont la liberté de retourner au ſiecle, & même de ſe marier quand bon leur ſemble. Ils ſont ſeulement obligez d'avertir le Superieur la veille,

ou le matin de leur depart. Comme les parens y mettent leurs enfans dés la plus tendre jeuneſſe, il eſt rare qu'ils y demeurent toute leur vie. A vingt-cinq ou vingt-ſix ans, lors qu'ils trouvent un bon party, & qu'ils ont amaſſé quelque argent, ils quittent le Talapoïnage. Il y en a peu qui ſoient aſſez fervens & aſſez détachez du monde pour y eſtre retenus par le ſeul deſir de ſe ſanctifier. La plus forte raiſon qui les arreſte, eſt, ou l'eſperance d'obtenir bien-toſt quelque dignité conſiderable, ou l'impoſſibilité de vivre ailleurs avec autant d'honneur & de commodité qu'on fait dans les Pagodes.

SIXIE'ME CHAPITRE.

Des Privileges & des Conſtitutions generales des Talapoins.

DE tous les Privileges des Talapoins celuy qui les exempte de toute ſorte de tributs & de chages publiques, eſt ſans difficulté le plus conſiderable. C'eſt cette exemption qui en produit une ſi grande multitude; l'oiſiveté qui regne dans leurs Monaſteres eſt un charme puiſſant pour cette Nation, qui ne connoiſt guere de plus grand plaiſir que celuy de vivre ſans rien faire, & au dépens d'autruy. Sous pretexte de ſoûtenir l'honneur de leur Miniſtere, ils ont uſurpé un empire dont ils ſont extrémement jaloux; ils ne ſaluënt perſonne, ny grands ny petits, non pas même le Roy, & tout le monde ſe proſterne devant eux. Le Roy d'aujourd'huy plus aviſé que ſes Predeceſſeurs, n'a pas voulu ſe ſoumettre à cet uſage, & pour éviter ce ſalut, il a deffendu à tous les Talapoins de paroiſtre en ſa preſence

ſans un ordre exprés, à la reſerve du grand Sancrât, qui demeure toûjours à la Cour. Auſſi quand les Talapoins voyent venir le Roy, ils ſe retirent bien viſte, & ſe cachent de peur d'en eſtre apperceus. Les Superieurs ſe précautionnent fort ſur ce point, & font fermer toutes les portes lorſqu'ils ſçavent que le Roy doit paſſer dans leur quartier. De quelque qualité que ſoit un Seculier ils ne l'appellent jamais *Châou*, qui ſignifie Monſieur; & pour exprimer ce mot, Je, ils ne ſe ſervent pas non plus des termes ordinaires *Câ chaou*, qui veulent dire, Moy ſerviteur de Monſieur, mais de ceux de *Ráou*, ou *Roup*, qui ſignifient, Nous, ou ma perſonne. Dans les chemins ils ne cedent le pas à qui que ce ſoit, & ils aiment mieux ſe détourner, ou entrer dans la bouë juſqu'aux genoux, que de marcher aprés d'autres. Les Siamois qui les ont en veneration les préviennent là-deſſus, mais les Etrangers n'ont pas les mêmes déferences, & ils ont quelquefois la malice de les jetter dans l'embarras. Quand ils vont dans les maiſons, ils prennent d'abord la premiere place, & s'aſſeïent ſur une peau de buffle qu'ils portent avec eux, ſi on ne leur preſente pas un tapis, ou une natte en particulier. Ils ſont logez & entretenus aux dépens du public : leurs Convents ſont des aziles in-

violables, tout ce qui s'y retire soit homme, soit animal, y est dans une entiere seureté, & quiconque oseroit y toucher, seroit puny comme sacrilege. De dérober aussi dans une Pagode, & d'injurier un Talapoin, ou de le battre, c'est un crime digne du dernier supplice. Tant d'honneurs & de prerogatives ont esté accordées aux Talapoins en consideration de leurs Constitutions qui contiennent de tres-beaux Reglemens, & qui les obligent à une grande perfection : car il leur est ordonné de n'avoir en tout que ce qui est absolument necessaire à la vie : de ne garder que trois pieces d'étoffe dont leur habit est composé, & une autre vieille pour se couvrir quand ils se lavent, & quand ils nettoyent les autres : de distribuer à leurs Confreres qui sont pauvres le superflu des aumônes qu'on leur fait, & de ne rien reserver pour le lendemain. Il ne leur est pas permis de rechercher les Dignitez, de s'attribuer de l'autorité sur leurs Freres, d'assister aux spectacles, de se méler des affaires du monde, & de s'intriguer dans les mariages, même de leurs proches parens. Il leur est deffendu sous des peines tres-severes, de regarder les femmes, de rien recevoir de leur main, de s'asseoir auprés d'elles & sur le même tapis, en un mot de les frequenter, & même d'en desirer

desirer la connoissance. S'ils sont surpris avec elles dans quelque commerce de galanterie, la Loy les condamne à estre rotis vifs à petit feu. Pendant que j'estois à Siam cette rigoureuse Ordonnance s'executa sur deux malheureux qui avoient esté convaincus de ce crime: Et certainement ils ne meritent pas de pardon quand ils tombent dans quelque faute grossiere, car leurs Constitutions les éloignent de tout ce qui peut les porter au libertinage, & n'oublient rien de ce qui sert à les entretenir dans l'esprit de regularité. Tous les ans vers la fin de l'année ils sortent du Monastere, à l'exception de deux ou trois qui demeurent pour le garder, ils se retirent à la campagne sous de petites cabanes, afin d'estre entierement separez de la societé des gens du monde, & de s'appliquer avec plus de liberté à la meditation des choses spirituelles. Ces cabanes sont rangées en forme de camp; celle du Superieur est au milieu, & plus élevée que les autres. Là pendant trois semaines ils redoublent leurs austeritez dans le jeûne, leur assiduité à la priere, & leur ferveur dans les autres exercices de pieté. Le motif de ces retraittes est de les accoûtumer à être toûjours humbles, modestes, charitables à garder le silence, & à renoncer à leur propre volonté; enfin leur déta-

chement doit eſtre ſi parfait, qu'il ne leur eſt pas permis de pourſuivre hors de leur enclos un homme qui auroit dérobé quelque choſe dans la Pagode. Ces Conſtitutions ſont ſeveres & difficiles, mais elles ne ſont pas impraticables, & il n'y a pas encore long-temps qu'un vieux Talapoin montra qu'on peut aller plus loin : Des voleurs s'eſtoient avancez pendant la nuit pour enlever un beau Balon qu'un Mandarin luy avoit donné ; ce bon homme ayant entendu le bruit qu'ils faiſoient pour rompre la chaîne à laquelle ce Balon eſtoit attaché, deſcendit auſſi-tôt, & leur mettant entre les mains la clef du cadenat, les avertit de ſe retirer promptement, de peur qu'ils ne fuſſent découverts ſi ſes Confreres venoient à s'éveiller : cette action éclatta d'autant plus qu'il s'en fait à preſent peu de pareilles. Les Talapoins ſont aujourd'huy fort relâchez, & ils ont, ce dit-on, beaucoup degeneré de la vertu de leurs predeceſſeurs ; ils ont pourtant l'addreſſe de ſe compoſer au dehors, & de ſauver les apparences, afin de conſerver leur credit parmy le peuple, aux dépens duquel ils s'enrichiſſent : on les voit dans les ruës marcher en file l'un aprés l'autre avec une gravité modeſte & édifiante : Ils prêchent avec zele, & declament fortement contre les vices, mais au dedans ils ſont la

pluſpart comme les autres hommes, & pires bien ſouvent : les Superieurs ſont les plus corrompus, & croyent que parce qu'ils ont plus d'autorité, ils ont droit de prendre plus de licence. Leurs déreglemens ne ſçauroient eſtre ſi cachez que le public n'en découvre une partie ; on a ſceu que pluſieurs de ces libertins ayant eſté ſurpris dans de mauvais commerces, auroient ſervy d'avertiſſement & d'exemple aux autres ſi leur argent ne les avoit tirez d'affaire. Les gens de bien en murmurent hautement, ils regrettent ſans ceſſe les ſiecles paſſez, où l'innocence & la ſainteté des Talapoins faiſoient douter ſi c'eſtoient des hommes ou des Anges : ils ſoûpirent ardemment aprés le moment de la reparation ; & jugeant par les deſordres qui augmentent tous les jours que ce temps eſt proche, ils attendent bien-toſt un Dieu Reformateur, lequel donnant au monde une face nouvelle, exterminera ces miſerables hypocrites, fera fleurir la Juſtice & les Loix, & ramenera l'exercice des vertus, dont on ne connoiſt preſque plus que le nom.

SEPTIE'ME CHAPITRE.

Des Regles journalieres des Talapoins, & de leurs occupations.

LEs Talapoins doivent ſe lever de grand matin, on ſonne tous les jours devant quatre heures une groſſe Cloche pour les éveiller & les appeller à la priere. Pendant la ſaiſon des vents de Midy ils ſe rendent tous dans le Temple immediatement aprés qu'on a achevé de tinter ; mais dans celle des vents du Nord qui eſt un peu froide, la pluſpart ſe tiennent au lit, & ſe contentent de faire ſonner à l'ordinaire, bien aſſeurez qu'il n'y aura perſonne pour les entendre. Cette Cloche ſert auſſi à avertir les devotes de preparer leurs aumônes : car on va à la queſte auſſi-tôt que l'Office eſt finy, il dure une grande heure, ils le chantent d'un ton aſſez agreable, & qui approche de la pſalmodie du chant Romain, ils ſont diviſez en deux Chœurs, ils ſont aſſis des deux côtez du Temple les jambes croiſées

ſur des nattes vis à vis les uns des autres, un Talapoin qui eſt comme le Choriſte commence, ſon côté pourſuit, & ceux qui ſont de l'autre répondent, & diſent le verſet ſuivant. Ils font l'Office avec leur habit ordinaire, & ne s'en ſervent jamais d'autre dans toutes leurs Ceremonies. Quand cet Office qui eſt un recit de la vie de Sommonokodom, mêlé de quelques actes d'adoration eſt finy. Tous les Talapoins balient le dedans & le dehors de la Pagode, puis ils vont ſe mettre à genoux aux pieds de leur Superieur pour recevoir ſa benediction, qu'il leur donne en élevant la main droite ſur eux, & quelquefois pour s'accuſer de leurs fautes & en obtenir le pardon; enſuite chacun ſe retire dans ſa chambre : ceux qui ne ſont pas entretenus par leurs parens vont queſter dans les lieux du reſſort de leur Pagode. Quelquefois ils s'aſſemblent trois ou quatre & ſe mettent ſur la riviere en balon, s'il fait beau ils vont à pied, les plus jeunes marchent les derniers, ils ſe preſentent à toutes les portes, & ſans rien dire ils attendent environ la longueur d'un *Miſerere*, ils reçoivent ſur des bandeges ce qu'on leur apporte, & font une courte priere pour le bienfaicteur, à la maniere de nos aveugles. Si on les refuſe, ce qui n'eſt pas ordinaire, ils ne ſont point

importuns, & ſans rompre le ſilence, ils s'avancent à une autre porte.

Au retour de la queſte chacun mange en particulier ce qu'il a rapporté. Paſſé midy il n'eſt plus permis de manger, ſi ce n'eſt quelque fruit : il y a trois ou quatre grandes Pagodes plus regulieres que les autres, où les Talapoins mangent en commun dans une grande ſalle, ceux-là ne gardent rien en particulier, & toutes les aumônes qu'on leur fait ſe mettent entre les mains du Procureur de la Maiſon ; aprés le repas les plus ſages employent le reſte de la journée à étudier la langue Baly, qui eſt fort eſtimée dans ce Royaume, & abſolument neceſſaire aux Talapoins ; il faut au moins la ſçavoir lire & l'expliquer un peu pour eſtre ordonné Badloüan. Ce Reglement avoit eſté ſi negligé pendant pluſieurs années que la pluſpart des Talapoins n'en connoiſſent pas même les lettres, le Roy remedia à ce deſordre il y a quatre ans, car ayant beſoin de monde pour des travaux extraordinaires, il ordonna qu'on chaſſaſt inceſſamment tous ceux qui ne ſçauroient pas lire un certain livre Baly, qu'il envoya dans toutes les Pagodes de ſes Etats : cette Ordonnance fut ponctuellement executée, peu de jours aprés on en vit des milliers qui avoient

encore l'habit de Talapoin travailler à la terre & aux briques, & porter la peine deuë à leur ignorance : dans toutes les Pagodes un ſçavant Talapoin eſt prépoſé pour l'inſtruction des Ocnenes : il tient ſon école l'aprés-dînée, & tous ce jeunes Novices s'y rendent fort exactement ; il leur apprend à lire & à écrire en Siamois, l'Hiſtoire & les Coutumes du pays, avec les Lettres & la Grammaire Balye. Cette Langue fort differente de la Siamoiſe a quelque choſe de celles d'Europe ; c'eſt la ſeule de toutes les Orientales qui ait des Declinaiſons, des Conjugaiſons & des formaiſons de temps. Peu de Talapoins l'expliquent parfaitement, & preſque aucun ne la parle. Ils ſont plus verſez dans la Medecine, ils compoſent un certain remede avec de l'huyle & une poudre jaune, qu'ils donnent pour toutes ſortes de maladies : quand on les appelle auprés d'un malade ils recitent d'abord quelques prieres, & ils attachent autour de luy quantité de petits papiers où ſont écrites pluſieurs lettres Baly qu'ils prétendent avoir la force de chaſſer le diable auteur de la maladie, ils obſervent exactement, les bons & les mauvais jours, ceux où le malade peut voir du monde, & ceux où il ne le peut ſans danger. Ils ſe mélent auſſi de dire la bonne avanture,

& de découvrir les choſes cachées : on s'addreſſe à eux quand on a perdu quelque choſe ; & c'eſt un moyen preſque infaillible de la retrouver : ils donnent encore aux malades, aux voyageurs & aux enfans qui ſont en nourrice certains caracteres magiques, dont ils prétendent que la vertu doit les garantir de toute ſorte de perils : quelques-uns plus méchans que les autres ont un commerce continuel avec les demons, ceux-cy ſont extrémement redoutez à cauſe des prodiges qu'on leur voit faire ; pluſieurs diſent qu'ils ont remarqué que lors qu'on brûle leurs corps, il s'y trouve toûjours quelques parties fort dures que le feu ne peut jamais conſumer.

Les Talapoins qui aiment leur état, & qui veulent vivre conformement à leur inſtitut, s'addonnent à la Predication, ou à la meditation des choſes Celeſtes & des myſteres de la Religion : Ces contemplatifs paſſent pour des gens d'une éminente ſainteté, on croit qu'ils ont des viſions miraculeuſes & de frequentes revelations. Les Predicateurs ſont les plus eſtimez & les plus riches. Ils ne ſortent jamais de Chaire ſans eſtre accablez de preſens ; le peuple les écoute comme des Oracles, & croit aveuglément tout ce qu'ils diſent, leur maniere ſimple de preſcher ne s'éloigne pas beaucoup de celle

celle de nos anciens Peres. Ils ont en main le livre de la Loy écrite en langue Baly, & ils en liſent quelques lignes qu'ils expliquent fort amplement en langue vulgaire : la Chaire eſt élevée de trois ou quatre coudées : ils ne paroiſſent qu'au travers d'un treillis, & ne font aucun geſte, leurs Sermons durent plus long-temps que les nôtres, ils tournent ordinairement le diſcours ſur l'obligation de faire l'aumône, & mélent ſouvent avec les fables qu'ils debittent de Sommonokodom des traits d'une morale plus rigide, & plus ſevere que celle qu'on nous preſche ordinairement.

Quand les auditeurs ſont contens ils ſe proſternent la face contre terre, & s'écrient *tchop nac nâ chaou-cá*, c'eſt à dire fort bien Monſieur. La Chaire eſt placée au milieu du Temple entre deux pilliers, les Talapoïnes ſont auprés aſſiſes ſur des nattes, tenant toûjours les mains jointes, le peuple eſt dans la même poſture vis à vis le Predicateur, & les Talapoins ſont derriere la Chaire dans l'aîle droite du Temple.

S'il y a quelque choſe à faire dans la Pagode, tous les Talapoins ſe mettent en beſogne au moindre ſigne du Superieur, la pluſpart ſçavent quelque métier, quel-

ques-uns même travaillent en particulier, & vendent leurs ouvrages aux ſeculiers à meilleur marché que les Artiſans. Pour les libertins, dont la troupe eſt nombreuſe, ils n'arreſtent guere au Convent, ils ſortent auſſi-tôt que leur petite tâche eſt achevée, & n'ont autre ſoin que celuy d'entretenir les vieilles connoiſſances, & d'en chercher de nouvelles, ils ne ſont obligez de rentrer qu'un peu avant le ſoleil couché. La même Cloche qui les appelle à l'Office du matin les avertit de celuy du ſoir, qui dure auſſi long-temps, & auquel ils n'oſeroient manquer, de peur qu'on ne s'apperçoive de leur negligence. Aprés la priere ils n'ont plus rien à faire qu'à ſe coucher, les moins ſcrupuleux prennent ce temps-là pour boire de la Raque, ils ne craignent de s'enyvrer avec cette liqueur, la nuit cache leur intemperance, & ils ne ſe ſouviennent pas à leur réveil de la débauche qu'ils ont faite en ſe couchant. Comme l'état d'Ocnene, ne les engage pas à une obſervance auſſi étroite que les autres, les Superieurs ne les examinent pas de ſi prés que les Picous & les Badloüans. Ces petits freres s'échappent quelquefois la nuit ſous un habit ſeculier, & vont prendre chez leurs voiſines des leçons qu'on ne leur donne point dans le Cloître:

le peril où ils s'expoſent a des charmes pour eux, & la crainte d'eſtre condamnez à de rigoureuſes penitences, & même d'eſtre chaſſez, n'eſt pas un frein capable de les retenir.

HUITIE'ME CHAPITRE.

De la Science des Talapoins, & de leur opinion touchant les Cieux & la Terre.

L'Amour des Sciences n'est pas la plus forte passion des Siamois, ny de leurs Talapoins ; Ils ne se piquent ny de connoître les choses passées, ny de faire de nouvelles Découvertes, ny de perfectionner les Arts. La seule étude de la Langue Baly emporte toute leur application, & quand aprés y avoir employé presque toute leur vie, ils l'entendent assez bien, ils se persuadent que le nom *d'Achâne*, c'est-à-dire de Maistre, ou de Docteur, qu'on leur accorde aisément n'est pas au-dessus de leur merite ; il s'en trouve neanmoins quelques-uns dont la curiosité ne se renferme pas dans des bornes si resserrées ; ceux-là s'attachent à la lecture des Histoires anciennes, des Chroniques fabuleuses de la Religion, & de l'Estat, & des ouvrages de leurs

anciens Docteurs, pour leſquels ils ont le meſme reſpect, & la meſme veneration que nous avons pour les Peres de l'Egliſe; c'eſt ſur la foy, & l'authorité de ces Auteurs qu'ils ont receu un ſyſtême du monde auquel l'imagination ſeule a donné l'eſtre, ſans le ſecours du raiſonnement, & de l'experience; ils le gardent tel qu'il leur a eſté laiſſé par leurs Anceſtres, & quoy que la compoſition en ſoit fort bizarre, ils ne geſnent pourtant point leur eſprit à chercher la preuve, & la demonſtration de ſes principes. Comme ce ſyſtême n'a rien de commun avec ceux qui nous ſont connus, on ne ſera peut-eſtre pas faſché de voir icy ce qu'il a de plus ſingulier. Ce que j'en diray n'eſt qu'une traduction ſimple, & fidele, d'un Livre que les Siamois eſtiment beaucoup; je l'ay trouvé avec aſſez de peine dans la Biblioteque d'un illuſtre Sancrât, & l'ay fait copier avec les figures par un des plus habiles Eſcrivains du Roy.

Ils admettent dix-neuf Cieux enchaſſez les uns dans les autres, & de diverſes grandeurs. Le premier, eſt le Nyreüpan, le Palais des Dieux dont j'ay déja parlé; ce Ciel n'eſtant point materiel, on ne ſçauroit non plus meſurer ſon étenduë, que repreſenter ſa figure, & de la maniere que les Siamois le conçoi-

vent; il ne ressemble pas mal à ce que nous appellons espaces imaginaires. Le second Ciel est occupé par un pur Esprit qui tient de la nature Angelique & de la Divine tout ensemble, & dont les années sont innombrables; il s'estend jusqu'à cinq cens cinquante millions quatre vingt dix mille lieuës, sa matiere est fluide, & parce que l'intelligence qui le remplit a un mouvement circulaire, il en reçoit la figure ronde, qu'il imprime ensuite aux Cieux inferieurs qui sont à peu prés de même matiere, à la reserve des derniers, dans lesquels il se rencontre un peu plus de solidité. Le troisiéme Ciel, dans l'espace de cinquante-cinq millions neuf mille lieuës, renferme un grand nombre de tres-purs Esprits; ce sont les plus excellens de tous les Anges; ils peuvent demeurer en cet état sans estre obligez de renaistre pendant soixante mille ans. Le quatriéme est de mesme grandeur que le precedent, il est habité par des Anges moins parfaits, & qui n'ont que quarante mille ans de stabilité. Le cinquiéme & le sixiéme ne different des premiers qu'en ce qu'ils sont destinez pour des Anges d'un Ordre inferieur; ceux du cinquiéme ont vingt mille ans de stabilité; ceux du sixiéme n'en ont que seize mille. Les Anges du septiéme, du huitiéme,

du neufiéme & du dixiéme Ciel ſont d'une autre nature que les precedens, ils ſont moitié ſpirituels & moitié corporels ; ceux du ſeptiéme peuvent y demeurer pendant neuf mille ans ; ceux du huitiéme pendant quatre mille ans ; ceux du neufiéme pendant deux mille ; ceux du dixiéme pendant mille & quelques années davantage ; les onziéme, douziéme, treiziéme & quatorziéme Ciel ſont remplis des Anges corporels les plus parfaits, comme leur merite eſt inégal le nombre de leurs années l'eſt auſſi ; il n'y en a point qui paſſe cinq cens ans. L'air que nous reſpirons monte juſques-là, & y eſt bien plus pur. Le quinziéme Ciel eſt le ſéjour des hommes Bienheureux ; ils y jouïſſent d'une felicité qui ſeroit parfaite ſi elle n'eſtoit point limitée. Sa durée peut eſtre de ſeize millions d'années ; mais il y a peu d'hommes dont les bonnes œuvres ſoient d'un aſſez haut prix pour obtenir une ſi longue recompenſe. Seize millions ſoixante & ſeize mille hommes peuvent tous les ans entrer dans ce nouveau Paradis. Le ſeiziéme Ciel n'a que ſoixante & quatre mille toiſes d'étenduë, c'eſt la ſeconde ſtation des Bien-heureux ; ſeize mille ans de plaiſir & de gloire ſont le fruit de leurs bonnes actions ; mais ces années celeſtes ſont in-

finiment plus longues que les nôtres ; chaque année à quarante-neuf mille mois ; les mois ont ſeize cens jours, & les jours ont cent ſoixante & une heure. Le dix-ſeptiéme Ciel, ne va qu'à quatorze mille toiſes ; les Bien-heureux qui l'habitent ont des corps d'une grandeur exceſſive, quelques-uns ont trois mille braſſes de hauteur, leur bon-heur ne paſſe pas quatre mille ans, les années ſont de deux mille quatre cens mois, les mois de deux cens jours, les jours de cent trois heures. Les Bien-heureux du dernier rang ſont logez au dix-huitiéme Ciel, leur repos eſt au moins de mille ans, & leurs années ſont de cent mois ; leurs mois de cent jours, & leurs jours de trente-quatre heures. Le dix-neufiéme Ciel, dont la profondeur eſt de quatre mille deux cens lieux, eſt affecté aux Anges corporels des deux ſexes ; ceux-là ont les cheveux d'une longueur prodigieuſe ; leur employ eſt de regler le cours du Soleil, & les mouvemens des Aſtres, & de preſider à tous les Corps ſublunaires. Leur revolution ſe fait ordinairement depuis qu'un Dieu entre dans le Nyreüpan, juſqu'à ce qu'il en vienne un autre, parce qu'ils doivent eſtre les témoins de ſes actions Heroïques. Ce Ciel eſt du plus beau criſtal qu'on puiſſe imaginer ; il y a une

porte

porte d'une figure fort irreguliere par où il faut paſſer pour aller dans les Cieux ſuperieurs. Le Soleil, la Lune & les Eſtoilles ſont ſuſpendus en l'air au deſſous du dernier Ciel. Le Soleil eſt d'or, il a trois cens lieuës de diametre, & ſa courſe journaliere eſt de cent cinquante lieuës. La Lune eſt d'argent, ſon diametre eſt de deux cens lieuës, & ſa courſe journaliere de cent quarante-huit; ces deux Aſtres éclairent tout le monde, en tournant continuellement autour d'une grande montagne appellée *Châu pra Someratcha.* Le Soleil a deux mouvemens; l'un direct autour de la montagne, ſur un cercle qu'il décrit chaque jour; l'autre oblique, en biaiſant à meſure qu'il tourne, il parcourt ainſi les quinze degrez de la montagne en deſcendant du plus haut juſqu'au plus bas, & remontant aprés du plus bas juſqu'au plus haut, & c'eſt-là ſa courſe annuelle; quand il eſt au plus bas degré il donne les plus longs jours; quand il eſt au plus haut, il fait les plus courts. Cette montagne la plus haute qui ſoit au monde, eſt juſtement ſituée au centre de l'Univers; elle eſt entourée d'une chaiſne de montagnes, & d'une épaiſſe foreſt qui a plus de mille lieuës de circuit, & plus de cent toiſes de hauteur; elle ſurpaſſe de quatre vingt-qua-

torze mille lieuës toutes les autres de la terre, perſonne n'en a jamais pû aborder, parce qu'elle eſt environnée d'une mer effroyable qui a quatre vingt-quatorze mille lieuës de profondeur, & qui n'eſt pas navigable; c'eſt au milieu de ces eaux, & directement ſous cette montagne qu'eſt placé l'Enfer, qui occupe une eſpace de dix mille lieuës; deſſous cet Enfer eſt une caverne où les vents ſont enfermez dans quatre caveaux differens, dont chacun a environ deux mille lieuës d'étenduë. La Terre eſt diviſée en quatre parties égales, appellées *Tavîp*, qui ont chacune mille lieuës de tour, elles ſont ſeparées par la meſme mer qui enveloppe *le Câu praſomeratcha*, & comme elle n'eſt navigable dans aucun endroit, il eſt impoſſible que les Habitans d'une partie ayent communication avec ceux de l'autre. Les Hommes & les Animaux de ces quatre parties n'ont pas le viſage taillé de la meſme façon; ceux qui ſont au Septentrion & au midy l'ont rond; les Orientaux l'ont approchant de l'ovalle, & les Occidentaux l'ont quarré. Soixante mille Iſles peuplées ſont répanduës dans les intervalles. On ne ſçauroit demeurer dans chaque partie de la terre que mille ans de ſuitte, encore faut-il que ce ſoit en des corps differens, & quand ces mille ans ſont écoulez,

on va renaiſtre dans une autre. Du coſté du Septentrion, il ſort du pied de la Montagne une groſſe riviere, laquelle ſans meſler ſes eaux avec celles de la mer, va un peu plus loin que ſa ſource, former deux lacs immenſes qui ſe déchargent dans un gouffre épouvantable; cet abyſme eſt le reſervoir de toute l'eau douce qui eſt au monde, elle y eſt perpetuellement agitée, & de temps en temps, elle ſort par quatre canaux pour arroſer les quatre parties de la terre, mais auparavant elle fait trois tours dans ce baſſin avec un bruit horrible. Entre ces canaux il y a quatre montagnes, l'une eſt d'or, l'autre d'argent, & les deux derniers de pierres precieuſes & de criſtal. L'eau qui coule par ces canaux produit pluſieurs grandes rivieres, & quelques lacs qui traverſent dans leur cours des foreſts & des Villes dont nos Geographes anciens & modernes n'ont jamais rien dit, & dont les noms nous ſont tout-à-fait inconnus.

NEUVIE'ME CHAPITRE.

Des Talapoïnes, ou Religieuses Siamoises.

LEs Dames Siamoises aiment trop la liberté pour se confiner dans un Cloître comme nos Religieuses, & y passer toute leur vie ; elles ne donnent à la retraitte que les années qui ne sont plus propres au monde, & il est rare qu'elles le quittent avant qu'il les ait quittées : d'ailleurs comme elles ont un commerce frequent avec les Talapoins, on ne leur permettroit pas d'embrasser cette profession avant cinquante ans, afin d'éviter toute occasion de scandale. Elles se rasent la teste & les sourcils comme les Talapoins, & s'habillent de blanc ; cette couleur est la plus modeste chez les Siamois, c'est celle du deüil & des grandes Ceremonies. Elles ne vivent point en communauté dans des Monasteres, elles abandonnent seulement leurs familles, & se logent trois ou quatre ensemble proche quelque Pagode ; elles ne font point de vœux, & toute leur regle consiste à se conformer entie-

rement à celle des Talapoins ; elles obſervent tous les commandemens & tous les conſeils de la Loy : elles entendent tous les jours la Predication, & demeurent long-temps en priere dans les Temples. Leur principal exercice eſt de ſervir les Talapoins, de leur apréter à manger, & de ſuppléer à leurs beſoins, par des aumônes continuelles : elles viſitent les pauvres & les malades, & s'employent avec aſſiduité à rendre au prochain tous les bons offices que la charité peut inſpirer ; auſſi joüiſſent-elles des mêmes privileges que les Talapoins, & elles ne ſont pas moins reſpectées ; tout le monde les ſaluë, & elles ne ſaluent que les Talapoins & les Pagodes : on les appelle *Nang chy*, c'eſt à dire Dame devote ; elles ont une place ſeparée dans les Pagodes & dans les grandes Ceremonies : on les prie aux funerailles des Mandarins où elles vont par ordre & comme en proceſſion, & leur aſſiſtance eſt toûjours payée liberalement.

DIXIE'ME CHAPITRE.

Des Pagodes.

LEs Siamois appellent leurs Temples & leurs Monaſteres *Vât*, & nous les appellons Pagodes en langue vulgaire Portugaiſe qui a cours dans toutes les Indes : Il y en a bien autant dans ce Royaume, à proportion, que d'Egliſes en France, & le nombre en augmente de jour en jour, car les grands Mandarins les font bâtir à l'envy, & n'épargnent rien pour ſe ſurpaſſer les uns les autres dans la richeſſe, & la magnificence de ces Edifices, en un mot ils ſont en ſi grande quantité, que plus de ſoixante mille Talapoins ſans compter les Ocnenes qui ne ſont pas en moindre nombre, ne ſuffiſent pas pour les occuper tous. Et comme on en bâtit tous les jours de nouveaux les Talapoins, au lieu de les faire reparer les abandonnent dés qu'ils menacent ruïne, & vont demeurer ailleurs. Tous ces

Pagodes ne ſont pas d'une grandeur égale ny d'une égale beauté, il y en a de tres-magnifiques, mais il y en a auſſi de ſi miſerables qu'on n'en pourroit pas faire un honneſte cabaret. J'en ay veu cinq ou ſix fort anciens, où les Rois de Siam ont dépenſé des ſommes immenſes, l'or y brille de toutes parts au milieu des pyramides d'une hauteur prodigieuſe, & d'une Architecture des plus delicates ; leurs Cloiſtres ont plus de cent pas en quarré, & ſont ornez de figures de tailles differentes poſées dans des niches ; les unes ſont de brique & de chaux dorées, d'autres d'airain, d'autres de bois couvertes de lames d'or, & quelques-unes d'or & d'argent maſſif, les quatre qui ſont aux coins du Cloiſtre ſont extraordinairement hautes, & il y en a une d'airain de plus de trente pieds de long qui eſt couchée : le nouveau Cloiſtre qu'on a bâty en l'honneur de la feuë Reine eſt remply de plus de cent figures de femmes parfaitement bien dorées toutes de même viſage & dans la même poſture. Tous les autres Pagodes n'ont point de Cloiſtre, ils ſont à peu prés de la figure de nos Egliſes, ils portent d'ordinaire cinq à ſix toiſes de large ſur quinze ou ſeize de long, les murs ont quatre à cinq toiſes de hauteur, le toict en a autant, il eſt à trois éta-

ges & soutenu par deux rangs de pilliers qui forment les deux aîles du Temple ; la face en dehors est enrichie d'ouvrages de sculpture dorez qui font un agreable effet ; aux deux côtez de la porte qui est tres-haute, & tres-étroite sont deux grands vaisseaux de terre pleins d'eau où l'on se lave les pieds avant que d'entrer au Temple. Le dedans est presque nud, un grand Autel occupe toute la largeur du fond, ou du moins l'espace qui est entre les pilliers. Dessus cet Autel est un Idole d'une taille prodigieuse fait de chaux & de brique, quelquefois de cuivre, & parfaitement bien doré : quoy qu'il soit assis les jambes croisées à la Siamoise sa teste ne laisse pas d'aller jusqu'au toict ; elle est couverte d'un bonnet pointu semblable à celuy du Roy, les doigts de ses mains & de ses pieds sont garnis de pierreries fausses ou fines ; les jours de Feste on l'habille de quelque brocard d'or ou d'argent à la mode du pays, & on le pare de couronnes & de bouquets de fleurs. Les autres jours il est tout nud, si ce n'est pendant la saison des vents du Nord qu'on le couvre d'une mousseline rouge, de peur que le vent ne terniſſe la dorure : à ses pieds sur le même Autel sont rangées plusieurs statuës qui ont la teste nuë, & l'air humble & modeste comme un Talapoin

poin qui va à la queſte ; le grand Idole repreſente Sommonokodom, & les petits quelques anciens Rois, les Fondateurs & les bienfacteurs de la Maiſon, des Talapoins & les grands Hommes dont on honore la memoire d'un culte particulier. Devant l'Idole il y a quelques paraſols & de grands chandeliers de fer à deux ou trois branches, les murs & les pilliers ſont peints de rouge & de jaune fort proprement ; on y voit pluſieurs de leurs Hiſtoires qui ne ſont pas mal deſſinées, la gloire du Paradis, les peines de l'Enfer, & des Talapoins qui en retirent ceux qui leur ont fait de grandes largeſſes ; tous les Pagodes ſont fort obſcurs, & exhalent une tres-méchante odeur, parce que le jour n'y entre que par la porte & par quelques ſoupiraux ; les Siamois ont appris des Europeans à y donner plus d'ouverture, & ils commencent à s'accommoder de nos manieres. Le Pagode que le deffunt Barcalon a fait faire pour le Roy depuis huit ou neuf ans, eſt un ouvrage d'une beauté extraordinaire, tout y eſt auſſi regulier que magnifique & il a beaucoup d'air des bâtimens d'Europe. Un parapet élevé de terre de quatre ou cinq coudées environne tous les Pagodes, & les deffend contre les inondations, il a environ une toiſe & demie

de largeur, & ſert de Cimetiere, il eſt remply de mille pyramides dorées, hautes depuis cinq coudées juſqu'à cinquante ou ſoixante, au milieu deſquelles celle où repoſent les cendres du Fondateur paroiſt incomparablement plus ſuperbe, & plus élevée que les autres. Des arbres plantez des deux côtez accompagnent admirablement ces riches Obelifques, & les fleurs qui y naiſſent en toute ſaiſon font de ces Cimetieres des parteres delicieux, tout cela joint à la propreté des Edifices & à leur ſituation qui eſt toûjours avantageuſe, offre à la veuë un charmant ſpectacle & rend ces lieux enchantez. Du parapet on deſcend dans une grande cour ſablée, partagée entre pluſieurs rangs d'arbres & quelques petits jardins que les Talapoins cultivent; leurs Cellules ſont ſous ces arbres à trente ou quarante pas du Temple, chaque Talapoin a la ſienne, elles ſont toutes ſeparées les unes des autres, & ne ſont faites que de planches, de bamboux & de fueilles. Celle du Superieur eſt beaucoup plus grande, mais de même matiere, & il n'eſt permis qu'aux Sancrâts d'en faire bâtir de brique. Dans les Pagodes où il y a bien des Novices ils logent tous enſemble dans une ſalle, auprés de laquelle il y en a une autre plus grande & plus ornée, qui ſert à faire le Service dans les

jours ordinaires, car selon les rubriques le Temple ne doit estre ouvert que les Festes, & ce n'est qu'au deffaut de cette salle qu'on y entre les autres jours. Non loin de là paroissent deux Clochers plus bas que les nôtres, mais plus enrichis & plus delicatement travaillez, il n'y a qu'une Cloche dans chacun, on ne les sonne pas en branle, on les frappe seulement avec un marteau de bois fort leger de peur de les casser, parce que les Siamois n'ont pas le secret de bien lier le métail. Dans quelques Pagodes il y a de grands Viviers où les Talapoins nourrissent des Poissons d'une grosseur monstrueuse qui sont consacrez à Sommonokodom depuis un temps immemorial ; ils sont si familiers que quand on les appelle ils viennent sur l'eau manger dans la main ; mais comme ils sont consacrez à Sommonokodom, c'est un un sacrilege d'y toucher. Les lieux communs sont aussi remarquables par une extréme propreté, le peuple met au rang des œuvres meritoires le soin qu'on prend de les embellir, ils sont dans l'endroit le plus écarté, élevez sur pilotis comme les autres maisons, & disposez de façon que leur décharge se fait dans quelque fossé d'eau courante qui emporte toute l'ordure, & ne laisse aucune puanteur : l'étenduë ordinaire du

Pagode eſt de deux ou trois arpens, il eſt fermé d'une haye vive de Bamboux, qui vaut mieux qu'un bon mur. On trouve à la porte deux petites loges qui ſervent de retraite aux paſſans, & qui ſont les ſeules hôtelleries du Royaume.

ONZIE'ME CHAPITRE.

Des Funerailles des Siamois.

LA Religion des Siamois n'a point de Ceremonie qui se fasse avec plus de pompe & d'appareil que celle des funerailles. L'amour de la propreté leur a fait preferer la pratique de brûler les corps à celle de les enterrer, & ils n'ont point trouvé de meilleur moyen d'empêcher que les morts ne fassent la guerre aux vivans. Cet usage n'est point contraire aux interests des Talapoins, les cendres ont pour eux une fecondité merveilleuse, & le profit qu'ils en tirent est bien plus grand que celuy qui revient à nos Curez de l'Inhumation des Corps des Fideles dans leurs Eglises. Quand un malade est desesperé, ils se retirent comme Medecins, & ils reviennent comme Prestres aussi-tost qu'il est expiré. Ils apprennent cette triste nouvelle par le son lugubre d'une grosse quaisse d'airain destinée à cet office. D'abord on lave le Corps, & si c'est une personne de mediocre condition, on

luy fait avaller du vif-argent, avec d'autres drogues corroſives qui le nettoyent & conſument ce qui tombe plus facilement en pourriture. Les Parens du Mort prennent une piece de metail, cuivre, or, ou argent, ſuivant leur qualité, ils l'appliquent ſur ſa bouche, ſur ſes yeux & ſur ſes oreilles, & la font convertir en bagues que la famille conſerve precieuſement pour honorer ſa memoire; on garde le corps pendant trois jours, les Talapoins y viennent toutes les nuits chanter leurs prieres. La premiere nuit, ils les commencent d'un ton mediocre; la ſeconde, ils élevent leur voix un peu davantage; & la troiſiéme, ils crient de toute leur force. Leur peine n'eſt pas ſuivie d'un ſterile remerciment, & ils ne ſortent point ſans emporter chacun trois tricals, & des proviſions en abondance. A la fin du troiſiéme jour, on met le corps dans un cercueil peint & doré; on ne l'enſevelit point, on jette ſeulement une natte deſſous, & on le couvre de ſes habits; enſuite les Talapoins du Pagode s'aſſemblent, & au ſon des Tambours, des Fifres, des Cloches & de tous leurs autres Inſtrumens, les Parens & les Amis du deffunt s'y trouvent en habit blanc; ſa Femme, & ſes plus proches parentes y viennent auſſi dans un habit de même couleur &

la teſte raſée. Comme la Ceremonie ſe fait ordinairement ſur l'eau, tout le Cortege ſe range dans de grands Balons, les Pleureuſes & les Danſeurs paſſent les premiers, le Corps ſuit, precedé des Talapoins, les Seculiers ont le dernier rang & ferment le Convoy; les Balons des Talapoins ſont dorez & armez de teſtes & de queuës de dragons, comme celuy qui porte le Mort; il eſt ſur une Eſtrade fort haute, & deſſous une pyramide dorée; on le conduit en cet ordre proche le Pagode, au lieu où l'on a coûtume de brûler les Corps; on le place au milieu d'un grand bûcher fait exprés, de matieres combuſtibles, orné d'une décoration pareille à celles de nos Theatres, & remplie de pots d'artifices que les Siamois ſçavent preparer d'une maniere qui leur eſt particuliere. Le plus proche parent du Deffunt y met le feu, & pendant que l'artifice jouë, les Pleureuſes & les Danſeurs, maſquez & deguiſez, danſent continuellement, & font mille poſtures horribles; les Inſtruments ne ceſſent point de joüer, ny les Talapoins de chanter, que le Cadavre ne ſoit entierement conſumé. Ces Religieux ſont dans une ſalle éloignée d'environ trente pas du bûcher, & y demeurent juſqu'à ce qu'on apporte la retribution, & qu'on leur paye leur droit d'aſſi-

ſtance & de prieres. Le feu eſtant éteint, on ramaſſe les cendres dans une urne qu'on porte dans une des Pyramides de la Pagode, ſi le Deffunt n'en a pas fondé une nouvelle. C'étoit la coutume autrefois d'accompagner les cendres de quantité de pierreries & de ſommes conſiderables pour les beſoins de l'autre vie; preſentement on eſt guery de cette folie; & ſi l'on en met, on n'en met que le moins qu'on peut.

Les Obſeques des Gens de Qualité ſe font avec bien plus de pompe & de dépenſe; comme on garde leurs corps plus long-temps, & même une année entiere, quand ce ſont des Princes & des Princeſſes du Sang Royal; outre la priſe ordinaire de vif-argent, on les emplit d'aromats & de parfums d'un prix infiny, qui ont la vertu de les garantir de toute corruption. Depuis l'heure du deceds juſqu'à ce qu'on les brûle, il y a toûjours des Talapoins auprés qui ſe relevent & qui chantent ſans ceſſe. Le jour du Convoy on appelle tous les Talapoins, & les Talapoïnes des Villes & des Bourgades d'alentour; pluſieurs Balons chargez d'aumônes pour eux & pour les pauvres precedent dans un ordre admirable. Cependant, le Pagode où ſe fait la Ceremonie eſt éclairé d'un nombre infiny de lumieres, & les

feux

feux d'artifices qui durent toute la nuit, n'ont pas tant l'apparence d'une Pompe Funebre, que d'une Feſte ſolemnelle & d'une rejoüiſſance publique. Dans les Funerailles du Barcalon & du grand Sancrât, & principalement dans celle de la feuë Reyne, la profuſion & la magnificence ont eſté au delà de tout ce qui s'en peut dire; toutes les femmes du Royaume ſe raſerent la teſte & prirent leur habit de deüil; les Talapoins vinrent de tous côtez rendre les derniers devoirs au Corps de cette Princeſſe, & s'en retournerent chargez de preſens; ils eurent chacun un habit, de l'argent & dequoy faire bonne chere à leur retour. Le Corps aprés avoir eſté gardé plus d'un an entier, fut enfin brûlé dans une cour du Palais, on n'a jamais entendu parler d'une Pompe ſi ſuperbe, ny d'une Ceremonie ſi éclatante; le bûcher n'étoit compoſé que de bois de ſenteur, d'Aigle & de Calambou; ce fut le Roy qui y mit le feu, car les Siamois ſont perſuadez que c'eſt une œuvre de pieté, & que plus la perſonne qui le fait eſt illuſtre, plus le Deffunt en reçoit de ſoulagement dans l'autre monde. On recüeillit les cendres avec beaucoup d'exactitude & de reſpect, & ſur le minuit on les jetta au milieu de la riviere dans l'endroit où elle eſt le plus rapide. Cette

Sepulture eſt particuliere aux Princes de la Maiſon Royale, & quand elle ſe fait, deux ou trois Mandarins ſeulement y aſſiſtent; elle eſt inconnuë au peuple, & pour l'entretenir dans l'ignorance de ce Myſtere on éleve des Mauſolées auſquels on rend les mêmes honneurs que ſi les Cendres de ces Princes y eſtoient veritablement renfermées. Les Corps des Rois & des Reynes, & de leurs enfans, ont le privilege d'eſtre brûlez dans le Palais; ceux des autres Princes & Princeſſes le ſont dans la Ville; cette faveur ne s'accorde point à d'autres, non pas mêmes aux Oyas ny aux Premiers Miniſtres. Le dernier Barcalon, quoy qu'il fût frere de lait du Roy & allié à la Maiſon Royalle, fut brûlé hors la Ville, dans un lieu qui n'étoit pas loin du Palais. Ses Obſeques répondirent au rang & au credit qu'il avoit eu pendant ſa vie; il ne s'eſt jamais veu un concours de peuple ſi prodigieux; la riviere étoit cachée ſous la multitude innombrable des Balons qui la couvroient; le Roy en envoya pluſieurs des ſiens par honneur; les deux premiers Sancrâts ſuivirent le Corps, accompagnez des grands Officiers, & des perſonnes les plus qualifiez de l'Etat; les Ornemens du bûcher ſurpaſſoient nos plus belles decorations. Le Roy qui voyoit tout de ſes feneſtres

y mit le feu par une corde de ſoufre qui s'étendoit juſques au Palais.

Toutes ces Ceremonies ne s'obſervent que dans les Funerailles des Adultes, on n'en garde aucune dans celles des Enfans, on les enterre à la campagne, ou on les jette la nuit dans la riviere, ou enfin on les expoſe par charité aux oyſeaux. Les Gens riches les envoyent quelquefois aux Talapoins avec quelque ſomme d'argent pour les brûler; on enterre auſſi les perſonnes âgées quand elles ſont mortes de maladie contagieuſe, ou ſi pauvres qu'elles n'ont pas dequoy ſe faire conſumer par le feu.

DOUZIE'ME CHAPITRE.

Des differentes Religions qui ſont permiſes dans ce Royaume.

J'Ay déja dit que le Roy de Siam, & les Seigneurs les plus ſpirituels de ſa Cour ont des opinions ſingulieres ſur le ſujet de la Religion, & que ne voyant pas la raiſon pour laquelle Dieu qui eſt le pere commun de tous les hommes ait voulu ſe faire connoître à quelques Nations particulieres preferablement aux autres ; ils ſe ſont fauſſement imaginé qu'il doit eſtre l'Auteur de toutes les Religions, puiſqu'il en eſt l'objet, & que ſa Providence a ſagement inſpiré la difference des cultes, comme il a fait la diverſité des langues. Ce Prince plus habile dans l'art de regner qu'aucun de ſes predeceſſeurs, accommode ainſi ſes ſentimens à ſes intereſts ; perſuadé que la force des armes peut bien tenir les ennemis dans la crainte, & aſſurer l'Etat contre les entrepriſes du dehors : que les Loix entretiennent l'ordre,

& la discipline au dedans, mais que le trafic excite l'industrie des habitans, & apporte l'abondance & les richesses, il s'est déterminé à prendre cette voye plus courte & plus engageante qu'aucune autre, il a invité tous les peuples de l'Orient, & ceux de l'Europe qui ne luy sont point suspects, à venir chez luy; il les a receus favorablement; il a permis à chacun de vivre à sa mode, de bâtir des Temples, & de faire publiquement l'exercice de la Religion de son pays, pourveu qu'il n'entreprît rien contre le repos de son Etat: Il a même laissé à ses sujets la liberté d'embrasser la creance qu'il leur plaira davantage, sans crainte d'en estre punis ny recherchez en aucune maniere: ainsi on a veu bien-tôt des gens de tous les climats de la terre aborder dans ce Royaume. Ceux qui aiment à faire des Proselytes, & qui courent à la conqueste des ames, n'ont pas eu moins d'ardeur à l'y établir, que ceux qui ne cherchent qu'à s'enrichir. Les Chrestiens, les Mahometans & les Idolâtres y ont envoyé de nouvelles Colonies, ou renforcé les anciennes, & les uns & les autres n'obmettent rien de ce qui peut y faire fructifier leur doctrine: celle des Pegus est sans contredit la plus suivie, ses Sectateurs sont répandus par tout; ils conviennent avec les Siamois dans

leurs principaux Articles, un seul point les divise, ce sont quelques pratiques superstitieuses dont les Pegus sont étrangement infatuez : ces malheureux sacrifient des animaux aux Demons, & leur servent tous les jours à manger dans un pot de terre. Quand ils se sont une fois assujettis à ce devoir ils n'oseroient plus s'en dispenser, de peur d'estre severement châtiez : ils prétendent avoir veu de terribles effets de la colere de ces mauvais Anges, & c'est par cette raison que plusieurs ont refusé de se soûmettre à la Foy de JESUS-CHRIST, ne le croyant pas assez puissant pour les garantir de la vengeance des Demons. Depuis quelques années le dogme impie de Mahomet y a jetté de profondes racines, & on a beaucoup apprehendé qu'il ne devint la Religion dominante ; au commencement le Roy le favorisoit extrémement, & souvent il a contribué aux dépenses necessaires pour celebrer honorablement les Festes des Mahometans. Leurs Mosquées sont fort belles ; ils font la Predication & la Priere aussi librement & aussi regulierement que dans les pays où ils sont les maistres : tous les ans ils vont en Procession dans la campagne & dans les villes, accompagnez d'une grande multitude de peuple, que la pompe & la singularité de ce spectacle atti-

re de tous côtez ; & veritablement cette ceremonie a beaucoup d'apparence, & ſeroit capable de gagner les Siamois, qui aiment le faſte & l'oſtentation. Cependant à la reſerve de quelques miſerables qui ſe ſont laiſſez corrompre par argent, ou qui ſe ſont vendus, il y en a tres-peu qui ayent pris party avec les Mahometans ; les honneſtes gens ne veulent pas ſeulement en entendre parler, à cauſe des maximes pernicieuſes dont l'Alcoran eſt remply, & de l'averſion naturelle qu'ils ont pour les Mores. Le Roy même n'a plus pour eux les mêmes égards qu'il avoit autrefois ; deſabuſé par leur propre conduite, qui n'eſt pas moins déreglée que leur Loy eſt brutale & ſenſuelle, il a ceſſé de les aſſiſter, & preſentement il ne leur fait point d'autre grace que celle de les ſouffrir.

Les Malays qui ſont une partie conſiderable de ſes Sujets ſont Mahometans, mais quoy qu'ils ſoient circoncis comme les Mores, qu'ils admettent les mêmes principes, & qu'ils croyent les mêmes myſteres, ils n'ont pourtant aucune communication avec eux ; la cauſe de cette ſeparation vient de ce qu'ils ont eſté inſtruits par un autre diſciple de Mahomet.

Les Chinois ont des Temples dans toutes leurs habitations ; je n'y ay rien remarqué que

des Temples ſans en vouloir uſer, & ils aiment mieux un bon comptoir qu'une belle Egliſe ; ils n'ont point de lieu affecté aux exercices de Religion : tous les Dimanches ils tiennent le Preſche chez les Hollandois, dans une ſalle, où ſe rendent deux ou trois François heretiques habituez à Siam, qu'ils ont admis à leur Communion, & quelques Indiens qu'ils ont engagez dans l'erreur.

Au milieu de toutes ces mauvaiſes graines la Foy Catholique commence à germer ; toutes choſes ſont heureuſement diſpoſées à ſon avantage, & il ne faut point d'autre garand de l'accroiſſement de cette divine Plante, que le zele infatigable & la pieté conſtante de ceux qui la cultivent & qui l'arrouſent aujourd'huy.

TREIZIE'ME CHAPITRE.

De la Religion Chrestienne, & de ceux qui ont annoncé les premiers l'Evangile dans ce Royaume.

QUE les veritez de l'Evangile ayent esté annoncées aux Siamois dés le temps des Apôtres, & que Saint Thomas ou ses Disciples en ayent esté les premiers Predicateurs, c'est une question que je ne pretends pas decider; j'y trouverois assez d'apparence, si les Siamois s'étoient adonnez de bonne heure à la Navigation, parce que de Siam à Meliapour, où l'on croit que Saint Thomas est mort, le trajet n'est que de dix ou douze jours; mais comme il est certain qu'il n'y a pas six-vingts ans que les Siamois ont commerce avec les Habitans de la Coste de Coromandel, je ne sçaurois donner une entiere creance aux traditions contraires, qui assurent qu'avant les deux derniers siecles ces peuples ont esté instruits de l'avenement de JESUS-CHRIST.

Il ne paroiſt pas non plus que Saint François Xavier en allant au Japon & aux autres lieux de ſes Miſſions s'y ſoit arreſté. Pluſieurs années aprés ſa mort les Peres de la Compagnie de JESUS y ayant eſté envoyez n'y remarquerent aucun veſtige du Chriſtianiſme ; ils apprirent la Langue du païs, & dés le commencement de leur Predication, ils reconnurent par l'étonnement qu'elle jetta dans tous les eſprits, que perſonne ne les avoit precedez dans les fonctions du Miniſtere Apoſtolique ; ils compoſerent des Livres de Pieté, entre autres un Catechiſme qui ſe voit encore aujourd'huy, & confirmerent la pureté de leur doctrine par la ſainteté de leur vie. Cependant, peu de gens ſe convertirent, & eux-mémes eſſuyerent de cruelles perſecutions ; ily en eut un qui fut mis en priſon, & qui y mourut auſſi ſaintement qu'il avoit vécu. Quelques vieux Siamois âgez de plus de cent ans ſe ſouviennent encore d'avoir veu ce Saint homme, & racontent des choſes merveilleuſes de ſa charité pour les pauvres, & de ſon zele pour la gloire de Dieu. Enfin, ces Peres, plus rebutez par l'endurciſſement des Siamois, que par les maux qu'ils avoient endurez, abandonnerent ce peuple incredule & allerent joindre leurs Compagnons, qui tra-

vailloient avec plus de ſuccez dans les Royaumes de Tunquin & de la Cochinchine ; ils trouverent que leur ſecours ne leur eſtoit pas inutile pour cultiver une nouvelle Egliſe, déja remplie d'une infinité de perſonnes qu'ils avoient acquiſes à JESUS-CHRIST par des travaux & des fatigues incroyables. L'amour tendre & filial que ces pauvres Neophites conſervent encore aujourd'huy au milieu des perſecutions pour ces hommes vrayment Apoſtoliques, joint à l'attachement inviolable qu'ils ont pour la foy qu'ils en ont receuë, ſont de glorieux monuments qui nous reſtent de la fidelité & du deſintereſſement de leur zele.

Aprés la retraite des Peres de la Compagnie de JESUS, des Auguſtins & des Dominicains vinrent à Siam, mais on n'a point ſçeu ce qu'ils y avoient fait. Les Portugais s'y eſtant enſuite établis, les Peres Jeſuites y revinrent pour prendre ſoin de la Colonie Chreſtienne, elle eſtoit ſi nombreuſe qu'encore qu'on en euſt partagé la direction entre eux & les Dominicains, ils ne purent neanmoins s'appliquer à la converſion des Gentils. Ce qu'il y eut d'avantageux pour la Religion, c'eſt qu'à la recommandation des Portugais, qui eſtoient alors tres-puiſſans, les Chreſtiens obtinrent la permiſſion d'avoir des

Egliſes, & d'y celebrer publiquement le ſervice Divin. Ils en bâtirent deux, qui ſont les plus anciennes Paroiſſes du Royaume; l'une, fut appellée Santo Domingo, pour les Peres Dominicains; & l'autre, Santo Paulo, pour les Peres Pauliſtes, c'eſt le nom qu'on donne communément aux Jeſuites dans les Indes, à cauſe de l'ardeur avec laquelle ils marchent ſur les traces de ce grand Apôtre.

Les choſes demeurerent dans cet eſtat juſqu'au Pontificat d'Alexandre VII. qui eſtant informé par le R. P. de Rhodes de la Compagnie de JESUS, des progrez conſiderables que le Chriſtianiſme faiſoit tous les jours, par ſes ſoins & ceux de ſes Confreres dans ces Pays Orientaux, voulut bien à ſa priere y envoyer des Evêques qui y confirmaſſent ces Neophytes, y ordonnaſſent des Preſtres, & qui puſſent achever tout ce que l'humilité de ces Grands Hommes ne leur permettoit pas de faire eux-mêmes; il crea donc ces Vicaires Apoſtoliques, M. Pallu Evêque d'Heliopolis dans le Tunquin, M. Lambert Evêque de Berythe & M. de Cotolendy Evêque de Metellopolis dans la Chine & dans la Cochinchine; ces Prelats paſſerent dans les Indes les uns aprés les autres accompagnez d'un bon nombre d'Eccleſiaſtiques, & ceux qui furent aſſez forts

pour resister aux fatigues d'un si grand voyage se rassemblerent à Siam environ deux années aprés leur depart de France, croyant y trouver plus de commoditez qu'en aucun autre endroit pour passer dans les lieux de leurs Missions. La bien-veillance du Prince, l'humeur douce & honneste des Habitans leur firent aussi-tost concevoir de grandes esperances pour la Religion; c'est pourquoy ils s'y arresterent & resolurent d'y ouvrir une Mission. Il y a déja plus de vingt-cinq ans qu'ils y sont establis, & qu'ils y travaillent avec beaucoup d'application, ils y ont bâty même plusieurs Eglises, mais l'aveuglement des Siamois a esté si grand qu'ils n'ont pas encore la consolation de les voir remplies d'un grand nombre de Chrestiens. L'heure de la conversion de ce Peuple infidele n'estoit pas encore venuë, l'honneur en estoit reservé au zele de Loüis le Grand, qui non content de faire fleurir la veritable Religion dans son Royaume estend ses soins au delà des mers, & travaille à faire connoistre le vray Dieu par tout où le bruit de ses conquestes a porté son Nom. Si la celebre Ambassade qu'il envoya il y a quelques années au Roy de Siam pour l'engager à recevoir le don precieux de la Foy, & pour faire avec luy une alliance solide par

le lien étroit d'une même Religion, n'a pas eu tout l'effet qu'on s'en eſtoit promis, il y a ſujet d'eſperer que le nouveau ſecours de Miſſionnaires que Sa Majeſté envoya l'an paſſé, à la priere même de ce Roy infidele, & au Miniſtere deſquels il ſemble que Dieu ait attaché une benediction particuliere pour la converſion des Gentils, produira enfin cet heureux changement.

Fin de la troiſiéme Partie.

HISTOIRE
NATURELLE ET POLITIQUE DU ROYAUME DE SIAM.

QUATRIE'ME PARTIE.

Du Roy qui Regne à preſent, de la Famille Royale; & de ce qu'il y a de plus particulier dans la Cour de ce Royaume.

PREMIER CHAPITRE.

De la Famille, de la Naiſſance, & des grandes qualitez du Roy qui Regne à preſent.

IL eſt de la politique du Royaume de Siam que le nom du Roy ne vienne jamais qu'aprés ſa mort à la connoiſſance du peuple, il n'eſt ſceu que des plus grands Mandarins, à qui il eſt utile qu'il

soit connu pour le bien de l'Etat ; deux d'entre eux, dont j'avois gagné l'amitié, & engagé la confiance par les bons offices que je leur avois rendus en plusieurs rencontres m'apprirent en secret que le Roy qui Regne à present se nomme *Châou Naraie :* Comme j'ay eu l'honneur de voir ce Prince d'assez prés, je puis vous faire icy son Portrait. Il a la taille mediocre, les épaules un peu hautes, le visage long, le teint bazanné, des yeux vifs & pleins de feu qui marquent beaucoup d'esprit, & dans toute sa personne il y a un certain air de Grandeur & de Majesté accompagné de tant de douceur & de bonté, qu'il est impossible de le voir sans le respecter beaucoup, & sans l'aimer encore davantage. Il est fils de *Châou Pasâ Thông*, c'est à dire en Siamois Roy au langage d'or, lequel estoit un homme ambitieux au delà de ce que les originaires du pays ont accoutumé de l'estre. Aprés la mort du Roy son Maître il monta sur le Trône, au préjudice des heritiers legitimes de la Couronne ; les richesses qu'il avoit amassées, & le credit qu'il s'estoit acquis pendant qu'il estoit Chacry, luy en ouvrirent le chemin : il eut l'addresse de s'y maintenir par le Mariage qu'il contracta publiquement avec la fille du Roy son Prede-

ceſſeur : Cette Princeſſe qui avoit beaucoup de cœur & de vertu, eut toutes les peines du monde à ſe reſoudre de l'épouſer, il eſtoit déja marié, & elle voyoit ſur ſa teſte une Couronne qu'il venoit d'enlever à quatre de ſes Freres qu'elle aimoit fort tendrement, c'eſtoit plus qu'il n'en faloit pour luy faire fuïr une alliance ſi deſagreable pour elle, & ſi deſavantageuſe à ſa famille ; elle ne pût pourtant s'en deffendre, & toutes les reſiſtances qu'elle fit ne ſervirent qu'à aigrir l'eſprit du tyran, qui prenant ombrage de l'amitié qu'elle témoignoit trop ouvertement avoir pour ſes Freres, prit deſſein de les faire mourir, ils en furent avertis, & quelques ſerviteurs fidéles qui leur eſtoient reſtez à la Cour, leurs fournirent adroittement les moyens de s'échapper du Palais, où ils eſtoient renfermez, deux ſe rufugierent dans le Laos, où ils furent tresbien receus ; & les deux autres croyant trouver un azile à Piply y perirent miſerablement par la trahiſon de ceux-là mêmes de qui ils avoient eſperé le plus de protection & de ſecours.

Châou Pasâ Thông eut de ſa premiere femme une fille, & cinq garçons, & de ſa ſeconde une fille & un fils ; il ſembla que le Ciel voulut donner dés les premieres années de la

vie de ce jeune Prince des preſages de l'élevation & de la grandeur où nous le voyons aujourd'huy : car le tonnerre eſtant tombé ſur le Palais, où il eſtoit avec ſes Freres, tous leurs appartemens furent brûlez, il n'y eut que le ſien qui ſe conſerva tout entier au milieu des flâmes. La Reine ſa Mere n'eût pas la joye de voir l'accompliſſement de tous ces heureux preſages, car elle mourut quelque temps aprés, ſans autre regret que celuy de quitter ſon fils dans un âge où ſes ſoins & ſon credit luy eſtoient encore ſi neceſſaires. Il en fut ſenſiblement affligé, mais il parut, inconſolable quand il vit cette mort imprevûë d'une Mere qui luy eſtoit ſi chere, ſuivie de celle du Roy ſon Pere. Comme il eſtoit alors dans la vingt-quatriéme année de ſon âge, le peuple qui dés ſon enfance s'eſtoit laiſſé prevenir en ſa faveur, le vit avec plaiſir en eſtat de monter ſur le Trône : car il repreſentoit la Reine ſa Mere qui par la mort de tous ſes Freres eſtoit devenuë la ſeule heritiere preſomptive de la Couronne ; mais l'infidelité de ſon Oncle trompa les vœux & les eſperances de tout le monde, quoy qu'il ne fut pas en droit de ſucceder à un uſurpateur ; il voulut pourtant regner aprés luy, & ſe prévaloir de la Coutume du Pays, qui veut que les Freres du deffunt

Roy luy succedent à l'exclusion de ses propres enfans ; le Prince en eut un vif ressentiment dans le cœur, mais la prudence ne luy permit pas de le faire éclatter jusqu'à ce que quelque occasion favorable se presentast de le faire avec succez ; le mauvais naturel & l'ingratitude de son Oncle la luy donnerent quelques mois aprés. Ce brutal s'estant avisé de vouloir prendre pour sa Concubine la sœur uterine de ce jeune Prince, il s'y opposa avec tant de vigueur & de courage que le tyran piqué de sa resistance, jura sa perte, & chercha par tout les moyens de l'avancer, Châou Naraïe en fût heureusement averty par ceux-là mêmes qui estoient entrez dans le dessein de l'assassiner ; aussi-tôt il se mit en campagne, & demanda du secours aux Etrangers, les Chrestiens Portugais furent les premiers à se rendre aux promesses qu'il leur fit de favoriser leur Commerce, & de bien recompenser leurs services : à peine eut-il trouvé mille hommes en estat de le suivre, que pour ne pas donner le temps à son ennemy de se reconnoître & de ramasser toutes ses troupes ; il se mit à leur teste, & marcha droit au Palais, d'abord il fit main basse sur tous ceux qui voulurent s'opposer à son passage, & s'estant fait jour jusques à la porte de la chambre du

Roy, il entra le sabre à la main ; l'usurpateur ne s'y voyant pas en estat de se pouvoir deffendre s'estoit déguisé pour se sauver dans la foule des siens qui fuyoient de tous côtez, mais y ayant esté reconnu par un Chrestien Portugais, le Prince fondit sur luy, & le tua, dit-on, de sa propre main ; les chefs de la conjuration furent arrestez prisonniers, il en punit quelques-uns pour l'exemple, & des autres il s'en fit des amis par la generosité qu'il eut de leur pardonner.

Si tôt qu'il se vit en possession paisible de son Royaume, il épousa solemnellement la Fille de son Pere ; il la fit declarer Reine avec toutes les ceremonies accoûtumées : Il maria sa Sœur uterine à un de ses Freres qui estoit un parfaitement honneste homme, & qu'il sçavoit bien n'avoir point eu de part à la conspiration ; les quatre autres qui estoient soupçonnez d'y avoir trempé furent disgraciez, deux moururent de chagrin quelques temps aprés ; celuy qui estoit marié les survéquit de dix ou douze ans, & mourut comme eux sans enfans, les deux autres sont encore en vie ; il y en a un qui pour guerir le Roy de toutes les défiances secretes qu'il pourroit avoir de sa fidelité, s'est fait Talapoin. Il demeure dans une grande Pagode assez proche du Palais, où sa Ma-

jeſté Siamoiſe le va voir aſſez ſouvent : Elle luy a fait offrir pluſieurs fois les premieres Charges du Royaume ; le refus qu'il en a fait juſques à preſent, plûtôt ſans doute par politique que par vertu, n'a pas laiſſé de luy meriter la confiance du Roy, & la veneration de tout le peuple, qui le regarde comme un grand Saint.

L'autre Frere qui eſt paralitique meine une vie obſcure & languiſſante, dans un petit Château de la capitale, où il demeure renfermé, ſans qu'il luy ſoit permis d'aller à la Cour ; toutes les fois qu'il y a paru il a fait toûjours ſemblant de begayer, & d'avoir l'eſprit alienè, dans la crainte qu'il a, peut-eſtre, que le Roy qui s'eſt toûjours défié de luy, & qui ne l'aime point, ne le mette en état de ne pouvoir jamais rien entreprendre contre ſes intereſts.

Les deux Princeſſes, ſa Sœur & ſon Epouſe moururent il y a environ ſept ou huit ans à trois ou quatre mois l'une de l'autre. Leurs Corps furent brûlez enſemble ſur le même bûcher, dans le Palais, en preſence de toute la Cour, avec une pompe funebre, digne de la grandeur de leur naiſſance & de leur merite perſonnel. Depuis ce temps le Roy a conſervé dans ſon cœur une douleur ſi vive de la mort de la Reine qu'il aimoit paſſionnément, qu'il

n'a jamais voulu penſer à ſe remarier, & il ſe contente d'avoir quelques concubines. La Princeſſe qui eſt iſſuë de ſon Mariage n'a point degeneré de la vertu & des grandes qualitez de ſa Mere, ſi j'en croy ceux qui l'ont veuë avant qu'elle eût atteint l'âge de quatorze ans; car ſi-tôt que les Princeſſes ont paſſé cet âge elles ne ſe font plus voir aux hommes, & leurs Freres mêmes ne leur parlent plus, qu'au travers d'un rideau : Sa taille paſſe la mediocre; elle a la bouche aſſez belle, les yeux noirs & bien fendus, le teint plus blanc que les autres; ſon nez eſt un peu trop plat pour eſtre bien fait, mais il y a dans tout ce qu'elle fait un certain je ne ſçay quoy de fort engageant & de fort agreable. Cet art qu'elle a de plaire à toutes les femmes qui la peuvent voir, eſt ſoutenu par une ſolidité de jugement & par une vivacité d'eſprit dont l'heureux & juſte aſſemblage n'eſt pas toûjours le partage de celles de ſon ſexe. Le Roy qui connoiſt mieux que qui que ce ſoit les bonnes qualitez de cette Princeſſe, voulut il y a trois ou quatre ans les mettre à l'épreuve. Comme elle eſt l'heritiere preſomptive de ſa Couronne, un jour il ſe fit un plaiſir de la luy mettre ſur la teſte, & de luy donner pour deux fois vingt-quatre heures ſeulement le gouver-

nement

nement de son Royaume : elle y surpassa ses esperances, car elle raisonna sur les affaires les plus difficiles qu'il luy fit proposer par son Conseil, comme si elle y eût esté élevée toute sa vie ; & sa penetration naturelle suppléant au défaut d'experience, elle fit connoistre qu'elle estoit née pour le Trône, & qu'elle sçauroit fort bien le remplir quand elle y seroit appellée. Il n'y a qu'une chose qu'on luy puisse justement reprocher, c'est que sa vertu est un peu trop austere ; car on l'a veu pour les moindres fautes, & pour de simples médisances dont ses Filles d'Honneur s'estoient renduës coupables envers leurs compagnes, les faire razer en sa presence, & par ce châtiment les deshonorer pour le reste de leurs jours.

Les Eunuques qui la gardent sont vétus comme les femmes, & vivent chez elle avec beaucoup de retenuë & une extréme circonspection : Elle accompagne le Roy dans tous ses voyages, mais comme il est de la bien-seance du pays qu'elle se trouve la premiere dans les lieux où il arrive pour l'y recevoir, elle part toûjours une heure ou deux avant luy ; elle marche à petit bruit, renfermée dans son Balon, si elle va par eau, ou dans la Cherolle de son Elephant, si elle voyage par terre ; mais de peur d'y être veuë elle ne passe jamais dans les

villes qu'à la pointe ou sur le declin du jour. L'Epoux que le Roy son pere luy destine est bien digne d'elle, car il a beaucoup d'esprit : la richesse de sa taille, & l'égalité de son humeur populaire, enjoüée, civile & bien-faisante à tout le monde, l'ont déja rendu les delices de la Cour, le Roy l'aime extrémement ; & il veut, quoy qu'il ne soit en apparence que son Fils adoptif, qu'on luy rende les mêmes honneurs qui sont deus aux enfans des Rois : Il luy permet d'avoir une Cherolle sur son Elephant, & de ne se point prosterner en sa presence ; d'entrer quand il luy plaist dans son Appartement, & d'avoir des habits aussi riches & aussi magnifiques que les siens. Si l'on en croit l'histoire médisante de la Cour de Siam, le Roy eut ce Prince d'une de ses Concubines, qu'il maria par politique à un Ockoune, si-tôt qu'il la sentit grosse : l'embarras où il s'estoit trouvé lors de son avenement à la Couronne, par le nombre des enfans de differents lits que son Pere avoit laissé en mourant, luy fit prendre la resolution de faire passer celuy-cy pour le fils de cet Ockoune, afin que si dans la suitte du temps il ne répondoit pas à ses esperances, il ne fût pas en droit de disputer la Couronne à ses heritiers legitimes ; mais il crut pourtant luy devoir faire tout le

bien qu'il pourroit, ſans hazarder le repos de ſes Etats, c'eſt pourquoy il ſe le fit apporter dans ſon Palais ſi-tôt qu'il fut né, & l'adopta publiquement pour ſon fils. Jamais Prince n'eut dans les Indes une plus belle éducation que la ſienne, & ne reſſembla mieux à ſon Pere, ſoit par la grandeur de l'ame, ſoit par l'agrément qu'il a dans tout ce qu'il fait : on ne doute point auſſi que le Roy n'accompliſſe bien-tôt le deſſein qu'on croit qu'il a de luy faire épouſer la Princeſſe ſa Fille, laquelle ne le hait pas, car on dit qu'elle verſa des larmes quand elle apprit il y a trois ou quatre ans qu'il s'eſtoit fait Talapoin, & qu'elle ne put s'empêcher de témoigner l'excez de ſa joye quand on luy vint dire que le Roy ennuyé de ne le point voir auprés de luy, l'avoit obligé de renoncer à ſa profeſſion, & de retourner à la Cour.

DEUXIE'ME CHAPITRE.

De ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable dans le Royaume de Siam depuis le commencement du Regne de Châou Naraïe, juſqu'à preſent.

CHâou Naraïe eſtant monté ſur le Trône, ne ſe laiſſa point corrompre comme ſes predeceſſeurs par les delices d'une vie molle, & pareſſeuſe, telle que l'eſt encore aujourd'huy celle de la pluſpart des Rois des Indes, on le vit incontinent aprés marcher à la teſte de ſes troupes contre les ennemis ſes voiſins, qui avoient oſé l'attaquer.

Aprés qu'il les eut mis tous en déroute, & forcé de rentrer dans leur pays, il quitta la frontiere & vint s'appliquer au dedans de ſon Royaume à la recherche des moyens de le gouverner en paix : Les ſemences des guerres civiles dont il eſtoit menacé furent étouffées dés leur naiſſance par la ſageſſe & la diſcretion de ſa conduite ; pluſieurs Villes qui ſe

disposoient à secoüer le joug, furent par luy flattées de l'esperance de nouveaux privileges dont il les favoriseroit, si elles demeuroient dans l'obeïssance, & il sceut sans répandre beaucoup de sang, punir & faire rentrer dans leur devoir celles qui s'en estoient déja éloignées; il se trouva au milieu de sa Cour des traîtres assez hardis pour attenter à sa personne, ayant esté découverts, il les fit mourir sans éclat & sans bruit, par des raisons de politique qui furent approuvées de toutes les personnes de bon sens; mais il ne s'est jamais fait de conjuration contre luy qui l'ait mis plus en danger de sa vie, que celle des Talapoins. Ces bons Solitaires, ces Prestres de la Loy, qui meinent en apparence une vie si exemplaire & si sainte, s'assemblerent un jour tous de concert dans la plus belle de leurs Pagodes; ils sçavoient que le Roy y devoit venir solemniser avec eux la plus grande de toutes leurs Festes; comme les Soldats de sa garde ont coutume de demeurer au dehors du Temple, & que si-tost qu'il y est entré accompagné seulement de cinq ou six de ses principaux Officiers, on a soin d'en fermer les portes; ces miserables se croyoient sûrs de l'execution du dessein qu'ils avoient pris de l'assassiner; en effet ils n'auroient pas manqué

leur coup, si par bon-heur deux Officiers étant venus avant Sa Majesté pour voir si tout estoit prest pour la Ceremonie ne se fussent apperceus du nombre extraordinaire des Talapoins & des armes qu'ils tenoient cachées sous leurs robbes. Le Roy en fut aussi-tost secrettement averty, & ces parricides ayant esté à l'heure même accusez & convaincus du crime qu'ils avoient projetté furent tous passez au fil de l'épée par les Soldats de la garde que l'on fit entrer dans la Pagode. Cette action du Roy, toute juste qu'elle estoit, n'a pas laissé de le faire passer pour un Prince cruel & sanguinaire, & jusqu'à present les Talapoins ne se sont pas mis beaucoup en peine de le justifier dans l'esprit des peuples. Il se trouva même il y a quelque temps un Sancrât qui se donna la liberté de luy dire assez fierement que ses Sujets murmuroient contre luy, & qu'ils estoient indignez de la rigueur de ses châtimens. Le Roy receut de bonne grace cette charitable remontrance; mais quelques jours aprés il envoya au Sancrât un de ces grands vilains singes que les Siamois ont tant en horreur, avec un commandement exprés de le bien nourrir, & de luy laisser faire chez luy tout ce que bon luy sembleroit jusqu'à nouvel ordre. Il falut recevoir ce maistre

ſinge avec reſpect ; mais à peine fut-il entré dans la maiſon qu'il y fit un fort grand ravage, il y caſſa un tres-grand nombre des plus riches porcelaines, & rongea les plus beaux tapis, il mordit les uns, il battit les autres; enfin le Sancrât ne pouvant plus le ſouffrir, fut tout deſolé, trouver Sa Majeſté pour la ſupplier tres-humblement de le délivrer d'un ſi méchant hôte. Le Roy luy répondit, en ſoûriant : Hé quoy ? Vous ne pouvez pas ſouffrir pendant trois ou quatre jours ſeulement l'incommodité d'un ſinge, & vous voulez que je ſouffre toute ma vie l'inſolence de pluſieurs de mes Sujets, plus inſupportables mille fois que les ſinges les plus malicieux : Allez, ajoûta-t-il, ſi je ſçay bien punir les méchans, apprenez que je ſçay encore mieux recompenſer les bons.

En effet il n'y a point de grace qu'un honneſte homme n'ait droit de luy demander, & qu'il ne puiſſe raiſonnablement attendre de luy, jamais ſervice ſincerement rendu au public ou à ſa perſonne, n'eſt demeuré chez luy ſans recompenſe ; le plus grand de ſes plaiſirs, c'eſt celuy d'en faire à tous ceux que la vertu rend dignes de ſes bonnes graces. Il n'y a pas long-tems qu'il donna une preuve éclatante de cette verité, lorſqu'il accorda ſa protection, & qu'il

fournit des trouppes, & de l'argent à un jeune Prince de Camboye, qui depuis long-temps eſt en guerre avec un de ſes Couſins; ſon Conſeil d'Eſtat eut beau luy repreſenter qu'il ne pouvoit pas entrer dans ſes intereſts ſans s'attirer un jour ſur les bras toutes les forces de la Cochinchine qui s'eſtoit declarée contre luy, qu'il ſçavoit bien que ce Prince avoit eſté déja battu en pluſieurs rencontres, & qu'aſſurément le ſecours qu'il luy donneroit ne ſeroit pas aſſez puiſſant pour l'empêcher de l'eſtre encore. Il n'importe, dit-il, l'honneur que le Roy de Siam acquerera en protegeant un Prince mal-heureux à qui il eſt allié, & de qui il ne peut jamais rien attendre, le dédommagera de toutes ſes pertes, & auſſi-toſt il donna ordre à ſes troupes d'aller joindre celles de ce Prince.

Comme cette guerre de Camboye qui dure depuis ſi long-temps, tient en ſuſpens les deſſeins, & partage dans les Indes les intereſts de pluſieurs Couronnes, le Lecteur ne ſera peu-eſtre pas fâché d'en apprendre la cauſe, & les grands évenemens qui déja l'ont rendu ſi memorable dans le monde.

TROISIE'ME

TROISIE'ME CHAPITRE.

De la Guerre de Camboye, & de l'intereſt qu'y prend aujourd'huy le Roy de Siam.

IL y a environ ſix-vingts ans qu'un Roy de Siam declara la Guerre à un Roy de Camboye, il ne luy fut pas difficile d'entrer dans ſes Eſtats, car c'eſtoit un Prince ſans eſprit, ſans émulation & ſans conduite, qui donnoit tout à ſes plaiſirs, & preſque rien au gouvernement de ſes peuples & à la ſeureté de ſes frontieres. Aprés avoir deſolé les Provinces qui s'oppoſerent, quoy que foiblement à ſon paſſage, il alla l'aſſieger juſques dans ſon Palais, ſe rendit maiſtre de ſa perſonne, & fit ſes trois enfans priſonniers. Jamais vainqueur ne garda plus de moderation que luy dans ſa victoire, car il rendit & fit rendre par les ſiens au vaincu, tous les honneurs qui ſont dûs à la Majeſté Royalle dans quelque eſtat qu'elle ſe trouve; en un mot il n'oublia rien de tout ce qu'il crût pouvoir en quelque fa-

çon le conſoler de ſa mauvaiſe fortune, mais il n'eut pas la conſolation de le mener juſques à Siam; car ce Prince, plus touché de la privation de ſes plaiſirs, que de la perte de ſa Couronne, quoy qu'il fût déja dans un âge fort avancé, s'affligea tellement qu'il en mourut en chemin. Nac-Ceſta, Nac-Barachia & Nac-Protien, ſes trois fils, ſuivirent le Vainqueur à Siam, qui les y traita toûjours fort honneſtement; il leur donna même dequoy ſubſiſter à ſa Cour, d'une maniere proportionnée à la grandeur de leur Naiſſance, juſqu'à ce que trois Gouvernemens aſſez éloignez les uns des autres, ayant vacqué preſque en même temps par la mort des Mandarins qui en avoient eſté pourveus, il eut la generoſité d'en gratifier ces trois Princes; il eut le pouvoir faire ſans rien hazarder, car aprés avoir réduit ſous ſon obeïſſance tout le Royaume de Camboye, il avoit eu la precaution avant que d'en ſortir, d'établir pour Gouverneur des Provinces & des Villes principales des gens affidez & d'une probité reconnuë; & afin de les engager par leurs propres intereſts à luy eſtre fideles, il leur en avoit genereuſement accordé la proprieté, à la charge ſeulement de quelques legers tributs qu'ils s'obligerent de luy payer par chacun

an ; d'ailleurs ſes Troupes avoient fait tant de dégats dans tous les endroits par où elles avoient paſſé, & la terreur qu'elles y avoient répanduë, avoit fait tant d'impreſſion ſur les eſprits des peuples, qu'il n'y avoit pas d'apparence que l'envie leur prit ſi-toſt de ſe revolter ; en effet ils auroient toûjours vécu en paix, & parfaitement ſatisfaits de leurs Gouverneurs qui les traitoient fort humainement, & ils n'auroient peut-eſtre jamais penſé à faire remonter ſur le Trône l'ancienne famille des Roys de Camboye, ſi la mort impreveuë du Roy de Siam ne leur en eut fait naître l'occaſion. Nac-Ceſta qui en receut les premieres nouvelles, s'en réjoüit, & reſolut d'en profiter ; il en donna avis à ſes freres qui le vinrent trouver ſecretement dans ſon Gouvernement ; là, il fut arreſté entre eux qu'ils dépêcheroient inceſſamment quatre de leurs plus fideles amis à Camboye, pour y ſonder les eſprits des peuples, & pour tâcher de faire entrer dans leurs intereſts les Gouverneurs de Provinces qu'ils ſçavoient avoir receu depuis peu de temps quelque mécontentement du défunt Roy de Siam ; leur Negociation fut plus heureuſe qu'ils n'avoient oſé l'eſperer, car en tres-peu de jours ils tirerent des aſſurances que Nac-Ceſta ſeroit tres-bien receu dans

Camboye, & qu'il ne tiendroit qu'à luy de s'y faire proclamer Roy; la ſeule difficulté qui reſtoit à ces Princes eſtoit celle de s'échapper ſans qu'on s'en apperceut, car il n'y alloit pas moins que de leur teſte s'ils euſſent eſté découverts : pour rendre leur fuitte plus ſecrette ils partirent la nuit, accompagnez de quelques-uns de leurs amis qui voulurent bien ſuivre leur bonne ou mauvaiſe fortune; les foreſts qu'ils gagnerent le plus diligemment qu'il leur fut poſſible les mirent bien-toſt à couvert & hors d'eſtat d'apprehender d'être pourſuivis : Enfin ils arriverent heureuſement à Camboye, & les meſures qui avoient eſté priſes pour les y faire bien recevoir, ſe trouverent ſi juſtes, que Nac-Ceſta peu de jours aprés ſon arrivée fut publiquement proclamé Roy, & receut le ſerment de fidelité de tous les Gouverneurs des Provinces : Les Siamois qui n'apprirent la fuïte de ces Princes, que lors qu'il n'eſtoit plus temps de l'empêcher, rentrerent en eux-mêmes, & commencerent d'apprehender les ſuites qu'elle pourroit avoir s'ils ne s'accommodoient entre eux, car la mort du Roy avoit allumé dans le Royaume une guerre Civile qui l'expoſoit en proye à tous ſes ennemis; les Eſtats s'aſſemblerent; la Paix y fut propoſée, & toutes les parties

intereſſées eſtant demeurées d'accord des conditions; il fut enfin reſolu que l'on previendroit le Roy de Camboye par des courſes que l'on feroit inceſſamment ſur ſes Terres, avant qu'il eut le temps de s'affermir ſur ſon Trône, il en fut averty, & ſe ſentant en effet trop foible encore pour pouvoir reſiſter aux forces d'un ſi grand Royaume preſtes à fondre ſur luy, il envoya des Ambaſſadeurs au Roy de la Cochinchine pour implorer ſon ſecours & pour demander en mariage quelqu'une des Princeſſes de ſon Sang; ce Prince qui avoit l'ame grande, & qui par les glorieuſes Victoires qu'il venoit de remporter ſur le Tunquin, s'étoit acquis beaucoup de credit & de reputation dans les Indes, ſe fit un honneur d'accorder au Roy de Camboye tout ce qu'il luy demandoit. Il luy donna pour femme une de ſes filles naturelles, & il fit eſcorter les coffres pleins d'or & d'argent qu'il luy envoya pour ſa dot par quatre ou cinq Compagnies de ſes plus braves Soldats. A peine ces Troupes furent-elles arrivées, que Nac-Ceſta ſe vit dans la neceſſité de s'en ſervir ſans pouvoir leur donner le temps de ſe repoſer, car les Siamois eſtoient déja venus par mer & par terre aſſieger Camboye. Il ſe mit donc en campagne à la teſte de ſes troup-

pes Camboyennes, & il laiſſa à la Reyne ſa nouvelle Epouſe la conduite des Cochinchinoiſes. Cette courageuſe Princeſſe les ayant fait monter avec elle ſur ſes Vaiſſeaux, alla le ſabre à la main affronter l'Armée navalle de Siam : le choc fut rude, & le combat dura fort long-temps, mais enfin la victoire ſe rangea du côté de la Reine, & elle donna la chaſſe à la flotte Siamoiſe pendant que le Roy ſon Epoux mit ſur terre l'Armée ennemie en déroute, & qu'il la força de rentrer honteuſement dans ſon pays.

Le malheur voulut qu'il n'eut point d'enfans de cette grande Princeſſe, & qu'il ne laiſſa en mourant, aprés avoir regné quinze ans, que deux Fils qu'il avoit eu d'une de ſes Concubines. Comme Nac-Channe, & Nac-Ché (c'eſt ainſi qu'ils ſe nommoient) eſtoient encore trop jeunes pour pouvoir gouverner le Royaume, la Regence en fut donnée à Nac-Barachia, leur oncle : Il s'en trouva ſi bien, que ne pouvant plus ſe reſoudre de rendre à l'aiſné de ſes Neveux la Couronne qu'il n'avoit receuë qu'en dépoſt, il prit le deſſein de ſe la conſerver par ſa mort ; mais il ne put pas ſi bien le cacher, que la Princeſſe qui eſtoit d'une penetration d'eſprit ſurprenante, n'en découvrît quelque choſe ; elle avertit Nac-

Channe de ſe tenir ſur ſes gardes : le Prince ouvrant les yeux ſur le peril qu'il couroit, en fut effrayé, & crut qu'il eſtoit de la prudence de prevenir le coup dont il eſtoit menacé. Il eût eſté dangereux de le faire à force ouverte, parce que comme le traiſtre avoit toûjours beaucoup menagé le peuple pendant les dix années de ſa Regence, il en eſtoit extrémement aimé : il falut donc en venir aux dernieres extrémitez, & prendre les ſeules voyes qui luy reſtoient pour ſauver ſa vie ; l'ordre fut donné à deux Pages de ſa Chambre d'attendre le Regent au bout d'une petite gallerie fort obſcure, par laquelle il paſſoit ordinairement dans ſon Appartement quand il ſortoit le ſoir de celuy de Nac-Channe, & là, de l'aſſaſſiner ſi-tôt que le Prince leur en auroit donné le ſignal en ſoufflant les flambeaux, & frappant du pied contre le plancher de ſa Chambre. Les choſes ſe firent comme elles avoient eſté concertées ; mais elles ne purent pas ſe faire ſans beaucoup de bruit : Les Gardes s'éveillerent & crierent aux Armes : le peuple accourut en foule au Palais, & comme il ne doutoit point que Nac-Channe n'eût eſté l'auteur de cet aſſaſſinat, il en auroit forcé les portes pour l'en tirer & le mettre en pieces, ſi la Reine pour qui le peuple eſtoit prevenu

d'un profond respect, & d'une tres-grande confiance, n'eût paru à la fenestre pour l'appaiser : elle luy representa l'interest sensible qu'il avoit d'avoir pour Roy un legitime heritier de la Couronne, & non point un Usurpateur & un Traistre, qui avoit voulu tremper ses mains dans le sang du Fils de son Roy : que Nac-Channe estoit un Prince genereux qui ne vouloit monter sur le Trône que pour estre plus en état de faire du bien à tous ses Sujets ; & qu'elle se rendoit elle-même caution de cette bonne volonté. Qu'il avoit déja donné des marques assez éclatantes de sa valeur & de son courage pour leur faire croire qu'ils n'avoient point d'ennemis, point de Siamois qu'ils dûssent craindre pendant qu'il seroit à leur teste pour les deffendre, & pour leur conserver la gloire des victoires qu'ils avoient remportées sous la conduite du Roy son pere. Vous devez cette justice, ajoûta-t'elle, au sang & à la memoire de cet illustre Deffunt, qui vous a toûjours tant aimé : vous la devez au repos de l'Etat ; & vous ne pouvez pas la refuser aux prieres d'une Reine, qui ne vous demanderoit pas encore aujourd'huy pour Nac-Channe cette Couronne qui luy appartient par le droit de sa naissance, si sa vertu, & l'amour qu'il a pour vous, ne l'avoit déja rendu digne de la porter.

A peine

A peine eut-elle achevé ce diſcours avec cette grace, & cette éloquence qui luy eſtoient naturelles, que le Peuple s'écria vive Nac-Channe, & qu'il fut à l'heure même proclamé Roy à la porte de ce même Palais, où on eſtoit venu le chercher pour le poignarder. Il Regna vingt-cinq ans, mais ſon Regne ne fut pas heureux, car il fut preſque toûjours traverſé par les factions des cinq enfans que le Regent avoit laiſſé en mourant, leſquels ne ceſſerent de chercher les moyens de vanger la mort de leur Pere ; l'aîné de tous qui s'appelloit Nac-Prachoufa y parut moins échauffé que les autres, comme il eſtoit déja fort avancé dans les Charges, il crut aprés y avoir bien penſé, qu'il eſtoit de la prudence de ſacrifier ſon reſſentiment à ſa fortune, & qu'il devoit pour l'établiſſement de ſa Famille s'attacher plûtôt aux intereſts de Nac-Channe, que de demeurer dans le party de ſes Freres, qu'il voyoit bien eſtre trop foible pour pouvoir ſe ſoûtenir encore long-temps. Le Roy qui n'avoit point d'enfans, pour l'engager de plus en plus à luy eſtre fidele, luy fit l'honneur d'adopter ſon fils Nac-Non, & de le declarer l'heritier preſomptif de ſa Couronne. La jalouſie qu'en eurent ſes Freres les jetta dans le deſeſpoir, & leur fit prendre la reſo-

lution d'attaquer Nac-Channe à force ouverte. Nac-Prachoufa fit dans cette occasion si delicate tout ce que la reconnoissance de tant de bien-faits receus de son Souverain, & la fidelité qu'il luy avoit juré exigeoient de luy; il prit les armes contre ses Freres, & ne se sentant pas assez fort pour se deffendre contre eux, sans en parler à la Princesse Reine, avec qui le Roy Nac-Channe s'estoit depuis quelque temps broüillé mal à propos; il écrivit en son nom au Roy son Pere pour luy demander du secours. Deux cens hommes bien choisis, & des mieux aguerris luy furent envoyez par le Roy de la Cochinchine, & ils arriverent aussi-tôt pour se joindre aux troupes de Nac-Prachoufa qui se mettant à leur teste, marcha droit contre les rebelles, lesquels se sentans trop foibles pour luy pouvoir resister en face, se contenterent de se battre en retraite, & aprés quelques legeres escarmouches, furent sagement se cacher dans l'épaisseur des forests. Nac-Prachoufa eut la hardiesse de les y poursuivre, nonobstant le danger qu'il pouvoit courir d'y estre enveloppé, & d'y perir avec toute son armée, il fut assez heureux pour les joindre & pour les combattre dans une plaine assez estenduë, qui se trouva par hazard au milieu des forests.

Mais il ne luy fut pas si aisé qu'il l'avoit pû croire, de les vaincre, car ils luy disputerent fort long-temps le champ de bataille, & quand ils se virent forcez de le ceder au plus grand nombre, ils se retirerent en bon ordre dans de plus épaisses forests, où ils sçavoient bien que Nac-Prachoufa n'auroit jamais la temerité de les venir attaquer. Là ils tinrent Conseil de guerre, & il fut resolu entre eux que les deux plus jeunes des quatre Freres iroient implorer la protection du Roy de la Cochinchine, car ils ne sçavoient pas encore qu'il estoit entré dans les interests de leur ennemy, ils équipperent le mieux qu'ils purent une longue barque, qu'ils trouverent sur le rivage, Nac-Tam & Nac-Pane cinglerent dessus en pleine Mer, mais il faut bien qu'ils ayent pery en chemin, car depuis leur départ de Camboye on n'a point encore receu de leurs nouvelles. Les deux autres Freres qui estoient demeurez dans leurs retranchemens, ennuyez de les y attendre chercherent d'autres moyens de se deffendre contre leur aîné : ils avoient appris que la Reine estoit mal avec le Roy, qu'elle estoit indignée de ce que contre sa volonté ils s'estoit fait Mahometan, & de ce qu'il avoit honteusement violé le Droit des Gens, en faisant massacrer par le con-

ſeil de quelques Malays, qui l'avoient engagé dans leur Secte, l'Ambaſſadeur du Roy ſon Pere ; cela leur donna ſujet d'eſperer que cette Princeſſe, qui d'ailleurs eſtoit naturellement genereuſe & bienfaiſante, ne leur refuſeroit peut-eſtre pas le ſecours qui leur eſtoit ſi neceſſaire ; Nac-Protien ſe chargea du ſoin de cette dangereuſe negociation, il vint *incognito* la trouver chez elle, & s'eſtant jetté à ſes pieds, il ſceut ſi bien la perſuader de la juſtice de ſa cauſe, qu'elle luy promit d'écrire en ſa faveur au Roy ſon pere, ſon voyage fut plus heureux qu'il ne l'avoit eſperé : car comme il eſtoit un des hommes des mieux faits, & des plus ſpirituels de ſon temps, la Reine s'en apperceut, & elle eut le cœur aſſez tendre pour eſtre touchée de ſon merite ; de ſorte que ce fut plûtôt par la force de l'inclination qu'elle ſentit pour ce Prince, que par l'averſion qu'elle eût pour Nac-Channe, qu'elle voulut l'adopter pour ſon fils, avant qu'il la quittât pour retourner à ſon Camp. Elle eut bien ſouhaitté le retenir plus long-temps auprés d'elle, mais elle craignit encore plus que luy qu'il ne fût découvert à la Cour, & que les ennemis qu'il y avoit ne luy fiſſent acheter trop cherement le plaiſir qu'elle avoit eu de le voir.

A peine fut-il retourné dans les foreſts, où ſon Frere l'attendoit avec une extréme impatience, qu'il apprit que le Roy de la Cochinchine, avoit envoyé à la Reine ſa fille, mille hommes des plus braves de ſes troupes, ſous la conduite d'un vieux Capitaine des plus experimentez de ſon temps ; qu'à leur arrivée dans le Royaume de Camboye ils s'eſtoient ſaiſis par addreſſe des poſtes les plus avantageux, & par force des perſonnes qu'ils avoient crû les plus capables de traverſer leurs deſſeins ; que le Roy s'eſtoit enfuy à la premiere nouvelle qu'il avoit receuë de leur deſcente ſur ſes terres, & qu'il eſtoit temps qu'il vint luy-même faire valoir l'occaſion que ſa bonne fortune luy preſentoit, de monter ſur le Trône, il n'en falut pas davantage pour l'obliger de quitter ſon méchant poſte ; il s'approcha ſecrettement de la Ville de Camboye où il trouva ſes affaires dans un meilleur eſtat qu'il ne penſoit : car ce vieux Capitaine, ſuivant l'ordre qu'il avoit receu du Roy ſon Maître, avoit toûjours, en attendant ce Prince, aſſemblé les Eſtats du Royaume, & les avoit fait déja conſentir à trois choſes ; la premiere que Nac-Protien, ſeroit declaré Roy ; la deuxiéme, que la Reine partageroit avec luy le Gouvernement du Royaume ; & la

troiſiéme, que l'on iroit inceſſamment à la queſte de Nac-Channe pour le mettre en lieu de ſeureté, & hors d'eſtat de pouvoir jamais troubler la paix de ſes Peuples, ce qui avoit eſté reſolu en l'abſence du Prince, fut executé ſi-tôt qu'il parut, & les troupes Cochinchinoiſes qui avoient eu commiſſion d'aller chercher Nac-Channe, le trouverent caché dans un vieux Temple, dont les ruïnes eſtoient encore en veneration parmy le peuple, parce qu'on tenoit pour certain dans le Pays qu'il avoit eſté autrefois bâty par Alexandre le Grand : On le pria d'abord avec beaucoup de reſpect, de venir prendre ſa place dans l'Aſſemblée des Eſtats où il eſtoit attendu, pour deliberer d'une affaire qui luy eſtoit de la derniere conſequence ; mais ſe doutant bien de ſon malheur, il refuſa de s'y trovver. Nac-Channe, luy dit hardiment un Officier Camboyen, ſi vous n'y venez de bon gré, on vous y fera marcher de force : alors ce Prince ſe ſentit ſi vivement touché de la réponſe de ce ſujet inſolent, qu'il eut toutes les peines du monde à retenir ſes larmes, il ſe mit à genoux, & levant les yeux & les mains au Ciel, il luy demanda la vengeance de la perfidie de ſon peuple ; il le conjura entre autres choſes de le rendre ſi

miſerable qu'il n'eut pas ſeulement dequoy couvrir ſa nudité. Je ne ſçay point ſi Dieu en exauçant les prieres de ce Prince, tout infidele qu'il eſtoit, a voulu marquer à tous les peuples de la Terre, l'obeïſſance qu'ils doivent à leurs Souverains tels qu'ils puiſſent eſtre, mais je ſçay bien que les Camboyens qui eſtoient autrefois fort riches, ſe trouvent aujourd'huy reduits dans un eſtat de pauvreté ſi déplorable, qu'ils vont tous nuds en tout temps, & que les plus accommodez d'entr'eux ont à peine une aune de toile pour couvrir leur nudité.

Nac-Channe qui pendant qu'on le conduiſoit à Camboye avoit eu le temps de ſe raſſurer de ſes craintes, & de rappeller ſon courage, ſe preſenta à l'Aſſemblée des Etats avec une aſſurance qui fit trembler ſes Ennemis. Comme il eſtoit naturellement éloquent, il parla pour ſa juſtification avec tant de force & d'énergie, qu'il fit rentrer dans ſes intereſts la plus grande partie de ceux qui s'eſtoient ouvertement declarez contre luy; de ſorte que le Reſultat de l'Aſſemblée fut que Nac-Channe & Nac-Protien ſe rendroient inceſſamment auprés du Roy de la Cochinchine, qui ſeroit treshumblement ſupplié de donner la Couronne à celuy des deux qu'il jugeroit avoir le plus

de droit d'y prétendre. Le premier s'y ſoumit avec joye, parce qu'il eſtoit perſuadé de la juſtice de ſa cauſe, & de la ſageſſe de celuy qui en devoit eſtre le Juge ; mais Nac-Protien ne crut pas devoir mettre en compromis une affaire d'une ſi grande conſequence. Il laiſſa donc partir ſon Competiteur, qui fut tres-bien receu à la Cour de la Cochinchine ; ſes prétentions y furent diſcutées avec toute l'exactitude qu'elles meritoient : il ſe purgea du crime dont on l'accuſoit, d'avoir fait aſſaſſiner l'Ambaſſadeur du Roy, & enfin la Couronne de Camboye luy fut ajugée par le grand Arbitre qui en devoit decider. Afin de luy en aſſurer la poſſeſſion ce Prince eut encore l'honneſteté de luy donner pour eſcorte quelques Compagnies de ſes meilleures Troupes. Nac-Channe reprit donc le chemin de Camboye, parfaitement ſatisfait de ſon voyage ; mais ayant voulu s'en réjoüir en particulier avec pluſieurs de ſes Amis qui eſtoient venus au devant de luy juſqu'à Cyampa, il y but tant de Raque qu'il en tomba malade & mourut deux jours aprés : Avant que de mourir il declara qu'il vouloit que Nac-Cotrei ſon plus jeune Couſin luy ſuccedât, à l'excluſion de Nac-Protien, qui par ſa revolte, dit-il, avoit troublé la paix du Royaume, & s'eſtoit rendu indigne de le gouverner

verner par les malheurs dont il l'avoit accablé : Il fit promettre au Commandant des Troupes Cochinchinoiſes qu'il feroit publiquement cette declaration, ſi-tôt qu'il ſeroit arrivé à Camboye. Cet Officier ſatisfit à ſa commiſſion, mais Nac-Protien qui eſtoit en place s'en mocqua, & ſoûtint opiniâtrément en preſence des Etats aſſemblez que cette diſpoſition du deffunt renverſoit l'ordre de la Nature, & donnoit atteinte au droit d'aîneſſe, qui reſidoit & devoit eſtre inviolable en ſa perſonne. Les ſentimens des Etats furent encore partagez, & il falut avoir recours comme auparavant au Roy de la Cochinchine, qui les mit enfin d'accord, en ordonnant que les deux Freres partageroient le Royaume par moitié, & que chacun d'eux poſſederoit en Souveraineté la part & portion qui luy ſeroit écheuë par le ſort : le partage en fut fait & executé en tres-peu de temps ; tout le monde en fut ſatisfait, & le peuple, que tous ces Princes differens avoient beaucoup fait ſouffrir par leurs diviſions, commença à reſpirer un air plus doux, & à joüir pour un temps, de cette paix qu'il avoit tant deſirée : Je dis pour un temps, car elle ne dura que peu de jours ; & voicy ce qui donna lieu à une nouvelle guerre, qui ne fut pas moins cruelle que celles qui l'avoient precedée.

Nac-Protien avoit deux fils, Nac-Ceſta, & Nac-Son, & une fille que l'on appelloit Naé-Bene qu'il maria à Nac-Sorechit ſon couſin germain ; le Beaupere & le Gendre vécurent quelques mois enſemble dans une parfaite intelligence, mais ils ſe broüillerent bien-toſt aprés, pour un ſujet qui n'en valoit pas la peine. Nac-Sorechit ſe divertiſſoit à nourrir chez luy des tourterelles ; il en avoit une entre autres d'un plumage extraordinaire, qui plut tant à Nac-Protien qu'il le pria de la luy donner. Ce Prince eut la mal-honneſteté de la luy refuſe, & ce refus mit ſi fort en colere Naé-protien contre luy, que deſlors il prit deſſein de s'en deffaire. Nac-Bene ſa fille fut aſſez heureuſe pour le découvrir, elle en avertit ſon mary, qui prit ſes précautions, & ſe reſolut de prevenir ſon ennemy ; il prit l'occaſion d'une Feſte ſolemnelle qui devoit attirer ce jour-là Nac-Protien dans un Temple pour y faire ſes prieres accoutumées ; quelques Marchands Chinois à qui il avoit promis & aſſuré une recompenſe de quatre mille cinq cens livres s'ils faiſoient le coup, ne le manquerent pas. Nac-Protien fut tué ſur la place, au milieu de ſes Gardes, qui n'oſerent pas ſeulement mettre le ſabre à la main pour le deffendre. Nac-Cotrei qui en

receut les premieres nouvelles ne crût pas que sa vie fust trop en seureté dans Camboye aprés un assassinat de cette qualité, il se déroba par la fuite à l'ambition de ce Prince qui sans doute ne l'auroit pas épargné, & par sa retraite il luy facilita les moyens de se rendre maistre du reste du Royaume. Ce Tyran, pour s'en assurer la possession, & donner en même temps à son usurpation quelque couleur de justice, s'imagina qu'il luy faloit épouser la femme de Nac-Cotrei qui n'avoit pû suivre son époux dans la Cochinchine où il s'estoit refugié. La Princesse fit semblant d'agréer cette alliance, mais en effet elle ne donna la main à Nac-Sorechit qu'afin de pouvoir plus aisément vanger la mort de son beaufrere, l'exil de son mary & les malheurs de sa Patrie sur celuy qui en estoit coupable; elle le poignarda dans son lit la premiere nuit de ses nopces, & en même temps elle dépêcha un Courier à Nac-Cotrei pour luy donner avis de ce qu'elle venoit de faire en sa faveur, & un autre à Nac-Cesta fils de Nac-Protien, pour luy dire qu'il estoit temps qu'il vint partager le Royaume avec le Prince son époux. Mais ce dernier au lieu de reconnoître le bon office qu'elle venoit de luy ren-

dre, ne vint que pour luy plonger dans le ſein le même poignard dont elle venoit de tuër ſon plus mortel ennemy.

Cependant Nac-Cotrei revint de la Cochinchine, mais quand il apprit la mort de ſa femme il en eut tant de douleur qu'il ſe reſolut de quitter le monde & de ſe faire Talapoin. Il ſe retira donc dans une affreuſe ſolitude éloignée du bruit des Villes & du commerce de la Cour, où il finit paiſiblement ſes jours : Quoy qu'étant dans cette ſolitude, Nac-Ceſta ne deuſt plus l'apprehender, il n'oſa pourtant jamais paroiſtre en public, ny prendre la qualité de Roy pendant qu'il le ſçut en vie, tant il eſtoit effrayé par l'image de ſon crime qui le ſuivoit en tous lieux. Mais ſi-toſt qu'il apprit ſa mort il aſſembla ſes amis, & par leur credit s'empara de tout le Royaume ; il crût qu'il devoit pour ſa conſervation demander l'agréement du Roy de la Cochinchine qu'il ſçavoit bien n'avoir pas ſujet d'eſtre ſatisfait de luy, mais les riches preſens qu'il luy envoya ne purent engager ce grand Prince à rien faire contre la Juſtice. Il ajugea à Nac-Ceſta cette partie des Eſtats de Camboye dont ſon pere avoit autrefois joüy, & donna l'autre

moitié à Nac-Non fils de Nac-Prachoufa, dont nous avons déja parlé dans le commencement de cette Hiſtoire.

Nac-Ceſta mal ſatisfait du Roy de la Cochinchine, ne voulut pas s'en tenir au jugement qu'il avoit rendu. Il declara la guerre à Nac-Non qui s'en eſtoit bien douté, & qui pour pouvoir ſe deffendre contre luy, avoit déja formé un party tres-conſiderable dans le Royaume; ils ſe livrerent pluſieurs combats, où il y eut même aſſez de ſang répandu de part & d'autre; mais l'égalité de leurs forces tint toûjours la victoire en ſuſpens; de ſorte que Nac-Ceſta mourut trois ans aprés, ſans qu'on pût dire qu'il ait eſté le vainqueur, ou le vaincu: Il laiſſa pour ſon ſucceſſeur Nac-Son qui eſtoit encore en bas âge. Si-toſt que Nac-Non, qui eſtoit un fort bon Prince, eut appris la mort de Nac-Ceſta, il eut la generoſité d'envoyer à ſon fils des preſens tres-conſiderables, & un grand nombre de Talapoins pour faire avec plus d'honneur & de pompe les funerailles de ſon pere; mais ceux qui pendant la minorité de ce jeune Prince gouvernoient le Royaume en ſon nom, receurent ces preſens avec beaucoup de mépris, & ils furent même aſſez lâches pour mettre à mort tous ces pauvres Talapoins. Une action

si inhumaine & si brutale alluma la guerre entre ces deux Princes. Nac-Non ne se sentant pas le plus fort, demanda du secours au Roy de la Cochinchine, & Nac-Son se mit sous la protection du Roy de Siam, qui luy envoya des Troupes, & luy fournit de l'argent; les deux armées se joignirent, & aprés un sanglant combat, le Champ de Bataille demeura à Nac-Son qui mit en fuite les Cochinchinois, & força Nac-Non de se retirer avec eux dans la Cochinchine. Il ne joüit pas long-temps de la paix que cette grande victoire n'avoit fait, pour ainsi dire, que presser au Royaume de Camboye, car deux ou trois ans aprés, trois mille Chinois que le Tartare avoit chassez de leur pays, se vinrent joindre aux Cochinchinois & aux Camboyens qui avoient favorisé la retraite de leur Prince; & Nac-Non s'estant mis à leur teste, vint fondre sur Nac-Son qu'il battit en plusieurs rencontres; les Troupes Siamoises furent taillées en pieces par les siennes, & le vaincu fut obligé de s'aller cacher dans l'épaisseur des forests pour ne pas tomber entre les mains du vainqueur; tout ce qu'il put faire dans cette extrémité fut de demander un nouveau secours au Roy de Siam, qui voulut bien encore hazarder cinq cens hommes de ses meilleures Troupes; mais c'estoit trop peu pour pouvoir resister à un si grand nombre

d'ennemis, preſque tous y perdirent la vie : Il eſt vray que contre la coutume des naturels du pays, ils la vendirent plus cherement qu'on n'avoit eſperé.

Ce ſont-là les dernieres nouvelles que l'on receut à Siam de cette guerre de Camboye lors que j'y eſtois encore ſur la fin de l'année 1685. Le Roy ſe diſpoſoit, quand j'en partis, d'envoyer à ce Prince un ſecours de dix-huit mille hommes par terre, & par mer une Eſcadre de quatre ou cinq grands Vaiſſeaux commandez par des Portugais & des Anglois, avec ſoixante groſſes barques, à qui l'on a donné le nom de Galeres, ſous la conduite des plus braves Officiers Siamois; On attend avec impatience le ſuccez de cette grande entrepriſe.

QUATRIE'ME CHAPITRE.

Des occupations du Roy, & de ſes divertiſſemens ordinaires.

LA paix dont le Royaume de Siam joüit depuis pluſieurs années, n'a point interrompu le cours des travaux publics, chacun continuë d'y rendre au Roy pendant ſix mois les ſervices qui luy ſont preſcrits ; & ce Prince pour marquer à ſes peuples l'averſion qu'il a pour l'oiſiveté, leur donne l'exemple d'une application continuelle à tous ſes devoirs ; il ſe leve en tout temps à ſept heures préciſes du matin, ſes Pages le lavent, & l'habillent, il fait enſuite ſa priere à Sommonokodom, & aprés qu'il a déjeuné, à huit heures il entre en ſon grand Conſeil pour y demeurer juſques à midy ; il y trouve Monſieur de Conſtance ſon premier Miniſtre qui luy fait un rapport exact & fidele des affaires les plus importantes du Royaume ſur leſquelles il doit prononcer. Quand il a achevé, le Roy

Roy reprend tout ce qu'il a dit en presence des Mandarins qui sont ses premiers Conseillers d'Estat, & leur en demande leurs avis; ils sont tous prosternez par terre, appuyez seulement sur leurs coudes, sans qu'ils soient jamais dispensez de se tenir dans cette posture si gênante pendant qu'ils demeurent en presence de sa Majesté; chacun d'eux ouvre son avis par un petit compliment qu'il luy fait à peu prés en ces termes: Sire, puis que vôtre parole Royale & divine a bien voulu descendre jusques à moy, qui ne suis qu'ordure & poussiere, je la mets avec respect sur ma teste, & prens la hardiesse de dire à vôtre Majesté ce que je pense de l'affaire qu'Elle a daigné proposer à moy qui suis son esclave.

Aprés qu'ils ont tous dit leur avis, sa Majesté dit le sien qui decide, sans qu'il soit permis d'y repliquer: si pendant l'examen & la discussion de l'affaire proposée le Roy s'est apperceu qu'il y a eu quelque raison secrette, quelque interest particulier qui a pû empécher quelqu'un de ses Conseillers de dire sincerement & de bonne foy ce qu'il en pensoit, il en suspend le jugement jusques à ce qu'il ait sçû au vray ses sentimens; & afin que les personnes interessées ne puissent point leur sçavoir mauvais gré de la découverte qu'il

aura faite à ſa Majeſté, elle l'envoye querir ſecrettement & à l'inſceu de tous les autres Conſeillers, pour l'interroger confidemment ſur ce qu'elle deſire en apprendre.

Quand ce grand Conſeil eſt finy, le Roy fait entrer quelques Juges ſubalternes, de qui il s'informe des affaires de moindre conſequence qui ſe doivent juger dans leurs Tribunaux, & ſouvent même il ſe fait rendre compte des Jugemens qu'ils ont rendus depuis le temps qu'il les a veus. Il donne enſuite ſes ordres aux grands Mandarins, ou il leur demande ſi ceux qu'ils ont déja receus ont eſté executez avec toute la fidelité qu'on leur devoit. Midy ſonné, il va diſner : la Table levée ſes Pages le deshabillent, & le lavent comme ils ont fait le matin : Il s'endort au ſon des Voix & des Inſtrumens de Muſique, & on le laiſſe repoſer juſqu'à quatre heures qu'on l'éveille : on luy donne des habits tout differents de ceux qu'il a portez le matin ; & quand il eſt en état d'eſtre veu, ſon Lecteur entre avec un Livre à la main, & l'ayant fait voir à ſa Majeſté, il luy demande ſi la lecture ne luy en ſera point deſagreable. L'Hiſtoire des Empereurs de la Chine & du Japon avoit eſté dans les premieres années de ſa vie celle qui luy avoit toûjours plû davantage ; mais depuis

qu'il a oüy parler de LOUIS LE GRAND, il a preferé la ſienne à toutes les autres ; ſa joye paroiſt ſur ſon viſage quand on luy raconte les merveilles de ſon Regne, & on ne fait jamais mieux ſa cour que quand on le flatte de l'eſtime & de l'amitié de ce grand Prince.

Il n'y a point d'employ dans ſon Palais qui ſoit plus fatiguant que celuy de ce Lecteur ; il faut qu'il paſſe aſſez ſouvent trois ou quatre heures à lire proſterné par terre, & appuyé ſur ſes coudes, ſans preſque oſer prendre haleine, & ſe mettre dans une ſituation moins incommode : quand le Roy eſt à Louveau, la lecture finit ordinairement à cinq heures, ſon Elephant l'attend à la porte du Château, ſur lequel il va ſe promener à la campagne ; mais s'il eſt dans ſa Ville capitale, il ne ſort jamais que pour aller voir quelque nouvel édifice, ou pour aſſiſter à la ceremonie de quelque grande Feſte : il ſe contente des belles allées de ſon Jardin, quand le temps eſt aſſez beau pour pouvoir s'y promener, ou bien il va rendre viſite aux Dames, qui le retiennent aſſez ſouvent juſqu'à huit heures du ſoir qu'il doit rentrer au Conſeil. Comme il a coutume de reſerver pour le ſoir le jugement des affaires de la plus grande conſequence qui luy ont eſté rapportées le matin, afin de don-

ner à ses Conseillers le temps d'y penser plus meurement pendant la journée, il est rare qu'on luy en propose de nouvelles sans une necessité pressante : ce Conseil ne laisse pas pourtant de durer jusqu'à minuit que le Roy se retire, ou pour aller souper, s'il n'a pas mangé avant que d'y entrer, ou pour se coucher. Quoy que ce Prince s'applique fortement au soin de ses affaires, & au bon gouvernement de son Royaume, il ne laisse pas pourtant de donner quelques temps à ses divertissemens : il prefere à tous ses plaisirs celuy de la chasse des Tygres & des Elephans, qu'il fait durer pendant tout le temps qu'il demeure à Louveau, c'est à dire, depuis le mois de Novembre jusqu'aux derniers jours de Juillet, ou les premiers du mois d'Aoust. Jamais Prince n'y fut plus adroit ny plus heureux que luy : il n'y a point d'années qu'il ne prenne plus de trois cens Elephans ; il se reserve les plus beaux pour son usage ; il fait present de ceux qui le sont moins aux Mandarins qui sont en faveur auprés de luy, ou qui luy ont rendu de plus grands services, & il fait vendre les autres aux Etrangers, qui les transportent jusqu'au Mogol, & dans les Royaumes voisins ; mais le divertissement que le Roy prend à cette chasse coûte bien cher aux trente mille hommes qui s'y trouvent ordinai-

rement employez, car il y en a beaucoup qui y meurent de fatigue, les uns eſtant obligez de courir nuit & jour dans les foreſts, pour découvrir & forcer les forts où ces animaux ſe ſont retranchez, les autres eſtant ſans ceſſe occupez à faire des terraſſes & des palliſſades pour les empêcher de s'échapper, enfin chacun y a ſon employ particulier, auquel il faut qu'il ſe donne tout entier, car s'il ſe ménage un peu trop, ou s'il y fait quelque faute, il eſt ſûr d'en eſtre puny à l'heure même par les Officiers prépoſez pour veiller ſur ſa conduite.

Comme ceux qui ont déja donné au public des Relations de ce Royaume ſe ſont fort étendus ſur toutes les circonſtances de cette grande Chaſſe, je ne veux point ennuyer le Lecteur par une repetition inutile de tout ce qu'ils en ont ſi bien écrit.

CINQUIE'ME CHAPITRE.

De la Garde du Roy, & de sa suite, quand il sort sur son Elephant ou dans son Balon.

LA Garde du Roy est composée de plusieurs Compagnies de jeunes Gentilhommes, & de simples Soldats, le nombre n'en est pas reglé comme en France, il est plus grand dans certains jours que dans d'autres, & bien moindre quand sa Majesté demeure dans le Palais, que quand elle en sort; les simples Soldats sont en garde dans les premieres cours du Château pendant un mois, & les Mandarins qui tiennent les autres cours & les Salles les plus proches de l'Appartement du Roy chacun selon la dignité de sa Charge & le rang qu'il a dans le Royaume, n'ont que trois jours de suite de service: les uns & les autres se partagent en deux escoüades, afin que chacun d'eux puisse à certaines heures du jour & de la nuit pourvoir aux necessitez de la vie:

ils ſont tous attachez à leur poſte aſſis ſur leurs talons, car c'eſt manquer de reſpect que de ſe tenir debout dans le Palais du Roy, quand même il n'y eſt pas, ils y gardent un profond ſilence ; & les moindres fautes qu'ils font contre la diſcipline eſtablie parmy eux, ſont ſeverement châtiées ſans déplacer, par leurs Officiers qui ne les perdent preſque point de veuë. Quand le Roy ſort pour faire parade de ſa Grandeur en preſence d'un Ambaſſadeur de quelque Souverain qu'il veut honorer en perſonne, ou bien pour aſſiſter à la ceremonie d'une grande Feſte, les Compagnies de ſa Garde à pied ſont ſoûtenuës par des eſcadrons de Cavalerie, qui font bien tous enſemble douze à treize mille hommes : ſi la Cavalcade ſe fait par terre, pluſieurs des plus beaux Elephans des Ecuries de ſa Majeſté ſe trouvent preſts à la porte du Palais, pour ſervir de monture aux plus grands Seigneurs de ſa ſuite ; celuy du Roy, qui eſt le plus beau & le plus adroit de tous, ſe courbe de luy-même ſi-tôt qu'il le void approcher de luy ; & il le connoît ſi bien, qu'il ne peut pas ſouffrir d'eſtre monté par un autre tel qu'il puiſſe eſtre ; ſon harnois eſt d'une magnificence extraordinaire, ſur le milieu de ſon dos s'éleve un

Trône tout éclatant d'or & de pierreries, où le Roy eſt aſſis fort à ſon aiſe, tenant en main un croc d'or pour le piquer, & le faire tourner de quel coſté il luy plaiſt : il a pourtant derriere luy un petit Mandarin proſterné ſur la croupe, qui en cas de beſoin luy peut ſervir de Cornaque & de Guide. Cet Elephant tout grand qu'il eſt n'eſt point pourtant celuy dont on a déja parlé dans les Relations qui ont precedé cette Hiſtoire : car le Roy a tant de veneration pour l'Elephant blanc, qu'il ne ſe croit pas digne de le monter ; les Mandarins ſe font un honneur de le ſervir ; les Vaiſſeaux dans leſquels il mange ſont tous d'or maſſif, & de peur que le ſoleil ne luy faſſe mal à la teſte, il ne marche jamais que ſous de grands paraſols faits des plus belles étoffes de la Chine. Il s'en faut beaucoup que celuy-cy ſoit ſi grand Seigneur, quoy qu'il ait l'allure bien plus fiere, quand il ſent le Roy ſur ſon dos ; il ne doit pas même luy ſucceder, on en éleve un autre jeune qui eſt blanc, c'eſt à dire d'un gris cendré comme luy, lequel prendra ſa place aprés ſa mort, & recevra les mêmes honneurs qui luy ſeront rendus juſqu'au dernier moment de ſa vie, car ny l'infirmité ny la vieilleſſe, ne ſont point des ſujets legitimes pour les dégrader.

Cent

Cent pas devant le Roy, marche la Cavalerie ſur une même ligne toûjours à la gauche de ſa Majeſté, la civilité Siamoiſe ne permettant pas de ſe tenir directement, & vis à vis une perſonne à qui on doit du reſpect. Sa Majeſté a autour d'elle un fort grand nombre de Mandarins à pied qui l'accompagnent d'un pas grave & modeſte, les uns portent ſes Armes, les autres ſa Bouſſetre & ſon Betel, & trois d'entre tous ceux qui l'approchent de plus prés tiennent chacun en main un grand paraſol fait de brocard d'or & d'argent, qui a un manche tout d'or ou d'argent maſſif. Ces paraſols le ſuivent par tout, & paſſent dans le Royaume pour des ſimboles de la divinité des Rois, à qui les peuples, diſent-ils, doivent preſque les mêmes honneurs ſur la terre qu'ils rendent aux Dieux qui ſont déja entrez dans le *Nyreupâne.*

Huit ou dix pas aprés le Roy on voit paroître ſur un Elephant qui n'eſt guere moins beau, ny moins richement paré que le ſien, le Prince qu'il a adopté pour ſon Fils; il eſt ſuivy de pluſieurs grands Mandarins qui ſe tiennent proſternez ſur leurs Elephans qui ſont nuds & ſans Cherolle, gardans tous un ſilence reſpectueux: ils ſont entourez de leurs Eſclaves, qui ne precedent que de trois ou quatre pas ſeulement les Com-

pagnies des Gardes à pied, qui marchent toûjours en queuë, & terminent ainſi toutes les Cavalcades que ſa Majeſté fait par terre.

Mais ſi elles ſe font ſur l'eau, la diſpoſition en eſt encore plus agreable, & l'on ne ſçauroit donner une idée plus juſte de leur magnificence qu'en la comparant à la beauté des Ceremonies du Doge de Veniſe quand il va épouſer la Mer: plus de deux cens cinquante Balons ſe rangent d'abord de part & d'autre, & autant que faire ſe peut dans une égale diſtance ſur les bords de la riviere: vingt ou trente du nombre de ceux dont le R. P. Tachard nous a donné la figure dans la Relation de ſon Voyage, precedent deux à deux celuy du Roy, qui eſt ramé par ſix-vingt Braſ-pins; ce ſont les gens les mieux faits & les plus adroits que l'on choiſit pour les honorer de cet employ: ils ont tous un caſque, une cuiraſſe, des genoüilleres & des braſſelets d'or; c'eſt un plaiſir de les voir ramer en cadence, leurs rames ſont toutes dorées, & le bruit qu'ils font en les frappant doucement les unes contre les autres, joint à certains airs qu'ils chantent à baſſes voix à la loüange du Roy, fait une eſpece de concert qui divertit extrémement les gens du pays. Celuy qui tient le timon du Balon a bien d'autres choſes à faire

qu'à penſer à ſe réjoüir avec les Rameurs, car luy ſeul eſt reſponſable du ſuccez de ſa courſe : ſi elle eſt retardée ou parce qu'il s'eſt laiſſé emporter par le courant de la riviere, ou parce qu'il s'eſt détourné à droit ou à gauche plus qu'il n'eſtoit neceſſaire, une greſle de coups de rotins ne manque point de luy tomber à l'heure même ſur les épaules ; comme la place où il eſt aſſis eſt fort étroite, s'il eſt aſſez mal adroit pour ſe laiſſer tomber dans l'eau, on l'y laiſſe perir, ou bien on luy couppe la teſte ; mais s'il n'eſt tombé que parce que le timon s'eſt rompu entre ſes mains, alors on l'en retire avec honneur, & on recompenſe la force & le courage qu'il a eu de reſiſter ſi bien à la rapidité de l'eau, ne s'eſtant ainſi rendu que quand il n'a plus eſté en pouvoir de ſe deffendre. Les rideaux de la Cherolle du Balon du Roy ſont enrichis de pierres precieuſes, & ſur ſon Eſtrade couverte des plus riches tapis de l'Orient, ſix jeunes Mandarins de la premiere qualité demeurent toûjours proſternez. Sur la queuë du Balon un petit Etendart d'une feüille d'or aſſez épaiſſe fait face au Roy & le diſtingue de tous les autres. Il y a deux Balons à ſes côtez qui ſont auſſi grands & auſſi magnifiques, que l'on appelle les Balons de la Garde, & deux autres qui ne ſont pas tout-à-fait ſi

riches : ceux-cy ſont fermez de toutes parts, parce que le Roy s'y retire de temps en temps pour y boire & pour y manger, à moins qu'il ne trouve ſur ſa route quelques-uns de ſes Châteaux, car alors il deſcend pour y aller prendre ſes repas. Cinquante autres Balons dorez de differentes figures, mais qui ne ſont guere moins beaux, paroiſſent à leur ſuite dans le même ordre; ils ne ſont en partie que pour ſervir de parade, car il n'y en a que dix ou douze des plus proches de celuy du Roy qui ſoient remplis, du Fils adoptif de ſa Majeſté, des premiers Mandarins, & des principaux Officiers du Royaume qui l'accompagnent : Les autres Mandarins qui ſe trouvent ordinairement à la ſuite du Roy dans ces jours de Ceremonie au nombre de deux cent ou environ, ſuivent dans des Balons beaucoup moins ſuperbes, quoy qu'ils ſoient de même grandeur & à peu prés de même figure : ils vont tous avec une vîteſſe qui égale & qui quelquefois même ſurpaſſe celles de nos poſtes les plus diligentes.

Mais afin que rien ne manque à la beauté de cette Cavalcade, & que tout s'y paſſe dans l'ordre que l'on y doit obſerver, on s'y prepare deux ou trois jours avant qu'elle ſe faſſe. Il y a ordre dans tous les endroits par où le Roy

doit passer de faire trois choses : la premiere, c'est que chacun ait soin d'élever devant sa maison une haye de jonc assez haute pour empêcher de la voir & d'en estre veu quand il passera : La seconde, c'est de fermer promptement les portes & les fenestres si-tôt qu'on sera averty de sa marche par les Fifres & les Tambours qui la precederont. Et en troisiéme lieu, de garder un profond silence jusqu'à ce qu'il soit passé. Il y a pourtant un jour dans l'année auquel le peuple a la permission de voir le Roy ; c'est celuy qu'il destine à la course des Balons, qui est la plus grande & la plus solemnelle de toutes les réjoüissances. Autrefois il luy estoit encore permis de le voir quand il alloit fendre les Eaux & leur deffendre de croître davantage, mais cette coutume est presentement abolie. Au reste, quand le Roy sort en ceremonie dans son Balon, il est toûjours vétu à la Siamoise ; son bonnet pointu est orné de deux Couronnes de diamans, & son habit enrichy de rubis & de plusieurs autres pierres precieuses toutes differentes ; mais quand il va à la chasse il s'habille assez souvent à la Françoise, & au lieu de bonnet, il porte un chapeau noir ou rouge, entouré d'un cordon large de deux doigts, couvert de pierreries, avec une fort belle aigrette.

SIXIE'ME CHAPITRE.

Des Treſors du Roy de Siam, & de ce qu'il y a de plus curieux dans ſon Palais.

IL y a peu de Rois dans l'Orient qui ſoient plus riches que celuy qui regne preſentement à Siam, non ſeulement il poſſede toutes les richeſſes que les Rois ſes predeceſſeurs ont amaſſé depuis la fondation de cette Monarchie, ou du moins depuis deux cens ans que les ennemis n'ont point pillé leur Palais; mais encore toutes celles qu'il a amaſſées depuis qu'il eſt monté ſur le Trône: ce n'eſt pas que ſes revenus annuels ſoient fort conſiderables, car ils ne paſſent pas ordinairement quatre ou cinq millions, mais c'eſt qu'il n'eſt pas obligé de ſoûtenir de grandes dépenſes, & que l'argent qui entre dans ſes coffres n'en ſort preſque jamais quand il eſt en paix. Comme les Mandarins & les premiers Officiers de la Couronne retirent de leurs Gouvernemens & des heritages qui ſont annexez à leur dignité tout ce qui leur

peut estre necessaire pour leur honneste subsistance, ils ne sont point à charge au Prince, & les Fermiers de Sa Majesté estant tenus par leur bail de fournir tout ce qui est necessaire pour l'entretien de sa Personne & de sa Maison, rien ne l'oblige à dépenser l'argent qu'il peut avoir dans son épargne; mais ce qui contribuë davantage à l'opulence de ce Prince, c'est qu'il ne paye jamais l'or, l'argent & les pierreries qui luy sont vendus par les Marchands estrangers, qu'en yvoire, en salpestre, en estain, en toiles peintes qui viennent à Siam de la Coste de Coromandel, & en plusieurs autres choses qui croissent dans le pays.

Le Roy a huit ou dix Magazins entre plusieurs autres qui sont d'une richesse inconcevable, dans les uns il y a grand nombre de larges urnes entassées les unes sur les autres jusques au toict qui sont toutes pleines de ticals, de gros morceaux de poudre d'or, mais principalement de tambac, qui est un composé admirable de plusieurs metaux rafinez, lequel est plus estimé dans Siam que l'or même, quoy qu'il n'ait pas tant d'éclat. Les autres Magazins sont remplis de beaux sabres du Japon, dont la trempe est si fine, que d'un seul coup on en peut couper aisément une grosse barre de fer; de bois d'Aigle & de Calambac, de Musc & des

plus beaux vernis de la Chine ; d'une infinité des plus riches estoffes qui se font dans les Indes & en Europe ; il y a même de certaines porcelaines qui ne peuvent souffrir le poison sans se casser ; enfin on ne sçauroit dire combien il y a de choses precieuses, rares & curieuses qui rempliſſent tous ces differens magazins. A tous ces tresors cachez il faut ajoûter ceux qui paroiſſent aux yeux de tout le monde, plusieurs services de vaiſſelle d'or massif, qui se renouvellent de temps en temps à la table du Roy, & dans l'écurie de l'Elephant blanc ; les diamans, & les pierreries sans nombre dont les habits de Sa Majesté sont couverts, & qui enrichiſſent les harnois de ses Chevaux & de ses Elephans ; la chaise toute d'or qui suit le Roy à la campagne pour s'y reposer quand il se trouve fatigué de la promenade ; deux rubis entre plusieurs autres qui sont d'une grosseur prodigieuse, & que ceux qui s'y connoiſſent estiment presque autant que les plus beaux qu'ils ont veu chez tous les Princes de l'Europe. C'est dommage qu'il n'y ait point eu jusques à present dans ce Royaume de Lapidaires capables de mettre bien en œuvre toutes ces pierres precieuses, car assurément elles en vaudroient infiniment davantage, & je ne sçay si nous en aurions beaucoup de plus belles en France.

Le Pagode qui eſt dans le Palais de la Ville Capitale renferme tant de richeſſes que tous les Etrangers en ſont ſurpris ; Il y a au fond de ce Temple une Idole d'or, tout pur, qui a quarante-deux pieds de haut, quoy qu'elle ſoit aſſiſe les jambes croiſées à la façon des Siamois ; elle a eſté fonduë ſur le lieu, & le Pagode où elle eſt adorée n'a eſté bâti qu'aprés qu'elle a eſté miſe en place ; les Pegus dans les dernieres guerres qu'ils eurent avec les Siamois luy couperent un bras ; & ſi elle n'euſt point eſté ſi lourde ils l'auroient volontiers emporté toute entiere. La pieté des Siamois repara bien-tôt l'outrage qui avoit eſté fait à leur Dieu ; mais par malheur l'or dont ils luy ont fait un autre bras s'eſt trouvé plus paſle que celuy du reſte du corps ; & cette difference a beaucoup diminuë de la beauté de cette Idole. Il y en a encore quelques autres de moindre grandeur dont les unes ſont d'or maſſif, & les autres d'argent, & plus de cent autres plus petites qui ſont toutes couvertes de lames d'or, & qui ont les doigts des mains & des pieds enrichis de bagues de diamans ; les Lampes & les Chandeliers qui éclairent ce Temple, auſſi-bien que tout ce qui ſert au culte du Dieu que l'on y adore, ſont auſſi d'or le plus fin qui s'eſt pû trouver dans les Indes.

Quoy que le Roy, ſuivant la coutume de ſes Predeceſſeurs, ſe faſſe un devoir d'amaſſer ainſi beaucoup de richeſſes, afin de pouvoir ſurvenir, en cas de guerre ou de famine, au beſoin de ſes peuples & à la conſervation de ſes Etats, il ne laiſſe pas de faire de riches dons aux Ambaſſadeurs des Princes ſes voiſins, & aux Princes mêmes les plus éloignez, quand l'honneur & la bien-ſeance le demandent; on en peut juger par ce qu'il a fait l'année derniere en faveur de Monſieur le Chevalier de Chaumont noſtre Ambaſſadeur de France, par la richeſſe & le nombre des preſens qu'il a envoyez au Roy, à Monſeigneur, à Madame la Dauphine & aux Princes ſes Enfans; ſans compter pluſieurs autres perſonnes de la Cour qui ſe ſont reſſentis de ſes liberalitez. Tout cela nous fait aſſez connoiſtre que ce n'eſt point par aucun ſentiment d'avarice mais par une ſage & prudente politique qu'il veut que ſes treſors ſoient toûjours ſi bien remplis.

SEPTIE'ME CHAPITRE.

Des Ceremonies qui s'obſervent à la Cour du Roy de Siam.

IL n'y eut jamais de Cour au monde plus myſterieuſe que celle du Roy de Siam ; on n'y marche, on n'y parle, on n'y boit, on n'y mange, on n'y fait même la cuiſine qu'avec ceremonie; ſi on veut entrer dans le Palais il faut ſe déchauſſer dés la premiere Cour ; on doit quitter ſes armes à la porte de la ſeconde ; & quand on eſt arrivé au lieu où l'on s'eſt propoſé d'aller, on s'aſſied à la mode du pays, c'eſt à dire les jambes croiſées contre terre, & on fait trois profondes inclinations du coſté de l'Appartement du Roy ; ſi Sa Majeſté eſt proche de ce lieu, on n'y doit aller qu'en rempant, car c'eſt manquer au reſpect qu'on luy doit que d'y marcher à l'ordinaire, il n'y a pas même d'endroit dans le Palais où il ſoit permis de demeurer debout quand on s'y arreſte.

Toutes les choſes qui ſont deſtinées pour

l'uſage de Sa Majeſté ſont reputées ſacrées, & on a tant de veneration pour elles qu'on les dérobe auſſi-toſt à la veuë du peuple à qui il eſt même deffendu de les montrer du bout du doigt quand il les rencontre, ſous peine d'en ſouffrir la mutilation dont on punit ordinairement cette inſolence; c'eſt pourquoy les Officiers qui les portent au Palais & que l'on appelle communement *Tam-Rouat*, les tiennent cachées ſous de grands paraſols envelopées dans de riches eſtoffes & renfermées dans de grands vaſes d'or & d'argent; ces Tam-Rouats quoy qu'ils ſoient par la dignité de leurs Charges beaucoup diſtinguez du commun du peuple, ne ſont pas aſſez grands Seigneurs pour meriter l'honneur de preſenter eux-mêmes à Sa Majeſté les choſes qu'ils ont apportées, ils les mettent entre les mains de ſes Pages qui ont ſoin de les luy donner dans une grande couppe d'or à long manche dont ils tiennent le bout demeurant toûjours proſternez par terre juſqu'à ce qu'il les ait entre les mains: ces Pages ſont de deux ſortes; ceux qui ſont de la Chambre du Roy ſont toûjours des Enfans de la premiere qualité, des Fils de grands Mandarins, ou des premiers Officiers de la Couronne; ce ſont ceux qui l'habillent & le des-habillent; en un mot ils ſont ſeule-

ment attachez au ſervice de ſa perſonne : les autres demeurent à la porte de ſa chambre pour executer ſes ordres ; ils doivent eſtre Gentilshommes, mais quelquefois on en reçoit qui ne le ſont pas, quand la bonne mine ou la beauté du corps & de l'eſprit ſuppléent au deffaut de la nobleſſe du Sang ; les uns & les autres ſont veſtus comme les Mandarins, & s'il y a quelque difference, c'eſt que leurs pagnes ſont retrouſſées un peu plus haut, afin qu'ils puiſſent eſtre plus diſpoſts à courir plus legerement. Si toſt qu'ils ont atteint l'âge de ſeize ou dix-ſept ans on les congedie, mais on ne les renvoye point ſans recompenſer leurs ſervices de la qualité d'Ocmunes.

Les choſes qui ſont deſtinées pour la bouche du Roy ſont apportées à la cuiſine avec les mêmes ceremonies ; le Maiſtre d'Hoſtel les reçoit & les retire des vaſes où elles ſont renfermées avec des gands de toile blanche, & luy ſeul les appreſte ſans oſer les toucher de la main ; quelquefois la Princeſſe Reine, & quelques-unes des Concubines du Roy ſe font un honneur de l'aider, & de preparer dans leur Appartement les confitures & les mets les plus délicats qu'on doit ſervir à Sa Majeſté ; les autres Officiers de cuiſine ne ſervent qu'à attiſer le feu & à laver la vaiſſelle ; celle dans

laquelle on sert le Roy est toute d'or ; il mange à bas, toûjours seul. La Princesse sa Fille & son Fils adoptif peuvent bien manger dans le même lieu & en même temps que luy, mais il ne leur est pas permis de manger à même plat & sur la même bandege ; toute la grace qu'il leur peut faire, c'est de leur envoyer quelque chose des mets qui luy ont esté servis & qu'il a trouvez le plus à son goust. Il luy arrive quelquefois de faire le même honneur aux grands Mandarins, ou aux premiers Officiers de la Couronne quand il les traitte dans ses jardins ou à la campagne un jour de promenade ou de réjoüissance publique : plus souvent il en use de même avec les Etrangers qu'il sçait estre recommandables par la grandeur de leur Naissance ou par la dignité de leurs emplois, & il le fait de si bonne grace, & avec tant d'honnesteté qu'il est aisé de remarquer que son inclination le porteroit à le faire toûjours & à se communiquer davantage, si elle ne se trouvoit malheureusement combattuë par la coûtume du pays & par la fausse idée que l'on a chez luy de la grandeur des Rois ; Il s'accommoderoit bien mieux sans doute de cette liberté que nos Rois donnent à tous leurs sujets de les approcher en tous lieux, de leur presenter eux-mêmes

leurs Placets & de leur parler avec liberté, que de l'usage, qui veut qu'il ne reçoive jamais de Requestes que par les mains d'un grand Mandarin, qui ordinairement ne s'en charge point si elles ne sont accompagnées de quelques presens qui le recompensent de ses peines. Quelle contrainte pour luy, de ne pouvoir parler à un Bourgeois, à un Payſan, sans estre obligé de l'annoblir ! mais quelle gêne pour tous ses Sujets de n'en pouvoir estre écouté qu'aprés avoir satisfait à toutes les ceremonies qui s'observent quand il veut leur donner Audience.

Lors qu'il la donne dans son Palais, c'est toûjours dans l'ambrasure d'une de ses fenêtres : avant qu'on en ouvre les volets, les Trompettes sonnent pour avertir tout le monde que sa Majesté va paroistre, aussi chacun se prosterne la face contre terre, & celuy qui demande l'Audience fait de loin trois sombayes ou profondes inclinations à sa Majesté, puis il s'avance, comme l'on a dit, à quatre pattes, jusqu'au lieu qui luy a esté marqué ; ce lieu est toûjours plus ou moins éloigné de la fenêtre, suivant l'élevation ou la mediocrité du rang qu'il tient dans le monde : en y arrivant il doit faire encore trois autres semblables sombayes, & y demeurer prosterné

ſur un tapis ou ſur une natte, les mains jointes, & la teſte tournée de telle maniere qu'il ne puiſſe voir le Roy en face. Un Interprete qui ſe trouve à côté de luy, dit au Miniſtre ou au grand Mandarin qui eſt preſent le ſujet qui l'a fait venir, & le Miniſtre ou le Mandarin le repete au Roy aprés avoir fait les trois ſombayes ordinaires, & preparé ſa Majeſté à l'écouter par le petit compliment qu'il luy fait en ces termes: Sire, voſtre Eſclave vous demande la permiſſion de parler, il prie Voſtre Majeſté de vouloir bien ſouffrir que ſa voix immonde & ſoüillée parvienne juſqu'à la porte de vos divines oreilles. Le Roy luy fait ſigne de parler, & aprés que ſa Majeſté luy a rendu la réponſe qu'elle a crû luy devoir faire, il l'en remercie par trois autres ſombayes qui finiſſent l'Audience: auſſi-tôt un Mandarin s'avance avec un grand baſſin d'argent remply de riches étoffes, ou de quelques raretez du pays, dont on fait preſent de la part de ſa Majeſté à celuy à qui il luy a plû donner Audience. Si tôt qu'il les a receuës il les met ſur ſa teſte, pour marquer la haute eſtime qu'il en fait; il ſe proſterne trois fois comme il a fait en entrant: Le Roy ſe retire, & la fenêtre ſe ferme. S'il a déja receu quelque preſent d'une veſte, ou de quelqu'autre choſe precieuſe de.

la

la part de ſa Majeſté, il eſt de ſon devoir de l'apporter à cette Audience ; car c'eſt par la parade qu'il en fait qu'il luy en marque ſa reconnoiſſance, & qu'il ſe rend digne de la continuation de ſes liberalitez.

Il eſt de la derniere conſequence que chacun ait bien préveu ce qu'il doit dire au Roy, quand il vient à l'Audience, & qu'il en conſerve precieuſement le ſouvenir ; car ce qui s'y dit demeure écrit dans un Regiſtre qu'il ſe donne la peine de feüilleter de temps en temps, & ſouvent il prend plaiſir, lors qu'on y penſe le moins, d'interroger la même perſonne ſur les mêmes choſes qu'elle luy a dites autrefois, afin de connoiſtre ſi elle eſt ſincere, & s'il peut prendre en elle quelque confiance.

Outre ces Audiences publiques qu'il donne dans ſon Palais, il y en a d'autres que par des raiſons de politique il veut bien quelquefois accorder au dehors à certaines gens qui les luy font demander. Alors on convient avec le Miniſtre du lieu où on ſe doit trouver ; proſterné ſur un tapis on y attend le Roy, qui en eſt averty ; l'Elephant ſur lequel il eſt aſſis dans ſa Cherolle, s'y arréte, & alors le Miniſtre, ou le grand Mandarin qui l'accompagne, aprés avoir appris de l'Interprete ce que l'on veut faire entendre à ſa Majeſté, il luy en fait le rap-

port avec les mêmes ceremonies & le même compliment qui ſe font aux Audiences publiques ; mais parce qu'il n'y a point alors de Secretaire qui puiſſe écrire la demande & la réponſe, on preſente un Placet, qui eſt receu par les mains du même Miniſtre ou Mandarin, lequel en temps & lieu ne manque point de le rapporter au Roy. On ſort de cette Audience comme des autres, en faiſant les ſombayes accoûtumées : il s'y fait même des preſens à ceux qui les ont obtenuës pour peu qu'ils ſoient conſiderez, & qu'ils ayent de naiſſance. Les ſeuls Miſſionnaires, & les Talapoins ſont diſpenſez des ſombayes pour le reſpect que l'on doit à leur caractere ; il ſuffit quand ils parlent au Roy qu'ils s'inclinent profondement, & qu'ils ſoient aſſis les jambes croiſées : il s'en eſt trouvé même qui ont eu l'honneur de luy parler ſeul à ſeul ſans Interprete ; ce ſont des graces que ſa Majeſté n'accorde que tres-rarement aux plus grands Talapoins, & à ſes plus chers confidens.

HUITIE'ME CHAPITRE.

De la maniere de recevoir à la Cour de Siam les Ambaſſadeurs des Empereurs.

LE Roy de Siam ſçait fort bien diſtinguer la grandeur & le merite des Souverains qui luy envoyent des Ambaſſadeurs : il reçoit ceux des Empereurs de la Chine, du Mogol, & du grand Sophi, avec bien plus de pompe & de ceremonie que ceux des Princes ſes voiſins. Comme ces derniers ſont preſque tous des Tributaires de ſa Couronne qui ont beſoin de ſon ſecours pour ſe deffendre contre leurs Ennemis, ou qui luy ſont beaucoup inferieurs en richeſſes & en puiſſance, il les traite aſſez cavalierement ; & ſans donner à leurs Ambaſſadeurs aucun ſujet de ſe plaindre de luy, il ne laiſſe pas de leur faire ſentir la difference qu'il y a entre le Roy de Siam, & les Maiſtres qui les envoyent. Il les oblige avant

que de leur donner Audience de remettre leurs Lettres entre les mains du Barcalon, & de luy communiquer les affaires qui ont donné lieu à leurs Ambaſſades, afin que les ayant examinées il puiſſe leur en faire le rapport, & concerter avec luy dans ſon Conſeil la réponſe qu'il leur doit faire. Le jour de l'Audience eſtant arreſté, on porte leur Lettre que l'on a fait traduire en Siamois, dans une petite Salle bâtie hors de la Ville en forme de pyramide; là elle demeure en dépoſt juſqu'à ce que le Roy depute de grands Mandarins pour luy aller rendre les mêmes honneurs qu'ils rendroient aux Princes mêmes qui l'ont écrite, s'ils y eſtoient en perſonne: Ils la portent en Ceremonie ſous un riche Paraſol, dans la Cherolle d'un des Balons d'Etat, & quand ils ſont arrivez au Palais, ils la preſentent au Roy, qui la lit, & la leur rend aprés l'avoir leuë, pour la porter dans les Archives du Royaume, où toutes celles qui ont eſté juſques à preſent receuës de la part des Princes ſont ſoigneuſement conſervées. Un autre Balon d'Etat eſt en même temps détaché pour aller prendre l'Ambaſſadeur à qui le Roy doit donner Audience. Il y vient ſans autre cortege que celuy des gens de ſa Nation qui l'ont accompagné dans ſon voyage, ou qui par hazard ſe ſont

trouvez à Siam. Le Roy le reçoit dans une des premieres Salles de ſon Palais, & quelquefois même dans la Cour la plus proche de ſon Appartement ; car les Siamois ont ſouvent dans la bouche ce proverbe, que les Princes leurs voiſins ne ſont pas dignes d'avoir la teſte, où le Roy de Siam met ſes pieds : Mais ce pauvre Ambaſſadeur eſt obligé, comme un particulier, de s'y déchauſſer à la porte de la premiere cour, d'y laiſſer toute ſa ſuite, & de venir ſeul à l'Audience ſous la conduite de quelques Mandarins qui l'accompagnent. Si-tôt que le Roy paroiſt il le ſaluë comme eux par trois profondes ſombayes ; il explique au Barcalon, par la bouche de ſon Interprete, le ſujet de ſon Ambaſſade, & les propoſitions qu'il eſt chargé de faire au Roy de Siam de la part du Roy ſon Maiſtre, le Barcalon en fait ſon rapport à ſa Majeſté Siamoiſe, qui luy rend à l'heure même ſa réponſe : Si-tôt qu'il l'a receuë par la bouche du Barcalon, il fait trois autres ſombayes pour remercier ſa Majeſté. On luy preſente du Betel dans une Bouſſette d'or, une veſte, ou quelques autres curioſitez, & il prend congé du Roy dés cette premiere Audience ; car il eſt rare, & il faut que l'affaire ſoit bien difficile ſi elle n'a pû s'y terminer, & bien importante ſi on luy

donne une seconde Audience. Il n'en va pas de même des Ambassadeurs des Empereurs & des Rois qui vont de pair avec eux ; on envoye, si-tôt qu'on est averty de leur descente dans le pays, plusieurs Balons d'Etat pour les recevoir : Ils apportent eux-mêmes leurs Lettres au Palais, & les donnent en presence du Roy au Barcalon pour les presenter à sa Majesté ; les chemins par où ils passent sont bordez de Soldats en armes, & d'Elephans richement harnachez, des Mandarins en grand nombre vétus de leurs plus beaux habits, & suivis de tous leurs Esclaves viennent au devant d'eux pour les accompagner à l'Audience. Le Roy la leur donne dans son Palais, il les y fait traiter magnifiquement, & jamais il ne les renvoye sans les avoir chargez de presens assez riches pour leur faire concevoir une haute idée de sa Grandeur & de sa Magnificence. Il ne faut pourtant pas juger de ce qu'il a coutume de faire pour les Ambassadeurs des Empereurs d'Orient par ce qu'il a fait pour Monsieur le Chevalier de Chaumont, car il a recherché soigneusement toutes les occasions de luy marquer son estime, & il n'a rien obmis de tout ce qu'il a crû pouvoir luy meriter son amitié. Je renvoye le Lecteur aux Relations curieuses qui en ont esté données au

public, & je veux ſeulement y ajoûter que ce Prince pour engager ſes Mandarins, & les premiers Officiers de la Couronne à ne rien épargner de tout ce qui pourroit contribuer à l'honneur de ſa reception, leur commanda de luy en faire autant qu'à luy même, s'il faiſoit ſa premiere entrée dans ſa Ville capitale. Je ſçauray bien, dit-il, reconnoiſtre ceux qui auront ſatisfait à mes inclinations, mais je ſçauray bien auſſi faire reſſentir mon indignation à ceux qui n'auront pas eu pour moy dans cette occaſion toute la complaiſance qu'ils me doivent.

NEUVIE'ME CHAPITRE.

Des Parties alliées à la Couronne de Siam.

IL y a peu de Souverains dans les Indes qui ayent plus d'amis que le Roy de Siam. Cette loüable curioſité qu'il a toûjours eu d'apprendre tout ce qui ſe paſſoit dans les Cours des autres Princes, luy a fait rechercher les moyens d'y former des habitudes, & le ſoin qu'il a pris de les cultiver par ſes preſens & par ſes liberalitez, luy a acquis l'eſtime & l'amitié de tous ceux qui l'ont connu ; mais ſur tout il n'a jamais rien negligé de tout ce qu'il a crû pouvoir entretenir cette bonne intelligence qui avoit toûjours eſté entre les Rois ſes predeceſſeurs & les Empereurs de la Chine. Souvent il leur a fait de riches preſens par les mains de ſes Ambaſſadeurs, & il continuë d'en faire encore aux Empereurs Tartares qui ont ſubjugué ce vaſte Empire, quoy qu'ils n'ayent pas pour luy les mêmes égards qu'avoient

voient autrefois les Empereurs Chinois ; ils reçoivent pourtant ſes Ambaſſadeurs & ſes preſens avec aſſez d'honneur ; mais il y a long-temps que le Roy de Siam n'en a receu de leur part, & il ne s'apperçoit que trop qu'ils ont oublié les grandes alliances que la Couronne de Siam a fait tant de fois avec les Empereurs de la Chine, par les mariages de ſes Princeſſes avec les fils des Empereurs qui ont regné long-temps dans le Royaume de Siam.

Les Empereurs du Mogol & le grand Sophy n'en uſent pas de même avec le Roy de Siam, l'un & l'autre luy rendent à lenvy tous les devoirs d'eſtime & d'amitié qu'il en peut raiſonnablement attendre. Ce dernier l'honora en l'année 1685. d'une celebre Ambaſſade pour répondre à celle qu'il avoit receuë de luy trois ou quatre ans auparavant, & entre pluſieurs preſens qu'il luy fit, il luy envoya douze des plus beaux chevaux de Perſe, couverts des plus riches harnois qui ſe puiſſent faire en Europe.

Le Keo, le Tunquin, la Cochinchine, le Royaume de Camboye, Bantam & pluſieurs autres Etats voiſins, avant qu'ils fuſſent tombez entre les mains des Hollandois, avoient des liaiſons fort eſtroites avec les Siamois ; quoy qu'ils ne ſoient plus aujourd'huy ſi unis, ils

ne laiſſent pas de s'envoyer de temps en temps des Ambaſſadeurs & de ſe faire des preſens les uns aux autres ; & tous les ans pluſieurs Vaiſſeaux de toutes ces Nations differentes viennent moüiller dans les Ports de Siam pour y trafiquer avec les Naturels du pays.

Les Empereurs du Japon vivoient auſſi tresbien avec les Rois de Siam, il ne ſe paſſoit même guere d'années qu'ils ne ſe fiſſent des preſens & qu'ils ne s'écriviſſent familierement les uns aux autres ; mais ſi-toſt qu'ils eurent appris que le Chacri, appellé Châou-Pasâ-Thông avoit uſurpé la Couronne de Siam, ils commencerent à ſe deffier des Siamois, & cette deffiance a tellement augmenté dans la ſuitte, qu'ils leurs ont interdit l'entrée de leur pays, de même qu'à toutes les autres Nations du monde, à l'exception des Chinois, en qui ils ont une entiere & parfaite confiance : Comme le Roy de Siam a quantité de Chinois dans ſes Eſtats, c'eſt par leur moyen qu'il continuë d'avoir avec les Japonnois ce commerce qui luy a toûjours eſté ſi avantageux. Tous les ans il envoye au Japon pluſieurs de ſes Vaiſſeaux montez par des Chinois accompagnez de quelques Mandarins Siamois qui ont l'œil ſur tout ce qui ſe paſſe ; quoy qu'il ne leur ſoit jamais permis de mettre

pied à terre, ils ne laiſſent pas, ſans ſortir de leurs Vaiſſeaux, d'apprendre des nouvelles de tout ce qui ſe fait dans le pays, & de prendre des meſures pour tâcher d'en profiter.

Le Roy de Siam compte au nombre de ſes Tributaires tous les Princes ſes voiſins, parce qu'il n'y en a pas un, dit-il, qui n'ait eſté vaincu dans de juſtes guerres par luy ou par les Rois ſes Predeceſſeurs; il n'y en a pourtant que quatre ou cinq qui le reconnoiſſent de bonne foy & qui luy rendent leurs hommages. Le premier eſt le Roy de Camboye; Ce Royaume avant les guerres civiles qui l'ont deſolé, eſtoit un des plus floriſſans des Indes, toutes choſes s'y trouvoient en abondance, & les Marchands qui y abordoient de toutes parts l'avoient rendu preſqu'auſſi riche que celuy de Siam, quoy qu'il n'ait jamais eu tant d'eſtenduë; car il n'a pas encore aujourd'huy plus de ſix vingts lieuës de circuit.

Ieor, Iambi, Quéda, & Patany qui ſont de fort petits Royaumes, payent encore chacun tous les ans au Roy de Siam une fleur d'or qui peut valoir cinquante écus ou deux cens francs; quand ils manquent à luy payer ce Tribut il ſe met en eſtat de ſe faire rendre juſtice, & de les réduire à leur devoir; car comme ces Royaumes n'ont pas chacun plus de cinquante ou ſoi-

xante lieuës de pays, ils sont trop foibles pour pouvoir luy resister. Patany n'est pas plus étendu que les trois autres, mais il est bien plus fameux, & mieux connu par l'Histoire de ses revolutions & par l'estat present de son Gouvernement. On dit que ses Peuples lassez d'obeyr à des Rois qui les maltraittoient, secoüerent le joug, & qu'ayant fait descendre du Trône celuy qui regnoit alors, ils y firent monter à sa place une Princesse à qui ils donnerent le Titre de Reine sans luy en donner l'autorité, ils firent choix des plus habiles d'entre eux pour gouverner en son nom & sans sa participation, car elle n'entre point dans le secret des affaires, & elle se doit contenter des respects & des hommages que chacun luy rend exterieurement comme à sa Souveraine, ils ne luy laissent pas même la liberté du choix de ses premiers Officiers, mais ils ne luy refusent jamais rien de tout ce qui peut contribuer à ses plaisirs, rien ne l'empêche de s'y abandonner tout entiere & sans reserve, car s'il ne luy est pas permis de se marier, il ne luy est pas aussi deffendu d'avoir des galants, elle en a autant qu'il luy en plaist, & elle a même dequoy leur faire des presens considerables; il y a un fond qui est destiné pour fournir à la dépense de ses habits & à l'entre-

tien de ſa maiſon : Elle demeure ordinairement dans Patany qui eſt la Ville Capitale de ſon Royaume ; la fleur d'or qu'elle paye tous les ans au Roy de Siam ſe preſente toûjours en ſon nom, & non point de la part des Miniſtres qui ont le gouvernement du Royaume.

croyoient capable de traverser leurs desseins, afin de pouvoir ensuite plus aisément s'emparer des meilleurs postes qu'ils trouveroient sans deffense ; le seul interest du commerce leur avoit sans doute fait prendre cette resolution; car comme les Siamois leur avoient toûjours donné plus de sujet de se loüer que de se plaindre de leur conduite, il n'y a eu que le gain qu'ils ont esperé tirer du poivre qui croist aujourd'huy dans les Terres de Siam en une fort grande abondance, qui ait pû les porter à les trahir & à chercher les moyens de les perdre. Si les Mahometans qui se sont retirez chez eux avoient autant de courage que de mauvaise volonté, ils seroient encore plus redoutables que les Holandois. Le Roy de Siam toûjours bon & honneste les receut le plus obligeamment du monde, lors qu'ils vinrent luy demander retraite dans ses Estats, il les assûra de sa protection, & leur donna pour l'exercice de leur Religion & de leur commerce toute la liberté qu'ils pouvoient raisonnablement desirer: comme ils luy parurent avoir plus d'esprit que les Siamois, souvent même il leur donna sur eux la preference en les appellant au maniment des affaires les plus importantes de l'Estat : enfin il prit dans ces Etrangers tant de confiance qu'il en fit un d'eux Capitaine de ses Gardes &

Pendant tous ces jours de pluyes, il s'y éleve ordinairement des tourbillons de vent ſi furieux que ceux qui voyagent ſur les Rivieres, ſont en grand danger d'y perir, s'ils ne ſont aſſez adroits ou plûtôt aſſez heureux pour s'en retirer promptement.

Les Vents du Midy, qui ſoufflent pendant ces ſix mois, toûjours variables de l'Eſt à l'Oüeſt, ameinent avec eux une abondance d'eau qui commence à faire groſſir la Riviere, elle croît à veuë d'œil de jour en jour, juſques au mois d'Août, & alors elle ſe déborde dans les Campagnes, quelquefois juſques à la hauteur de douze à treize pieds, cela eſt rare à la verité, car on dit dans le Pays que cette grande inondation n'arrive qu'une ſeule fois en cinquante ans: quoy qu'il n'y en eût pas plus de huit qu'elle fût arrivée, dans le temps que j'eſtois à Siam, je l'ay veuë pourtant à peu prés de la même hauteur.

Ces Inondations qui paroiſſent devoir eſtre bien ennuyeuſes, & qui feroient icy tant de dégats, ſont fort utiles & fort agreables aux Siamois, car elles font comme celles du Nil, la fertilité & la richeſſe de leur Pays; on n'y craint rien davantage que la ſechereſſe, parce qu'elle fait tellement rencherir le Ris, que la même meſure, qui ne ſe vend dans une

ERRATA.

PAge 17. lignes 9. & 11. Mungeri, *lisez* Munguery. Page 18. ligne 27. Ponlo, *lisez* Poulo. Page 34. ligne 27. ceux, *lisez* celles. Page 39. ligne 16. Ragne, *lisez* Raque. Page 61. ligne 27. que la temerité, *lisez* que par la temerité. Page 64. ligne 19. morne, ſtupide en apparence & ne nous, *lisez* morne & ſtupide en apparence, ne nous. Pag. 95. l. 8. cha, *lisez* chacun. Pag. 101. l. 13. ruës à ils, *ôtez l'à aprés* ruës, *& mettez-le devant* côté. P. 105. l. 11. Gorifle, *lisez* Girofle. P. 108. l. 16. Naman-hym, *lisez* Nâman-hôm. p. 116. l. 8. *lisez* & puis en le tenant ſuſpendu au deſſus du feu, on écarte les deux côtez. P. 131. l. 23. & qu'aprés, *lisez* & qui aprés. p. 154. l. 10. & 11. Séen, Séens, *lisez* Séne & Sénes. p. 160. l. 25. Nyreupan, *lisez* Nyreupâne. p. 161. l. 12. & 13. Câai, *lis.* Câou, Pâ, *lis.* Pâi. p. 165. l. 8. ne la conſervé, *lisez* qu'il ne les conſerve. p. 191. fermer toutes les portes, *ajoûtez* du Pagode. p. 198. l. 20. n'en connoiſſent, *lis.* n'en connoiſſoient. p. 202. l. 17. ils ne craignent, *ajoûtez* point. p. 229. l. 20. à l'y établir, *lis.* à s'y établir. p. 249. l. 11. on l'a veu, *lis.* veuë. p. 293. l. 4. la voir, *lis.* le voir.

A01 147 6294